États financiers de l'Agence pour 2013



Rapport du Conseil des gouverneurs

Conformément à l'article 11.03.b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique par la présente aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les états financiers de l'Agence pour 2013.

Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et le rapport du Directeur général sur les états financiers, ainsi que les états financiers eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

La Conférence générale,

<u>Vu</u> l'article 11.03.b) du Règlement financier,

<u>Prend acte</u> du rapport du Vérificateur extérieur sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2013, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [*].

[*] GC(58)/5

[1] INFCIRC/8/Rev.3

Cinquante-huitième session ordinaire

États financiers de l'Agence pour 2013

Table des matières

				<u>Page</u>
	Tab	ole de	es matières	iii
			du Directeur général sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice 1 décembre 2013	1
	des	états	tion des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité s financiers avec le règlement financier de l'Agence ionale de l'énergie atomique au 31 décembre 2013	13
Partie I	- 0	Opini	on du Vérificateur	17
Partie II	- É	Etats	financiers	
	I		État de la situation financière au 31 décembre 2013	21
	I	I	État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	22
	I	II	Tableau des variations des fonds propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	23
	Γ	V	Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	24
	V	/a	Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (partie opérationnelle du fonds du budget ordinaire) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	25
	V	/b	Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (partie investissements du Fonds du budget ordinaire) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	26
	V	/I	État relatif à l'information sectorielle par programme sectoriel pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	27
	V	/IIa	État relatif à l'information sectorielle par fonds – situation financière au 31 décembre 2013	29
	V	/IIb	État relatif à l'information sectorielle par fonds – performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	31
Partie III	- N	Notes	aux états financiers	33
Partie IV	- A	Anne	xes aux états financiers	
	A	\ 1	Produits tirés des contributions pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	105
	A	12	État des arriérés de contributions au 31 décembre 2013	108
	A	A 3	État des produits différés au 31 décembre 2013	113
	A	A 4	État des excédents de trésorerie au 31 décembre 2013	116
Partie V	(de Î'	oort du Vérificateur extérieur sur la vérification des états financiers Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos décembre 2013	119

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Introduction

- 1. En application de l'article 11.03. du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique (ci-après dénommée l'AIEA ou l'Agence) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 2. Pour la troisième année consécutive, les états financiers de l'Agence ont été préparés selon la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le budget, tout comme l'information budgétaire de base contenue dans les états financiers, continue d'être préparé selon la comptabilité de caisse modifiée.
- 3. Le rapport du Vérificateur extérieur, qui émet une opinion sans réserve sur les états financiers, est aussi soumis en application de l'article 11.03. du Règlement financier.
- 4. L'AIEA est une organisation intergouvernementale autonome à but non lucratif créée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Rattachée au régime commun des Nations Unies, elle est tenue de respecter « l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique », qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957.
- 5. L'objectif statutaire de l'Agence est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. Pour atteindre cet objectif, la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 définit les six objectifs stratégiques suivants :
 - Faciliter l'accès à l'électronucléaire ;
 - Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires ;
 - Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires ;
 - Fournir une coopération technique efficace ;
 - Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence ; et
 - Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique.
- 6. L'Agence s'acquitte de son mandat dans le cadre d'une gestion basée sur les résultats qui assure l'efficacité, la responsabilisation et la transparence. Ce cadre est étayé par une information financière et une information de gestion de haute qualité. Les états financiers détaillés préparés conformément aux IPSAS sont essentiels pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son mandat de manière efficace.
- 7. En 2013, l'Agence a continué de mettre l'accent sur la mise en œuvre efficace des activités des programmes et l'amélioration de l'efficience en ce qui concerne les processus appuyant cette

mise en œuvre. Dans ce contexte, les points ci-après figurent parmi les plus importants des états financiers de l'Agence :

- i) En 2013, le Laboratoire des matières nucléaires (NML) à Seibersdorf a été mis en service, et il a été officiellement inauguré en septembre. En conséquence, le NML figure dans les états financiers. Sa mise en service constitue une étape importante pour l'Agence, car elle contribue dans une large mesure à atteindre l'objectif consistant à renforcer les capacités d'analyse pour les garanties à Seibersdorf.
- ii) Les produits des contributions volontaires ont atteint 166,4 millions d'euros en 2013, contre 158,8 millions d'euros en 2012 (soit une augmentation de 4,8 %). De plus, les contributions volontaires transférées sous conditions ont augmenté de 12,9 millions d'euros sur l'année. Ces augmentations montrent que l'Agence conserve toute sa pertinence et son importance pour ses États Membres et les autres donateurs.
- iii) En 2013, les dépenses calculées en application des IPSAS ont enregistré une augmentation globale de 10,7 millions d'euros (soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2012). Ces augmentations sont essentiellement dues à :
 - i. Une augmentation du montant global des fonds disponibles. En 2013, la partie opérationnelle du budget ordinaire a augmenté de 3 millions d'euros et les 9 millions d'euros de report de fonds de 2012 ont été disponibles et utilisés pour soutenir les activités en 2013.
 - ii. Une augmentation, jusqu'à 99 %, du taux global d'utilisation du budget ordinaire en 2013, contre 96,9 % en 2012, comme prévu pour la deuxième année du cycle biennal. Les programmes sectoriels (PS) dont les taux d'utilisation ont connu les augmentations les plus fortes ont été le PS2 (4,7 %), le PS3 (3,0 %), le PS5 (3,7 %) et le PS6 (3,9 %).
 - iii. Une augmentation de l'activité de mise en œuvre du Fonds de coopération technique (FCT). Le FCT a enregistré une augmentation des dépenses calculées en application des IPSAS de 6,8 % en 2013 par rapport à 2012, conséquence de l'augmentation des dépenses concernant les transferts à des acteurs du développement, les voyages de nonfonctionnaires et les consultants.
 - iv. Une augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges connexes liées à la dépréciation et à l'amortissement. Comme l'Agence poursuit ses investissements majeurs essentiels, notamment dans les bâtiments, les équipements et les logiciels, les états financiers présenteront ces éléments comme des actifs qui seront source d'avantages pour l'Agence pendant de nombreuses années.
- L'assurance maladie après la cessation de service et d'autres passifs de l'Agence liés au rapatriement postérieur à l'emploi ont légèrement diminué, passant de 189,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 184,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une augmentation du taux d'actualisation utilisé dans le calcul actuariel de ces passifs. Étant donné que ceux-ci restent totalement non financés au 31 décembre 2013, la position de l'actif net du groupe de fonds composé du budget ordinaire et du Fonds de roulement est négative.

Résumé de la performance financière

- 8. L'excédent global des produits de l'Agence par rapport aux charges a légèrement baissé, passant de 37,8 millions d'euros en 2012 à 34,4 millions d'euros en 2013, principalement pour les raisons suivantes :
- i) une augmentation des charges de 10,7 millions d'euros, celles-ci étant passées de 446,2 millions d'euros en 2012 à 456,9 millions d'euros en 2013, comme indiqué au paragraphe 7 iii) ; compensée par
- ii) une augmentation des produits de l'Agence de 6,8 millions d'euros, ceux-ci étant passés de 484 millions d'euros en 2012 à 490,8 millions d'euros en 2013. Cette hausse est principalement imputable à des augmentations des produits provenant de contributions monétaires volontaires liées aux activités de coopération technique de l'Agence et à la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE), compensées par des diminutions attendues des produits des coûts de participation nationaux (CPN).
- 9. L'état financier II, l'état de la performance financière, fournit des informations complémentaires sur la performance financière globale de l'Agence pour 2013 par rapport à 2012.
- 10. L'état financier VIIb donne des détails sur la performance financière par fonds. Un résumé de la performance financière par fonds pour 2013 est fourni au tableau 1 :

Tableau 1 : Résumé de la performance financière par fonds pour la période s'achevant le 31 décembre 2013

	(en millions d'euros)							
	BO & FDR	FCT	FPE	Banque d'UFE	СТ-ЕВ	FAS/FR/FS	Éliminations interfonds	TOTAL AIEA
Total - Produits de toutes sources a/	334,1	61,9	84,7	4,2	11,1	0,3	(5,5)	490,8
Total - Charges	330,4	60,9	55,6	1,4	13,2	0,9	(5,5)	456,9
Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	0,5	-	-	-	-	-	-	0,5
Excédent/(Déficit) net pour l'exercice	4,2	1	29,1	2,8	(2,1)	(0,6)	-	34,4

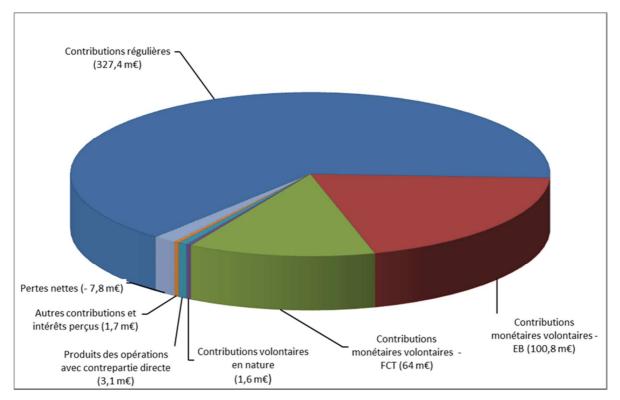
a/ Le total des produits comprend les contributions régulières, volontaires et autres, les produits des opérations avec contrepartie directe, les produits d'intérêts et les gains nets/(pertes nettes).

- 11. Le Fonds pour les programmes extrabudgétaires (FPE) a enregistré un excédent de 29,1 millions d'euros pour 2013, dû aux produits comptabilisés pendant l'exercice, qui servira à financer les charges pendant les périodes ultérieures.
- 12. Les déficits mineurs au titre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (CT-EB) et des fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux (FAS/FR/FS) sont principalement dus au décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges.

Analyse des produits

- 13. Le montant total des produits en 2013 s'élevait à 490,8 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8 millions d'euros (1,4 %) par rapport à 2012, où il s'établissait à 484 millions d'euros. En 2013, comme le montre la figure 1, le montant total des produits était composé en majorité de :
- i) contributions régulières, à hauteur de 327,4 millions d'euros ; et de
- ii) contributions volontaires, à hauteur de 166,4 millions d'euros.

Figure 1 : Sources des produits pour la période s'achevant le 31 décembre 2013



- 14. S'agissant des contributions volontaires, les contributions monétaires extrabudgétaires s'élevaient à 100,8 millions d'euros et les contributions monétaires volontaires au FCT s'établissaient à 64 millions d'euros. Les contributions volontaires comprennent aussi 1,6 million d'euros de contributions en nature, correspondant principalement à l'utilisation gratuite de locaux en Autriche et à Monaco.
- 15. Le tableau 2 compare les produits en 2013 et en 2012. L'augmentation de ceux-ci est principalement liée aux contributions volontaires, notamment à celles versées au FCT.

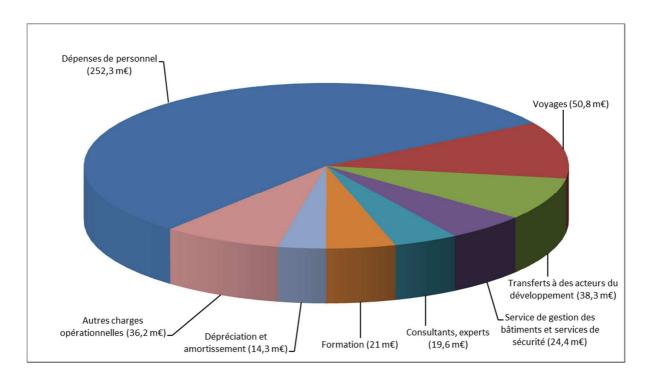
Tableau 2 : Analyse comparative des produits

	(en millions d'euros)			
Produits	2013	2012	Variation	
Contributions régulières	327,4	323,4	4,0	
Contributions volontaires	166,4	158,9	7,5	
Autres contributions	1,0	3,6	(2,6)	
Produits des opérations avec contrepartie directe	3,1	3,0	0,1	
Produits d'intérêts	0,7	0,7	0,0	
Gains nets/(Pertes nettes)	(7,8)	(5,6)	(2,2)	
Total - Produits	490,8	484,0	6,8	

Analyse des charges

16. En 2013, le montant total des charges était de 456,9 millions d'euros, soit une augmentation de 10,7 millions d'euros (2,4 %) par rapport à 2012. Comme le montre la figure 2, les dépenses de personnel en 2013, d'un montant de 252,3 millions d'euros, représentent 55,2 % du montant total des charges. Elles comprennent les coûts des avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme et rendent mieux compte du coût réel de l'emploi de personnel sur une base annuelle.

Figure 2 : Analyse des charges pour la période s'achevant le 31 décembre 2013



17. Le tableau 3 compare les charges en 2013 par rapport à 2012, et les paragraphes ci-après présentent les principales variations d'une année à l'autre.

Tableau 3 : Analyse comparative des charges

Charges	2013	2012	Variation	Variation (en %)
Dépenses de personnel	252,3	245,8	6,5	2,6%
Voyages	50,8	49,1	1,7	3,5%
Transferts à des acteurs du développement	38,3	40,7	(2,4)	-6,0%
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	24,4	22,4	2,0	8,9%
Consultants, experts	19,6	17,9	1,7	9,9%
Formation	21,0	20,3	0,7	3,5%
Dépréciation et amortissement	14,3	11,6	2,7	23,6%
Autres charges opérationnelles	36,2	38,4	(2,2)	-5,7%
Total - Charges	456,9	446,2	10,7	2,4%

- 18. En 2013, les dépenses de personnel ont augmenté de 6,5 millions d'euros (2,6 %) en raison de l'augmentation des dépenses de personnel au titre des activités extrabudgétaires et d'une mise en œuvre plus importante des activités du budget ordinaire en 2013 par rapport à 2012.
- 19. Les frais de voyage ont enregistré une hausse de 1,7 million d'euros (3,5 %) et les frais liés aux consultants et aux experts ont augmenté de 1,8 million d'euros (9,9 %) en 2013, essentiellement en raison de l'augmentation des activités de mise en œuvre de la coopération technique pendant l'année.
- 20. Les charges liées à la dépréciation et à l'amortissement ont augmenté de 2,7 millions d'euros (23,6 %) en 2013 en raison de la dépréciation associée au NML et de l'augmentation globale des immobilisations corporelles et des avoirs incorporels inscrits au bilan par l'Agence.
- 21. La hausse des charges par fonds en 2013 (10,7 millions d'euros) est essentiellement due aux augmentations suivantes :
- i) augmentation du Fonds du budget ordinaire de 7,8 millions d'euros pour s'établir à 330,4 millions d'euros et
- ii) augmentation du Fonds de CT de 3,9 millions d'euros pour s'établir à 60,9 millions d'euros.

Exécution du budget

- 22. Le budget ordinaire de l'Agence continue d'être préparé selon la comptabilité de caisse modifiée et est présenté dans les états financiers en tant qu'état V, état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels. Pour faciliter la comparaison du budget et des états financiers préparés selon les IPSAS, un rapprochement du budget et du tableau des flux de trésorerie est inclus dans la note 36b aux états financiers.
- 23. La partie opérationnelle initiale du montant approuvé pour l'ouverture de crédits au budget ordinaire de 2013 s'élevait à 337,9 millions d'euros (333,3 millions d'euros en 2012) sur la base d'un taux de change de 1 € pour 1 \$. Le montant final de la partie opérationnelle des crédits ouverts au budget ordinaire de 2013 a été recalculé à 322 millions d'euros sur la base du taux de change moyen de l'ONU de 0,7550 € pour 1 \$. Il n'y a pas eu de changement entre la partie investissements initiale des crédits ouverts au budget ordinaire et le budget final pour 2013. Comme il est indiqué dans la note 36a aux états financiers, il n'y a pas eu de mouvements de crédits ouverts au budget ordinaire entre les programmes sectoriels.

24. Les taux d'utilisation du budget par programme sectoriel pour 2013 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Taux d'utilisation du budget pour 2013

Programme sectoriel	Taux d'utilis ation du budget ordinaire		
	Partie		
	opérationnelle	investissements	
PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	98,1%	-	
PS2 - Techniques nucléaires pour le développement de la protection de l'environnement	99,4%	-	
PS3 - Sûreté et sécurité nucléaires	99,1%	-	
PS4 - Vérification nucléaire	98,7%	78,1%	
PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	99,7%	17,2%	
PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	99,3%		
Total - Agence	99%	29,5%	

- 25. Comme il est expliqué en détail dans l'état Va concernant la partie opérationnelle du budget ordinaire, les dépenses en 2013 s'élevaient à 319,9 millions d'euros (310,1 millions d'euros en 2012). Les soldes non utilisés présentés dans l'état Va, de 3,1 millions d'euros (à l'exclusion des travaux remboursables pour d'autres organismes), seront transférés au Fonds pour les investissements majeurs (FIM) en 2015 en cas d'économies finales sur le budget ordinaire de 2013.
- 26. Comme il est indiqué dans l'état Vb pour la partie investissements du budget ordinaire, les dépenses en 2013 ont été de 2,5 millions d'euros. Le solde non utilisé (5,9 millions d'euros) sera conservé dans le FIM pour financer les investissements majeurs. Le solde non engagé de la partie investissements du budget ordinaire résulte principalement de la majeure partie des charges de 2013 liées à la mise en œuvre en cours du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS), prises sur les fonds des années précédentes reportés dans le FIM.

Situation financière

27. Le tableau 5 présente un résumé de la situation financière de l'Agence :

Tableau 5 : Résumé de la situation financière au 31 décembre 2013

	(en millions d'euros)			
_	2013	2012	Variation	
Actifs courants	541,4	534,9	6,5	
Actifs non courants	148,0	121,7	26,3	
Total - Actifs	689,4	656,6	32,8	
Passifs courants	77,5	103,1	(25,6)	
Passifs non courants	251,5	239,4	12,1	
Total - Passifs	329,0	342,5	(13,5)	
Actif net/situation nette	360,4	314,1	46,3	

- 28. Comme le montre le tableau 5, la situation financière générale de l'Agence reste tout à fait saine au 31 décembre 2013. Cette bonne santé financière peut être déduite des principaux indicateurs suivants :
- i) la valeur globale de l'actif net, correspondant au total des actifs moins le total des passifs, s'élève à 360,4 millions d'euros ;
- ii) le total des actifs courants représente près de 700 % du total des passifs courants. Cela signifie que l'Agence dispose de ressources suffisantes pour couvrir les passifs prévus pour les 12 prochains mois.
- 29. De plus, les soldes totaux de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements représentent 67,6 % du total des actifs de l'Agence. Cela signifie que les liquidités de l'Agence sont suffisantes pour couvrir ses besoins.
- 30. Les principaux changements survenus dans la situation financière de l'Agence entre 2012 et 2013 sont les suivants :
- i) les actifs courants ont augmenté de 6,5 millions d'euros, principalement du fait que les créances sur opérations sans contrepartie directe ont augmenté;
- ii) les actifs non courants ont augmenté de 26,3 millions d'euros, principalement en raison des hausses des immobilisations corporelles (16,3 millions d'euros) et incorporelles (9,7 millions d'euros). La hausse des immobilisations corporelles est essentiellement imputable à la poursuite de l'activité liée au Laboratoire des matières nucléaires à Seibersdorf, tandis que celle des immobilisations incorporelles est principalement liée au développement interne d'un logiciel au Département des garanties et à la poursuite de la mise en œuvre d'AIPS; et
- iii) le montant total du passif a diminué de 13,5 millions d'euros, essentiellement pour deux raisons :
 - i. les montants à payer ont reculé de 7,4 millions d'euros pour s'établir à 9,3 millions d'euros ;
 - ii. le passif au titre des avantages du personnel (passif courant et non-courant) a diminué de 5 millions d'euros pour s'établir à 207 millions d'euros, essentiellement en raison de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle du passif à long terme.

Tableau 6 : Actif net / situation nette par fonds au 31 décembre 2013

	(en millions d'euros)						
	BO & FDR	FCT	FPE	Banque d'UFE	СТ-ЕВ	FAS/FR/FS	TOTAL AIEA
Actif net/situation nette	(19,1)	65,4	194,2	88	29,1	2,8	360,4

31. Comme indiqué dans le tableau 6, l'actif net de tous les groupes de fonds, à l'exception du budget ordinaire et du Fonds de roulement, est positif, signe de la bonne santé globale de ces groupes de fonds.

- 32. En dépit de la bonne santé financière globale de l'Agence, le groupe composé du Fonds du budget ordinaire et du Fonds de roulement est préoccupant quant à sa santé financière à long terme, du fait qu'il affiche un actif net/situation nette négatif, le passif total dépassant de 19,1 millions d'euros l'actif total.
- 33. La valeur négative de cet actif net est essentiellement imputable au fait que le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres passifs liés au rapatriement postérieur à l'emploi et à la cessation de service, qui s'établissait à 184,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, est totalement non financé.
- 34. Les composantes importantes de la position financière de l'Agence sont examinées dans les sections suivantes :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

- 35. En 2013, le solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements a légèrement diminué de 6,5 millions d'euros, s'établissant à 466,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce solde de 466,1 millions d'euros représente 67,6 % de l'actif total de l'Agence au 31 décembre 2013 (contre 72 % au 31 décembre 2012). Sur le total des soldes de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements, 68,9 % se rapportent à des fonds extrabudgétaires et sont donc réservés pour des projets précis.
- 36. En 2013, on a abandonné les placements dans des instruments ayant une échéance initiale de trois mois ou moins pour des placements dans des instruments ayant une échéance initiale de trois à douze mois pour bénéficier de taux d'intérêt plus élevés. Malgré ce changement, la durée moyenne pondérée de l'échéance du montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de l'Agence restait inférieure à 3 mois au 31 décembre 2013.

Contributions et créances

- 37. Globalement, le montant total net des créances sur opérations sans contrepartie directe a augmenté de 12,1 millions d'euros pour s'établir à 49,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce solde au 31 décembre 2013 comprend les créances au titre des contributions régulières et des contributions volontaires.
- 38. Au 31 décembre 2013, le taux de recouvrement des contributions régulières pour 2013 était de 92,8 % (contre 93,9 % au 31 décembre 2012 pour les contributions régulières pour 2012). Au 31 décembre 2013, le montant total brut des contributions régulières à recevoir était de 36,6 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 10,8 millions d'euros par rapport au montant de 25,8 millions d'euros en 2012. Cette augmentation était due à une hausse des montants encore dus par un certain nombre d'États Membres pour l'exercice considéré.
- 39. L'Agence a provisionné 3 millions d'euros pour les créances douteuses au titre de toutes les contributions régulières à recevoir au 31 décembre 2013 (4,7 millions d'euros en 2012). La diminution de la provision est due au fait que les anciennes créances de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie ont été passées par pertes et profits.

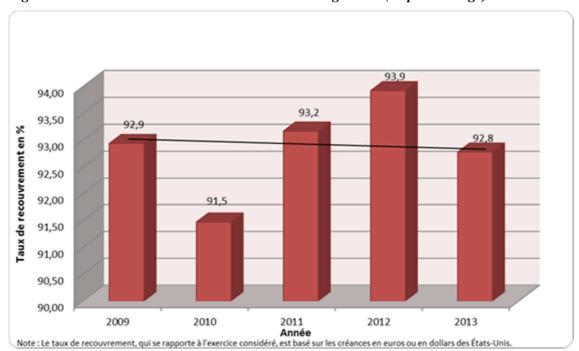
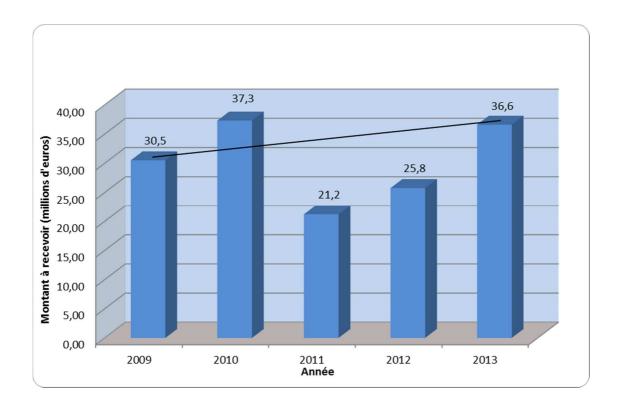


Figure 3 : Taux de recouvrement des contributions régulières (en pourcentage)

Figure 4 : Montant brut des contributions régulières à recevoir (en millions d'euros)



Immobilisations corporelles

40. En 2013, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles a augmenté de 16,3 millions d'euros pour s'établir à 89,8 millions d'euros, ce qui représente 13 % du total de

l'actif de l'Agence au 31 décembre 2013 (11,2% au 31 décembre 2012). Cette augmentation est essentiellement due aux coûts encourus pour la construction du NML à Seibersdorf. Au 31 décembre 2012, 24,8 millions d'euros de coûts totaux des projets relatifs au NML étaient classés comme immobilisations en cours. En 2013, un coût supplémentaire de 16,2 millions d'euros a été encouru dans le cadre de la construction du NML. En juillet 2013, il a été établi que le NML était prêt à être utilisé. Ainsi, en 2013, 40,2 millions d'euros de coûts liés au NML ont été inscrits à l'actif et ont commencé à être amortis. 800 000 euros de coûts supplémentaires liés au NML restent inscrits comme immobilisations en cours, car les éléments auxquels ils correspondent n'étaient pas encore prêts à être utilisés au 31 décembre 2013.

Tableau 7: Analyse comparative des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)

Immobilisations corporelles			
Catégorie	2013	2012	Variation
Bâtiments	56	16,3	39,7
Matériel de communication et de TI	9,1	8,5	0,6
Matériel d'inspection	9,9	10,6	(0,7)
Matériel de laboratoire	8,1	7,5	0,6
Immobilisations en cours	3,8	27,8	(24)
Autre matériel	2,9	2,8	0,1
	89,8	73,5	16,3

41. Les bâtiments du Centre international de Vienne ne font pas partie de ces actifs. Ces locaux sont loués pour un loyer nominal au gouvernement autrichien et sont partagés avec d'autres organismes des Nations Unies. L'Agence a pris des dispositions transitoires au titre de l'IPSAS 17 pour ces bâtiments. Une explication détaillée concernant ce contrat de location est donnée dans la note 12 aux états financiers annuels de l'Agence.

Passifs au titre des avantages du personnel

- 42. L'Agence a d'importants passifs au titre des avantages du personnel, qui s'élevaient à 207 millions d'euros fin 2013, ce qui représente une diminution de 5 millions d'euros sur l'année. Ce changement est principalement dû à un taux d'actualisation légèrement plus élevé dans les hypothèses actuarielles, qui est la conséquence de la légère augmentation des taux d'intérêt à long terme au cours de l'année. La modification des hypothèses s'est traduite par des gains actuariels liés à l'assurance maladie après la cessation de service de 11,4 millions d'euros et des gains actuariels liés aux primes de rapatriement postérieur à l'emploi et aux droits à prestations à la cessation de service de 3,4 millions d'euros.
- 43. Le financement de ces obligations contractuelles à long terme envers le personnel, actuel et passé, reste un problème pour l'Agence. Les principaux passifs non financés restent l'assurance maladie après la cessation de service et les autres indemnités de rapatriement postérieur à l'emploi, qui s'élevaient à 184,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Gestion du risque

44. Les états financiers préparés selon les IPSAS donnent des détails sur la manière dont l'Agence gère le risque financier, y compris le risque de crédit, le risque de marché (conversion de devises et taux d'intérêt) et le risque de liquidité. Dans une perspective globale, la gestion des placements de l'Agence privilégie la préservation du capital, en faisant en sorte que l'Agence ait

GC(58)/5 Page 12

suffisamment de liquidités pour faire face à ses besoins opérationnels et en obtenant un rendement intéressant pour son portefeuille dans les limites de ces contraintes.

Résumé

45. En résumé, les états financiers présentés ici attestent de la bonne santé globale de l'Agence. Ils montrent une bonne utilisation du budget ordinaire et la continuité de la hausse des produits provenant des contributions volontaires. Ils font apparaître l'engagement de l'Agence en faveur de la responsabilité financière et présentent l'étape importante que constitue la mise en service du NML à Seibserdorf en 2013. Nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé en 2013 et nous attendons avec intérêt les réalisations de 2014.

(signé) YUKIYA AMANO Directeur général

DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Responsabilités du Directeur général

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire conformément aux normes comptables généralement utilisées dans le système des Nations Unies et qu'il établit des états financiers annuels. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Conformément au Règlement financier, l'Agence a adopté les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) à compter de janvier 2011.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des actifs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer : la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

Déclaration de conformité des états financiers avec le Règlement financier

Nous confirmons par la présente que les états financiers ci-joints, constitués par les états financiers I à VII b, et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des Normes comptables internationales du secteur public.

(signé) YUKIYA AMANO Directeur général (signé)

BETTINA TUCCI BARTSIOTAS Directrice, Division du budget et des finances

PARTIE I

Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs Agence internationale de l'énergie atomique A-1400 VIENNE Autriche

Le 21 mars 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'article 11.03.a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, en application de l'article 12.08. du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Shashi Kant Sharma Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde Vérificateur extérieur

OPINION DU VÉRIFICATEUR

CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état de la performance financière, le tableau des variations des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels et les états relatifs à l'information sectorielle par programme sectoriel/fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation correcte de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Cette responsabilité recouvre les éléments suivants : conception, application et actualisation de contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte d'états financiers exempts d'erreurs importantes, intentionnelles ou non ; choix et application des méthodes comptables appropriées ; et élaboration d'estimations comptables raisonnables pour les circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Notre rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur la vérification à laquelle nous avons procédé. Nous avons effectué cette dernière conformément aux normes internationales d'audit. Nous sommes tenus en vertu de celles-ci de nous conformer aux exigences déontologiques et de planifier et d'effectuer la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes.

Une vérification consiste à appliquer des procédures pour obtenir des justificatifs à cette fin des montants et des indications figurant dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques d'erreur importante, intentionnelle ou non, dans les états financiers. Pour évaluer ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, mais non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification consiste également à évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et l'acceptabilité des estimations comptables établies par la direction, ainsi que la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour qu'ils puissent étayer notre opinion.

Opinion

Notre opinion est que les présents états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique

au 31 décembre 2013 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur d'autres exigences juridiques ou réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sont venues à notre attention ou que nous avons contrôlées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier de l'AIEA.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

(signé) Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Vérificateur extérieur
Inde

New Delhi, le 21 mars 2014

PARTIE II

États financiers

Texte d'une lettre en date du 21 mars 2014 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03.a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et signés par la Directrice de la Division du budget et des finances, Département de la gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Yukiya Amano Directeur général

ÉTAT FINANCIER I : ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Note _	31/12/2013	31/12/2012
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	91 321	169 335
Placements	5	374 771	303 253
Créances sur opérations sans contrepartie directe	6, 7	48 674	36 462
Créances sur opérations avec contrepartie directe	8	6 413	8 638
Avances et paiements anticipés	9	12 940	12 196
Stocks	10	7 313	5 064
Total - Actifs courants	_	541 432	534 948
Actifs non courants			
Créances sur opérations sans contrepartie directe	6, 7	464	612
Avances et paiements anticipés	9	28 618	28 641
Participation dans les entités de services communs	11	4 400	3 938
Immobilisations corporelles	12	89 793	73 472
Immobilisations incorporelles	13	24 666	15 001
Total - Actifs non courants		147 941	121 664
Total - Actifs	_	689 373	656 612
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer	14	9 267	16 700
Produits différés	15	53 446	69 456
Passif au titre des avantages du personnel	16, 17	14 235	16 499
Autres passifs financiers	18	394	410
Provisions	19	<u>1</u> 61	<u>-</u>
Total - Passifs courants	_	77 503	103 065
Passifs non courants			
Produits différés	15	55 494	42 615
Passif au titre des avantages du personnel	16, 17	192 786	195 503
Autres passifs financiers	18	304	304
Provisions	19	2 947	1 000
Total - Passifs non courants		251 531	239 422
Total - Passifs	_	329 034	342 487
Actifs nets	_	360 339	314 125
Fonds propres			
Soldes des fonds	20, 21	278 331	247 338
Réserves	<u>22</u>	82 008	66 787
Total - Fonds propres		360 339	314 125

ÉTAT FINANCIER II : ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Produits			
Contributions régulières		327 374	323 409
Contributions volontaires	23	166 361	158 834
Autres contributions	24	1 043	3 583
Produits des opérations avec contrepartie directe	25	3 091	2 995
Produits d'intérêts	26	752	695
Gains nets/(Pertes nettes)	27	(7 797)	(5 558)
Total - Produits		490 824	483 958
Charges			
Dépenses de personnel	28	252 321	245 825
Consultants, experts		19 600	17 842
Voyages	29	50 826	49 119
Transferts à des acteurs du développement	30	38 275	40 729
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	31	24 364	22 371
Formation	32	21 012	20 311
Dépréciation et amortissement	12, 13	14 344	11 601
Autres charges opérationnelles	33	36 184	38 386
Total - Charges		456 926	446 184
Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	34	462	22
Excédent/(déficit) net		34 360	37 796
Analyse des charges par programme sectoriel (PS)			
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	35	47 199	47 790
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	35	91 774	85 933
Sûreté et sécurité nucléaires	35	80 050	75 548
Vérification nucléaire	35	131 331	136 815
Politique générale, gestion et administration a/	35	107 889	102 394
Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels	35	24 424	21 862
Éliminations	35	(25 741)	(24 158)
Total - Charges par programme sectoriel		456 926	446 184

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

ÉTAT FINANCIER III : TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres en début d'exercice	314 125	303 817
Plus-values/(Moins-values) sur les placements	-	13
Gains/(Pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel	14 797	(25 101)
Remboursement de contributions volontaires de l'exercice précédent comptabilisé directement dans les fonds propres Ajustements au titre de l'exercice précédent	(1 779) 239	(1584) (88)
Produits nets comptabilisés directement dans les fonds propres	13 257	(26 760)
Excédent/(Déficit) net pour l'exercice	34 360	37 796
Recettes au titre du Fonds de roulement en provenance de nouveaux États Membres	_	8
Sommes créditées aux États Membres	(1403)	(736)
Fonds propres en fin d'exercice	360 339	314 125

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) BETTINA TUCCI BARTSIOTAS Directrice, Division du budget et des finances

ÉTAT FINANCIER IV : TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) net	34 360	37 796
Remboursement de contributions volontaires de l'exercice précédent comptabilisé dans les fonds propres	(1779)	(1584)
Ajustements au titre de l'exercice précédent	239	(88)
Dépréciation et amortissement	14 344	11 601
Amortissement de l'escompte	(52)	(109)
Dépréciations	30	10
Gains/(Pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel	14 797	(25 101)
Augmentation/(Diminution) de la provision pour créances douteuses	(2117)	(715)
(Gains)/Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	664	(26)
Produits en nature	(63)	(119)
Part dans le déficit/(l'excédent) des entités de services communs	(462)	(22)
(Gains)/Pertes non comptabilisées en devises de trésorerie et équivalents de trésorerie	6 800	5 379
(Augmentation)/Diminution des créances	(7722)	2 800
(Augmentation)/Diminution des stocks	(2252)	470
(Augmentation)/Diminution des paiements anticipés	(722)	(1134)
Augmentation/(Diminution) des contributions versées d'avance	(2827)	51 287
Augmentation/(Diminution) des montants à payer	(7433)	2 137
Augmentation/(Diminution) du passif au titre des avantages du personnel	(4981)	36 874
Augmentation/(Diminution) des autres passifs et provisions	(278)	519
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	40 546	119 975
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition ou construction d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38 861)	(45 860)
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30)	42
Placements	(71 466)	(160 377)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(110 357)	(206 195)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Recettes au titre du Fonds de roulement	-	8
Paiements excédentaires en liquidités	(1403)	(736)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1403)	(728)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(71 214)	(86948)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	169 335	261 662
Gains/(Pertes) non comptabilisées en devises de trésorerie et équivalents de trésorerie	(6800)	(5379)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et découverts bancaires en fin d'exercice	91 321	169 335

ÉTAT FINANCIER Va : COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS RÉELS (PARTIE OPÉRATIONNELLE DU FONDS DU BUDGET ORDINAIRE) a/

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)

	Budget ordinaire - Exercice en cours				Budget ordinaire - Report		
	Budget approuvé	Budget final	Montants réels (dépenses)	Variation	BO - Report	Montants réels (dépenses)	Variation
PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 105	32 287	31 667	620	858	833	25
PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 113	37 298	37 065	233	1 973	1 857	116
PS3 - Sûreté et sécurité nucléaires	34 435	32 596	32 287	309	1 277	1 251	26
PS4 - Vérification nucléaire	130 629	124 097	122 522	1 575	1 778	1 584	194
PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 517	73 679	73 475	204	2 903	2 859	44
PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	20 717	19 793	19 654	139	900	635	265
Total - Programmes de l'Agence	335 516	319 750	316 670	3 080	9 689	9 019	670
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417	2 259	3 200	(941)			
Total - Partie opérationnelle du Fonds du budget ordinaire	337 933	322 009	319 870	2 139	9 689	9 019	670

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (voir la note 36 pour de plus amples informations).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) BETTINA TUCCI BARTSIOTAS Directrice, Division du budget et des finances

ÉTAT FINANCIER Vb : COMPARAISON DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS RÉELS

(PARTIE INVESTISSEMENTS DU FONDS DU BUDGET ORDINAIRE) a/

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Budget approuvé	Budget final	Montants réels (dépenses)	Variation b/
PS4 - Vérification nucléaire	1 683	1 683	1 314	369
PS5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	6 658	6 658	1 148	5 510
Total - Partie investissements du Fonds du budget ordinaire	8 341	8 341	2 462	5 879

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (voir Note 36).

b/ Voir la note 36c pour un examen de la variation entre les montants inscrits au budget final et les montants réels.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

(signé) BETTINA TUCCI BARTSIOTAS

Directrice, Division du budget et des finances

ÉTAT FINANCIER VI : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR PROGRAMME SECTORIEL

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	Sûreté et sécurité nucléaires	Vérification nucléaire	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration a/	Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels b/	Éliminations c/	Total
Charges								
Dépenses de personnel	24 167	25 313	34 317	90 909	65 618	11 997	-	252 321
Consultants, experts	4 028	4 683	6 986	328	1 812	1 763	-	19 600
Voyages	8 790	13 530	18 931	7 798	1 668	109	-	50 826
Transferts à des acteurs du développement	4 825	28 101	5 155	-	188	6	-	38 275
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	11	16	41	1 200	21 308	1 788	-	24 364
Formation	1 538	9 439	6 927	1 149	1 853	106	-	21 012
Dépréciation et amortissement	318	850	580	8 649	2 827	1 120	-	14 344
Autres charges opérationnelles	3 522	9 842	7 113	21 298	12 615	7 535	(25 741)	36 184
Total - Charges	47 199	91 774	80 050	131 331	107 889	24 424	(25 741)	456 926
Actif								
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 378	3 059	2 172	81 766	19 791	6 293		114 459
Acquisitions d'actifs								
Immobilisations corporelles et incorporelles	779	1 492	1 037	30 178	4 605	2 336		40 427

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

b/ Les charges non imputées directement aux programmes sectoriels incluent essentiellement les charges faisant l'objet d'un suivi centralisé qui sont liées aux services partagés, aux travaux remboursables pour d'autres organismes, aux charges pour créances douteuses, etc.

c/ Les charges imputées aux programmes sectoriels comprennent l'affectation des coûts des services partagés et les dépenses d'appui au programme. La colonne des éliminations inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les programmes sectoriels pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VI : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR PROGRAMME SECTORIEL

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	Sûreté et sécurité nucléaires	Vérification nucléaire	Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration a/	Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels b/	Éliminations c/	Total
Charges								
Dépenses de personnel	23 627	23 498	31 952	93 236	62 647	10 865	-	245 825
Consultants, experts	3 877	4 390	5 860	671	1 794	1 250	-	17 842
Voyages	8 538	14 136	15 887	8 425	2 021	112	-	49 119
Transferts à des acteurs du développement	5 992	25 679	8 242	187	629	-	-	40 729
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	4	23	29	1 385	19 246	1 684	-	22 371
Formation	1 653	8 521	5 599	1 394	3 029	115	-	20 311
Dépréciation et amortissement	220	818	354	7 527	2 247	435	-	11 601
Autres charges opérationnelles	3 879	8 868	7 625	23 990	10 781	7 401	(24 158)	38 386
Total - Charges	47 790	85 933	75 548	136 815	102 394	21 862	(24 158)	446 184
Actif								
Immobilisations corporelles et incorporelles	917	2 417	1 720	60 252	18 091	5 076	<u> </u>	88 473
Actifs additionnels								
Immobilisations corporelles et incorporelles	652	1 082	1 003	35 040	3 976	4 301		46 054

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

b/ Les charges non imputées directement aux programmes sectoriels incluent essentiellement les charges faisant l'objet d'un suivi centralisé qui sont liées aux services partagés, aux travaux rembours ables pour d'autres organismes, aux charges pour créances douteuses, etc.

c/ Les charges imputées aux programmes sectoriels comprennent l'affectation des coûts des services partagés et les dépenses d'appui au programme. La colonne des éliminations inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les programmes sectoriels pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

ÉTAT FINANCIER VIIa : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Banque d'uranium faiblement enrichi	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	Total
Actif							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 121	590	6 3 1 0	9 809	6 558	1 933	91 321
Placements	12 000	64 363	176 835	98 299	23 274	-	374 771
Créances	40 245	1 104	8 692	59	5 451	-	55 551
Avances et paiements anticipés	38 195	937	127	-	2 294	5	41 558
Stocks	561	4 487	1 684	-	542	39	7 313
Immobilisations corporelles	36 547	9	52 473	5	-	759	89 793
Immobilisations incorporelles	24 038	8	541	-	-	79	24 666
Participation dans les entités de services communs	4 400					<u> </u>	4 400
Total - Actifs	222 107	71 498	246 662	108 172	38 119	2 815	689 373
Passif							
Montants à payer	5 346	2 092	1 435	5	389	-	9 267
Produits différés	32 150	3 952	44 059	20 116	8 663	-	108 940
Passif au titre des avantages du personnel	203 398	15	3 517	91	-	-	207 021
Autres passifs financiers	295	1	402	-	-	-	698
Provisions	41		3 067				3 108
Total - Passifs	241 230	6 060	52 480	20 212	9 052		329 034
Actifs nets	(19 123)	65 438	194 182	87 960	29 067	2 815	360 339
Fonds propres							
Soldes des fonds	(51 399)	38 560	178 546	87 887	22 039	2 698	278 331
Réserves	32 276	26 878	15 636	73	7 028	117	82 008
Total - Fonds propres	(19 123)	65 438	194 182	87 960	29 067	2 815	360 339

ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VIIa : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - SITUATION FINANCIÈRE au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Banque d'uranium faiblement enrichi	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	Total
Actif							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 786	38 957	30 302	12 308	9 264	2 718	169 335
Placements	29 500	26 632	129 969	92 873	24 279	-	303 253
Créances	29 612	1 475	11 157	24	3 444	-	45 712
Avances et paiements anticipés	38 812	827	102	-	1 096	-	40 837
Stocks	580	2 721	547	-	1 207	9	5 064
Immobilisations corporelles	36 209	12	36 666	1	-	584	73 472
Immobilisations incorporelles	14 771	-	157	-	-	73	15 001
Participation dans les entités de services communs	3 938						3 938
Total - Actifs	229 208	70 624	208 900	105 206	39 290	3 384	656 612
Passif							
Montants à payer	7 769	2 696	3 116	13	3 097	9	16 700
Produits différés	48 974	3 563	35 336	20 000	4 198	-	112 071
Passif au titre des avantages du personnel	208 919	5	3 078	-	-	-	212 002
Autres passifs financiers	301	12	401	-	-	-	714
Provisions			1 000				1 000
Total - Passifs	265 963	6 276	42 931	20 013	7 295	9	342 487
Actifs nets	(36 755)	64 348	165 969	85 193	31 995	3 375	314 125
Fonds propres							
Soldes des fonds	(64 934)	42 363	156 702	85 182	24 677	3 348	247 338
Réserves	28 179	21 985	9 267	11	7 3 1 8	27_	66 787
Total - Fonds propres	(36 755)	64 348	165 969	85 193	31 995	3 375	314 125

ÉTAT FINANCIER VIIb : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - PERFORMANCE FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Banque d'uranium faiblement enrichi	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	Élimination a/	Total
Produits								
Contributions régulières	327 374	-	-	-	-	-	-	327 374
Contributions monétaires volontaires	-	63 956	82 938	7 561	10 344	-	-	164 799
Contributions volontaires en nature	1 518	-	44	-	-	-	-	1 562
Autres contributions	953	90	-	-	-	-	-	1 043
Produits des opérations avec contrepartie directe	3 055	-	-	-	36	-	-	3 091
Produits d'intérêts	208	153	208	168	15	-	-	752
Produits internes y compris les dépenses d'appui au programme	1 047	-	4 116	-	-	321	(5 484)	-
Gains nets/(Pertes nettes)	(53)	(2261)	(2654)	(3534)	704	1	-	(7797)
Total - Produits	334 102	61 938	84 652	4 195	11 099	322	(5 484)	490 824
Charges								
Dépenses de personnel	227 017	17	24 240	1 010	37	-	-	252 321
Consultants, experts	7 872	6 145	3 895	94	1 590	4	-	19 600
Voyages	18 812	17 942	10 920	251	2 891	10	-	50 826
Transferts à des acteurs du développement	7 014	22 965	2 399	-	5 651	246	-	38 275
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	24 294	7	6	-	-	57	-	24 364
Formation	2 450	12 058	4 419	1	2 084	-	-	21 012
Dépréciation et amortis sement	11 780	5	2 304	-	-	255	-	14 344
Autres charges opérationnelles	31 161	1 736	7 454	63	943	311	(5 484)	36 184
Total - Charges	330 400	60 875	55 637	1 419	13 196	883	(5 484)	456 926
Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	462	-	-	-	-	-	-	462
Excédent/(déficit) net	4 164	1 063	29 015	2 776	(2097)	(561)		34 360

a/ Les dépenses du Fonds incluent les dépenses d'appui au programme et les opérations intervenant entre les Fonds. Cette colonne inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les Fonds pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT FINANCIER COMPARATIF VIIb : ÉTAT RELATIF À L'INFORMATION SECTORIELLE PAR FONDS - PERFORMANCE FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Banque d'uranium faiblement enrichi	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	Élimination a/	Total
Produits								
Contributions régulières	323 409	-	-	-	_	-	-	323 409
Contributions monétaires volontaires	_	58 936	85 492	99	12 705	-	-	157 232
Contributions volontaires en nature	1 497	-	105	-	-	-	-	1 602
Autres contributions	287	3 296	-	-	-	-	-	3 583
Produits des opérations avec contrepartie directe	2 967	7	-	-	-	21	-	2 995
Produits d'intérêts	230	91	216	136	22	-	-	695
Produits internes y compris les dépenses d'appui au programme	1 094	-	4 568	-	-	349	(6011)	-
Gains nets/(Pertes nettes)	(584)	(1262)	(941)	(2 213)	(557)	(1)	-	(5558)
Total - Produits	328 900	61 068	89 440	(1978)	12 170	369	(6011)	483 958
Charges								
Dépenses de personnel	223 434	1	21 183	1 206	1	-	-	245 825
Consultants, experts	8 235	5 027	3 524	18	1 038	-	-	17 842
Voyages	18 520	17 247	10 830	185	2 337	-	-	49 119
Transferts à des acteurs du développement	8 003	20 211	3 557	-	8 418	540	-	40 729
Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	22 367	2	1	-	1	-	-	22 371
Formation	2 770	12 398	3 732	8	1 403	-	-	20 311
Dépréciation et amortissement	9 572	2	1 836	-	-	191	-	11 601
Autres charges opérationnelles	29 659	2 129	11 497	38	1 057	17	(6011)	38 386
Total - Charges	322 560	57 017	56 160	1 455	14 255	748	(6011)	446 184
Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	22	-	-	-	-	-	-	22
Excédent/(déficit) net	6 362	4 051	33 280	(3 433)	(2085)	(379)		37 796

a/ Les dépenses du Fonds incluent les dépenses d'appui au programme et les opérations intervenant entre les Fonds. Cette colonne inclut les éliminations des dépenses d'appui au programme et autres opérations intervenant entre les Fonds pour effectuer un rapprochement avec le total des charges dans l'état de la performance financière.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PARTIE III

Notes aux états financiers

NOTE 1 : Entité comptable	35
NOTE 2 : Base de préparation	35
NOTE 3 : Principes comptables essentiels	37
NOTE 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	50
NOTE 5 : Placements	51
NOTE 6 : Créances sur opérations sans contrepartie directe	51
NOTE 7 : Informations sur les créances sur opérations sans contrepartie directe	53
NOTE 8 : Créances sur opérations avec contrepartie directe	55
NOTE 9 : Avances et paiements anticipés	56
NOTE 10 : Stocks	57
NOTE 11 : Participation dans les entités de services communs	58
NOTE 12 : Immobilisations corporelles	61
NOTE 13 : Immobilisations incorporelles	64
NOTE 14 : Montants à payer	67
NOTE 15 : Produits différés	67
NOTE 16 : Passif au titre des avantages du personnel	68
NOTE 17 : Régime des avantages du personnel postérieurs à l'emploi	68
NOTE 18 : Autres passifs financiers	75
NOTE 19 : Provisions	75
NOTE 20 : Mouvements des soldes des fonds	76
NOTE 21 : Mouvements des soldes des fonds individuels à des fins spécifiques	78
NOTE 22 : Mouvements des réserves par groupe de fonds	80
NOTE 23 : Contributions volontaires	82
NOTE 24 : Autres contributions	83
NOTE 25 : Produits des opérations avec contrepartie directe	83
NOTE 26 : Produits d'intérêts	84
NOTE 27 : Gains nets/(Pertes nettes)	84
NOTE 28 : Dépenses de personnel	85
NOTE 29 : Voyages	85
NOTE 30 : Transferts à des acteurs du développement	
NOTE 31 : Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	86

NOTE 32 : Formation	87
NOTE 33 : Autres charges opérationnelles	87
NOTE 34 : Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	88
NOTE 35 : Information sectorielle par programme sectoriel - composition par fonds	89
NOTE 36 : Budget	91
NOTE 36a: Mouvements entre le budget initial et le budget final (budget ordinaire)	91
NOTE 36b : Rapprochement des montants réels sur une base comparable et du Tableau des flux de trésorerie	92
NOTE 36c : Analyse des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants réels	93
NOTE 36d : Fonds pour les investissements majeurs (FIM)	94
NOTE 37 : Parties liées	95
NOTE 38 : Informations relatives aux instruments financiers	96
NOTE 39 : Engagements	99
NOTE 40 : Articles relevant d'exercices antérieurs	100
NOTE 41 : Passifs et actifs éventuels	101
NOTE 42 : Événements postérieurs à la date de reporting	101
NOTE 43 · Versements à titre gracieux	101

NOTE 1 : Entité comptable

- 1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (l'AIEA ou l'Agence) est une organisation intergouvernementale autonome à but non lucratif fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Rattachée au régime commun des Nations Unies, elle est tenue de respecter « l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique », qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957.
- 2. L'objectif statutaire de l'Agence est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. Pour atteindre cet objectif, la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 définit les six objectifs stratégiques suivants :
 - Faciliter l'accès à l'électronucléaire ;
 - Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires ;
 - Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires ;
 - Fournir une coopération technique efficace;
 - Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence ; et
 - Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique.
- 3. Les états relatifs à l'information sectorielle donnée par programme sectoriel et par fonds fournissent des renseignements complémentaires sur la manière dont ces activités de base sont gérées et financées.

NOTE 2 : Base de préparation

4. Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux prescriptions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Lorsqu'une question spécifique n'est pas abordée dans les IPSAS, les normes internationales d'information financière ou les normes comptables internationales appropriées s'appliquent.

Convention comptable

5. Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

Présentation

6. Certains montants d'exercices antérieurs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours. Ce sont notamment les suivants :

- Les dépôts reçus (304 000 euros), qui étaient comptabilisés dans les autres passifs financiers courants en 2012, ont été reclassés comme autres passifs financiers non courants.
- Les remboursements de contributions d'exercices précédents (1,584 million d'euros), inscrits en diminution des produits en 2012, ont été reclassés en capitaux propres.
- Le loyer imputé (1,483 million d'euros), qui était comptabilisé dans les charges de gestion des bâtiments en 2012, a été reclassé comme autres charges opérationnelles.
- Les services de nettoyage (1,281 million d'euros), qui étaient comptabilisés dans les autres charges opérationnelles en 2012, ont été reclassés comme charges de gestion des bâtiments.
- Les services de transport des fournitures hors Siège (649 000 euros), qui étaient comptabilisés dans les autres charges opérationnelles en 2012, ont été reclassés comme transferts à des acteurs du développement.

Monnaie fonctionnelle et conversion des autres monnaies

Monnaie fonctionnelle et de présentation

7. La monnaie fonctionnelle de l'Agence (y compris de tous les groupes de fonds) est l'euro. Les états financiers sont présentés en euros, et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Transactions et soldes

- 8. Les transactions en d'autres monnaies sont converties en euro aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies, qui sont proches des taux de change en vigueur à la date des transactions. Les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies sont fixés une fois par mois, et révisés au milieu du mois s'il y a des fluctuations importantes de taux par rapport aux diverses monnaies.
- 9. Les actifs et les passifs monétaires libellés en d'autres monnaies sont convertis en euro au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'exercice.
- 10. Les gains et pertes de change réalisés et latents résultant de la liquidation des transactions en d'autres monnaies et de la conversion aux taux de change en vigueur en fin d'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en ces monnaies sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de la faculté d'appréciation et des estimations

- 11. Le principe de l'importance relative est un élément central des états financiers de l'Agence. Le cadre de l'importance relative de la comptabilité de l'Agence fournit une méthode systématique pour la détermination, l'analyse, l'évaluation, l'approbation et l'examen périodique des décisions concernant l'importance relative dans plusieurs domaines comptables.
- 12. Les états financiers comprennent nécessairement des montants basés sur des appréciations, des estimations et des hypothèses des responsables. Il est rendu compte des variations des estimations dans la période où elles ont été connues.

NOTE 3: Principes comptables essentiels

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie

13. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts en banque payables sur demande et d'autres placements à court terme très liquides dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins.

Placements

- 14. Les placements de l'Agence comprennent les dépôts à terme, les bons du trésor et autres effets escomptés, qui ont tous des échéances initiales comprises entre trois et douze mois.
- 15. Les dépôts à terme sont classés comme « prêts et créances ». Cette classification nécessite une comptabilisation initiale à la juste valeur à laquelle viennent s'ajouter les coûts de transaction et l'évaluation ultérieure au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt réel. Comme les dépôts à terme sont acquis à leur valeur nominale, il n'y a pas d'amortissement de l'escompte.
- 16. Les bons du trésor et autres effets escomptés sont classés comme « placements détenus jusqu'à leur échéance » pour les besoins de l'IPSAS 29 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Dans cette classification, ces placements sont initialement enregistrés à leur juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction, puis sont enregistrés à leur coût après amortissement par la méthode de l'intérêt réel.

Créances

- 17. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale à moins que l'effet de l'actualisation à leur valeur nette actuelle ne soit significatif.
- 18. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'on a des preuves objectives de la dépréciation d'une créance. En particulier, pour les créances au titre des contributions régulières, des provisions sont comptabilisées sur la base de l'historique du recouvrement. Les moins-values sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Avances et paiements anticipés

19. Les avances et paiements anticipés sont comptabilisés à leur valeur nominale à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif.

Stocks

- 20. Les stocks sont déclarés au plus bas du coût ou soit du coût de remplacement actuel, soit de la valeur nette de réalisation.
- 21. Le coût de remplacement actuel, qui est utilisé pour les stocks à distribuer aux bénéficiaires sans frais ou avec des frais nominaux, est le coût que l'Agence supporterait pour acquérir l'actif à la date de reporting.

- 22. La valeur nette de réalisation, qui est utilisée pour les stocks qui seront vendus à des conditions plus ou moins commerciales ou utilisés par l'Agence, correspond au prix de vente estimé dans les conditions normales du marché, déduction faite des coûts d'achèvement et des frais de vente.
- 23. Le coût est déterminé à l'aide d'une formule de coût moyen pondéré, à moins que les éléments de stocks ne soient uniques par nature, auquel cas la méthode d'identification spécifique est appliquée.

24.	Ces méthodes s	'appliquent aux	principales	catégories de sto	cks de l'Agence com	ne suit :

Catégorie d'éléments de stocks	Méthode d'évaluation	Formule du coût
Éléments de stocks pour des projets en transit vers des contreparties	Plus bas du coût ou du coût de remplacement actuel	Méthode d'identification spécifique
Pièces de rechange pour les garanties et matériel de maintenance	Plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	Coût moyen pondéré
Fournitures pour l'imprimerie	Plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	Coût moyen pondéré

- 25. L'Agence gère ses pièces de rechange pour les garanties et son matériel de maintenance surtout de manière centralisée. Les stocks gérés dans des emplacements centraux d'un coût de 100 000 euros ou plus sont portés à l'actif. Ces stocks se composent actuellement de batteries et de câbles. D'autres éléments de stock mineurs gérés de manière centralisée ou détenus dans des emplacements décentralisés ne sont pas portés à l'actif, car leurs soldes ne sont pas significatifs.
- 26. Une charge pour moins-value est enregistrée dans l'état de la performance financière durant l'exercice au cours duquel le stock est reconnu comme étant déprécié pour obsolescence ou parce que les quantités excèdent la demande.
- 27. En outre, l'Agence produit et détient des publications et des matières de référence. Leurs stocks ne sont pas comptabilisés comme actifs dans les présents états financiers. Les montants d'acquisition et/ou de production des stocks de publications et de matières de référence sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Participation dans des entités associées et intérêts dans des coentreprises

Entités associées

- 28. Une entité associée est une entité sur laquelle l'Agence a une grande influence mais qu'elle ne contrôle pas.
- 29. Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) de Trieste a été créé conjointement par l'AIEA, l'UNESCO et le gouvernement italien en 1964. L'AIEA a une grande influence sur le CIPT du fait de sa représentation au Comité directeur qui régit ce centre, et de l'important financement qu'elle assure et qui est comptabilisé comme charge dans l'état de la performance financière. Le CIPT est donc une entité associée de l'AIEA. Toutefois, il n'a pas de structure formelle de participation, de dispositions de dissolution, ni d'autres moyens qui permettraient de mesurer avec fiabilité l'intérêt qu'il revêt pour l'AIEA. Par conséquent, la méthode comptable de la mise en équivalence requise par la norme IPSAS 7, « Participation dans des entités associées », ne peut s'appliquer.

Coentreprises

- 30. Une coentreprise est un arrangement contractuel en vertu duquel l'Agence et une ou plusieurs parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle conjoint. Les activités en coentreprise de l'Agence prennent les trois différentes formes suivantes :
- Pour les opérations contrôlées conjointement dans lesquelles l'Agence est l'administrateur, celle-ci
 comptabilise dans ses états financiers les actifs qu'elle contrôle, les passifs et les charges qu'elle
 encourt, et comptabilise tout produit conformément aux arrangements de facturation convenus.
 Lorsque l'administrateur est un autre organisme, la comptabilisation des charges et des passifs de
 l'Agence se limite aux arrangements de facturation convenus.
- En ce qui concerne les actifs contrôlés conjointement, l'Agence comptabilise sa part des actifs et des amortissements qui s'y rattachent.
- S'agissant des entités contrôlées conjointement, l'Agence applique la méthode comptable de la mise en équivalence. La participation dans l'entité contrôlée conjointement est donc comptabilisée initialement au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la part de l'Agence dans l'excédent ou le déficit de l'entité contrôlée conjointement pour chaque période de reporting. La part de l'Agence dans cet excédent ou ce déficit est comptabilisée dans son état de la performance financière.
- 31. L'AIEA est partie à un arrangement de coentreprise avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) en ce qui concerne les locaux du Centre international de Vienne (CIV) et les activités des services communs connexes. Elle a classé les locaux et les activités comme suit :

Activité en coentreprise	Classement		
Locaux du CIV, y compris tout ajout à ces locaux apporté dans le cadre des activités du Service de gestion des bâtiments, du Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants et des Services de sécurité.	de 53,868 %. Toutefois, ces locaux n'ont pas été inscrits a l'actif dans les livres de l'Agence (voir note 12).		
BMS	Opération contrôlée conjointement, administrée par l'ONUDI.		
Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants	Entité contrôlée conjointement. La part de l'Agence est de 53,868 %. Ce fonds a été essentiellement créé pour les dépenses en immobilisations ayant trait aux bâtiments du CIV. Son traitement comptable devrait être aligné sur celui des bâtiments du CIV. Étant donné que ceux-ci n'ont pas été inscrits à l'actif dans les présents états financiers, ce fonds n'a pas non plus été pris en compte dans l'actif. Tous les décaissements effectués par l'Agence à ce fonds au cours de l'exercice ont été comptabilisés en charges.		
Services de restauration	Entité contrôlée conjointement, administrée par l'ONUDI. La part de l'Agence est de 53,868 %. Elle a été incluse dans les états financiers sur la base de la méthode comptable de la mise en équivalence.		

Économat	Entité contrôlée conjointement, administrée par l'Agence. La part de l'Agence est de 53,868 %. Elle a été incluse dans les états financiers sur la base de la méthode comptable de la mise en équivalence.		
Services médicaux	Opération contrôlée conjointement, administrée par l'Agence.		
Imprimerie	Opération contrôlée conjointement, administrée par l'Agence.		
Services de sécurité	Opération contrôlée conjointement, administrée par l'ONU.		
Services de conférence	Opération contrôlée conjointement, administrée par l'ONU.		

32. De plus amples informations sur les entités contrôlées conjointement, y compris les informations financières récapitulatives les plus récentes, figurent dans la note 11.

Immobilisations corporelles

Évaluation des coûts lors de la comptabilisation

- 33. Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût historique moins l'amortissement cumulé et toute moins-value comptabilisée. Pour les actifs qui sont des dons, la juste valeur à la date d'acquisition sert de coût historique. Les actifs d'immobilisations en cours sont enregistrés au coût d'achat et leur amortissement ne commence qu'à partir de la date de leur mise en service. Les actifs hérités ne sont pas inscrits à l'actif. Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif dans les états financiers si leur coût est égal ou supérieur à 3 000 €, sauf certains éléments du matériel informatique et du mobilier, qui sont considérés comme des articles groupés et sont inscrits à l'actif quel que soit leur coût.
- 34. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif distinct, selon le cas, uniquement si l'Agence peut bénéficier d'avantages économiques futurs ou d'un potentiel de service liés à l'article et que le coût de celui-ci peut être évalué de manière fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont inscrits en charges dans l'état de la performance financière pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Mode d'amortissement et durée d'utilité

35. L'amortissement est inscrit en charge pour répartir le coût des actifs sur leur durée d'utilité estimée par la méthode de l'amortissement constant. Les durées d'utilité estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles, qui sont révisées chaque année, se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs	Durée d'utilité (années)
Matériel de communication et de TI	4
Véhicules	5
Mobilier et agencement	12
Bâtiments	5 ans (pour les structures préfabriquées et de conteneurs) et 15 à 100 ans pour les autres
Bâtiments loués à bail et améliorations	Durée du bail ou d'utilité plus courte
Matériel d'inspection	5
Matériel de laboratoire	5
Autre matériel	5

Immobilisations incorporelles

Évaluation des coûts lors de la comptabilisation

- 36. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute moins-value comptabilisée. Pour les immobilisations incorporelles qui sont des dons, la juste valeur à la date d'acquisition sert de coût. Les immobilisations incorporelles en cours sont enregistrées au coût et leur amortissement ne commence qu'à leur entrée en service. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif dans les états financiers si leur coût est égal ou supérieur à 3 000 €, excepté pour les logiciels mis au point en interne pour lesquels le seuil d'inscription à l'actif a été fixé à 25 000 €.
- 37. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif distinct, selon le cas, uniquement si l'Agence peut bénéficier d'avantages économiques futurs ou d'un potentiel de service liés à l'article et que le coût de celui-ci peut être évalué de manière fiable. Les frais de maintenance sont inscrits en charges dans l'état de la performance financière pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Méthode d'amortissement et durée d'utilité

38. L'amortissement de toutes les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est limitée est calculé par la méthode de l'amortissement constant à des taux qui permettront d'affecter le coût ou la valeur des actifs selon leurs durées d'utilité estimées respectives. Les durées d'utilité estimées des principales catégories d'immobilisations incorporelles, qui sont révisées chaque année, se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs	Durée d'utilité (années)
Logiciels acquis séparément	5
Logiciels mis au point en interne	5

Vérification et dépréciation des actifs

- 39. La vérification des actifs est une mesure de contrôle interne qui permet de s'assurer de l'existence, de l'emplacement et de l'état des actifs et facilite la gestion continue des actifs au sein de l'Agence. Cette dernière applique des procédures de vérification physique pour que les actifs soient correctement inscrits dans le registre des actifs et exprimés dans les états financiers.
- 40. Les actifs soumis à dépréciation ou amortissement font chaque année l'objet d'un réexamen pour déterminer la moins-value et s'assurer que la valeur comptable est toujours considérée comme recouvrable. Il y a moins-value en cas de perte totale, de dommages importants ou d'obsolescence. En cas de perte totale, une moins-value complète est enregistrée. Dans les cas de dommages importants ou d'obsolescence, la moins-value est comptabilisée lorsqu'elle excède 25 000 €. Une moins-value est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour le montant auquel la valeur comptable d'un actif excède le montant de service recouvrable. Le montant de service recouvrable est la juste valeur la plus élevée d'un actif moins les frais de la vente et la valeur d'utilité. Cette moins-value peut être contre-passée au cours des périodes ultérieures si le montant de service recouvrable augmente, jusqu'à concurrence de cette augmentation, sous réserve d'un maximum de moins-value comptabilisé.

Contrats de location

Contrats de location-financement

41. Les contrats de location d'immobilisations corporelles, pour lesquels pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété reviennent à l'Agence, sont classés comme contrats de location-financement.

Contrats de location simple

42. Les contrats de location en vertu desquels une bonne partie des risques et des avantages inhérents à la propriété reviennent au bailleur sont appelés contrats de location simple. Les montants dus au titre de ces contrats sont comptabilisés comme charges dans l'état de la performance financière.

Passifs

Montants à payer

43. Les montants à payer sont des passifs financiers concernant des biens ou services reçus par l'Agence, mais qui n'ont pas été payés. Ils sont classés dans la catégorie « autres passifs financiers », et sont donc comptabilisés initialement à la juste valeur et, s'il y a lieu, ultérieurement évalués au coût amorti par la méthode de l'intérêt réel. Étant donné que les montants à payer de l'Agence sont généralement dus dans les 12 mois, l'impact de l'actualisation n'est pas significatif, et des valeurs nominales sont appliquées pour la comptabilisation initiale et l'évaluation ultérieure.

Autres passifs financiers

44. Les autres passifs financiers comprennent principalement les fonds non dépensés détenus pour les remboursements futurs et d'autres articles divers tels que les encaissements non appliqués. Ils sont désignés comme montants à payer et enregistrés à la valeur nominale dans la mesure où l'impact de l'actualisation n'est pas significatif.

Passif au titre des avantages du personnel

- 45. L'Agence reconnaît les catégories d'avantages suivantes :
- Avantages à court terme à régler dans un délai de douze mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les membres du personnel ont rendu le service concerné;
- Avantages postérieurs à l'emploi ;
- Autres avantages à long terme ; et
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme

46. Les avantages à court terme comprennent les avantages des nouveaux employés (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités), les absences rémunérées (congés de maladie payés, congés de maternité) et d'autres avantages à court terme (indemnités pour frais d'études, remboursement des impôts). Les avantages à court terme sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de reporting et sont déterminés à leurs valeurs nominales basées sur les droits accumulés aux barèmes de traitements actuels. Ils sont traités comme des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- 47. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la contribution de l'Agence au plan d'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les indemnités de cessation de service, ainsi que les coûts de voyage et d'expédition connexes. Le passif comptabilisé pour ces plans est la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à la date de reporting. Ces obligations sont calculées par des actuaires indépendants par la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est déterminée par une actualisation des décaissements futurs estimés avec les taux d'intérêt d'obligations (en euros) de sociétés de premier rang, dont les dates d'échéance sont proches de celles des différents plans.
- 48. Les écarts actuariels découlant des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les fonds propres.

Autres avantages à long terme

49. Les avantages à long terme du personnel, tels que les congés annuels et les congés dans les foyers, sont dus au-delà de 12 mois. Les avantages au titre des congés annuels sont calculés sur la même base actuarielle que pour les autres plans d'avantages postérieurs à l'emploi, à la différence que les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'État de la performance financière. Les avantages au titre des congés dans les foyers sont calculés en interne et ne sont pas actualisés, car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif. Les avantages à long terme du personnel sont normalement traités comme passifs non courants. Certains éléments d'avantages qui sont normalement des avantages à long terme sont censés être réglés dans les 12 mois suivant la date de reporting. Ces éléments sont traités comme des passifs courants.

Indemnités de fin de contrat de travail

50. Les indemnités de fin de contrat de travail sont les indemnités dues si l'Agence met fin à l'emploi avant la date de départ à la retraite/d'expiration du contrat d'un fonctionnaire. Elles sont comptabilisées quand l'AIEA notifie à un fonctionnaire que son contrat sera résilié avant terme ou, lorsque la résiliation concerne plusieurs fonctionnaires, lorsqu'il existe un plan détaillé de résiliation.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

- 51. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et d'autres indemnités au personnel. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. Comme il est stipulé dans l'article 3.b) du règlement de la Caisse commune, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, d'indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
- 52. Le régime expose les organisations qui y participent aux risques actuariels associés aux employés présents et passés des autres organisations participant à la Caisse, le résultat étant qu'il n'y a pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs du régime et des coûts de la Caisse entre les différentes organisations participant au régime. L'Agence et la CCPPNU, comme les autres organisations affiliées à la Caisse, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'Agence concernant l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés au régime de manière suffisamment fiable pour l'utiliser à des fins comptables. Par conséquent, l'Agence a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, comme le prescrit la norme IPSAS 25. Ses contributions au régime pendant l'exercice sont comptabilisées comme des charges dans l'état de la performance financière.

Provisions

53. Des provisions sont comptabilisées quand l'Agence a une obligation juridique ou implicite actuelle en raison d'événements antérieurs, quand des décaissements pourraient être nécessaires pour régler l'obligation, et quand le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation des dépenses escomptées pour le règlement de l'obligation actuelle à la date de reporting. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Passifs et actifs éventuels

Passifs éventuels

54. Toute obligation pouvant résulter d'événements passés et dont l'existence n'est confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Agence est déclarée.

Actifs éventuels

55. Tout actif pouvant résulter d'événements passés et dont l'existence n'est confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Agence est déclaré.

Produits

Produits sans contrepartie directe

Contributions régulières des États Membres

56. Les produits des contributions régulières des États Membres sont enregistrés à compter du premier jour de l'exercice auquel ils se rapportent.

Contributions volontaires

- 57. Les produits des contributions volontaires sont comptabilisés dès la signature d'un accord de promesse ayant force obligatoire entre l'Agence et le tiers versant la contribution, étant entendu que l'accord n'impose pas de condition à l'Agence. Les produits des contributions volontaires au Fonds de coopération technique sont comptabilisés au plus tard le premier jour de l'exercice cible auquel ils se rapportent ou à la date à laquelle une promesse contraignante est reçue.
- 58. Les contributions volontaires assorties de conditions pour leur utilisation, telles que les fonds doivent être restituées au donateur si ces conditions ne sont pas remplies, sont initialement traitées comme des produits différés, puis comptabilisées comme produits lorsque ces conditions sont remplies.
- 59. Les contributions volontaires au Fonds pour les programmes extrabudgétaires, au Fonds extrabudgétaire de coopération technique, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale, au Fonds de réserve et aux fonds spéciaux sont généralement reçues dans un but précis et des restrictions sont donc imposées pour l'utilisation des actifs connexes.
- 60. En 2013, l'Agence a modifié sa méthode comptable concernant le remboursement des contributions volontaires, dont les produits avaient été comptabilisés lors d'exercices antérieurs. Depuis 2013, tous ces remboursements sont enregistrés comme des ajustements directs des fonds propres et non plus comme des réductions des produits. À la suite de cette modification, les montants de 2012 ont été retraités, avec pour conséquence une augmentation du produit des contributions volontaires et un ajustement direct des fonds propres de 1,584 million d'euros.

Coûts de participation nationaux

61. Les coûts de participation nationaux (CPN) sont les contributions versées par les États Membres dans le cadre du programme national de coopération technique approuvé pour chacun d'entre eux. Étant donné que les CPN ne représentent que 5 % des coûts de ce programme national (y compris les projets nationaux, les bourses et les visites scientifiques financés dans le cadre d'activités régionales ou interrégionales), ces contributions sont considérées comme produits sans contrepartie directe. Le produit des CPN est comptabilisé lorsque les projets constituant le programme national de coopération technique ont été approuvés par le Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) du Conseil des gouverneurs

et que les montants viennent à être dus à l'Agence, c'est-à-dire généralement au 1^{er} janvier suivant la réunion du CACT de l'année précédente. Comme la majorité des projets sont approuvés pour la première année d'un cycle biennal, le produit des CPN est généralement plus élevé cette année-là que la deuxième année.

Contributions en nature (biens et services)

Biens en nature

- 62. Les biens donnés à l'Agence sont comptabilisés comme produits si la valeur de l'article est égale ou supérieure à 3 000 €, avec une augmentation correspondante de l'actif approprié, lorsque ces dons sont reçus par l'Agence. Le produit est comptabilisé à la juste valeur, déterminée à la date à laquelle les biens donnés sont comptabilisés. La juste valeur est généralement déterminée par référence au prix de biens identiques ou similaires dans un marché actif.
- 63. L'Agence peut utiliser certains de ses bâtiments et installations en vertu d'arrangements de type bail conclus avec les gouvernements. La manière dont elle traite ces arrangements est présentée plus haut dans la section sur les contrats de location.

Services en nature

64. Les services offerts à l'Agence à titre gratuit ne sont pas comptabilisés comme produits mais des informations sont fournies sur la nature et le type de ces services.

Produits avec contrepartie directe

- 65. Les produits de la vente de biens sont comptabilisés lorsque des risques et des avantages importants découlant de la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.
- 66. Les produits d'un service sont comptabilisés au moment où celui-ci est rendu, d'après le délai estimé de son exécution, à condition que l'effet puisse en être évalué avec fiabilité.

Produits d'intérêts

67. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au cours de la période pour laquelle ils ont été perçus. Les intérêts sur les bons du trésor et autres effets escomptés sont comptabilisés par la méthode de l'intérêt réel.

Charges

Charges avec contrepartie directe

68. Les charges avec contrepartie directe provenant de l'achat de biens et services sont comptabilisées au moment où le fournisseur honore ses obligations contractuelles, c'est-à-dire quand les biens et services sont livrés et acceptés par l'Agence. Pour certains contrats de services, ce processus peut se dérouler par étapes.

Charges sans contrepartie directe

69. L'Agence encourt des charges sans contrepartie directe principalement au cours du transfert d'éléments de stocks pour des projets à des acteurs du développement. Une charge est

comptabilisée lorsque les éléments de stocks ont passé la douane dans le pays bénéficiaire, moment auquel on considère que l'Agence en transfère le contrôle aux bénéficiaires.

- 70. Les autres charges sans contrepartie directe sont encourues principalement lors de l'octroi de subventions pour financer les accords de recherche et de bourses. Une charge est comptabilisée au moment où l'Agence autorise le déblocage des fonds, ou a une obligation contraignante de payer, selon celui de ces deux cas qui se produit le premier. Lorsque les bénéficiaires de la subvention doivent remplir des critères de performance avant le paiement du dernier versement, celui-ci est comptabilisé comme charge après vérification qu'il a été satisfait à ces critères.
- 71. Pour les accords de financement annuel sans contrepartie directe tels que celui du financement du CIPT par l'Agence, une charge est comptabilisée pour la période à laquelle se rapporte le financement.

Répartition des coûts communs

72. Les coûts communs encourus par l'Agence à un niveau central sont répartis de manière systématique et rationnelle entre chacun des secteurs de l'Agence (c'est-à-dire chaque programme sectoriel) de sorte que i) l'information sectorielle soit exacte (c'est-à-dire que les coûts soient partagés adéquatement entre les programmes sectoriels); ii) la présentation des dépenses soit faite selon la nature des charges; et iii) les transactions intersectorielles ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

- 73. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour rendre compte de transactions ayant un but ou un objectif précis. Les fonds sont séparés aux fins de la conduite d'activités spécifiques ou de la réalisation de certains objectifs conformément à des réglementations, des restrictions ou des limitations spéciales. Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité par fonds, montrant la position consolidée de tous les fonds à la fin de la période. Les soldes des fonds représentent le solde accumulé des produits et des charges.
- 74. L'information sectorielle est présentée sur la base des activités de l'Agence, à la fois par programme sectoriel et par source de financement (groupes de fonds).

Programmes sectoriels

- 75. Les six programmes sectoriels de l'Agence forment la structure pour les ouvertures de crédits au budget ordinaire. Il s'agit des suivants :
- 1) Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires Le programme sectoriel 1 fournit un appui, des services et des conseils scientifiques et techniques pour l'exploitation fiable et sûre des réacteurs de puissance et de recherche et des installations du cycle du combustible existants; le développement de l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire dans les pays n'ayant actuellement que de petits programmes électronucléaires ou n'en ayant aucun; la mise au point de réacteurs innovants et avancés et de leurs cycles du combustible, y compris dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO); le renforcement des capacités pour l'analyse et la planification énergétiques; l'étude objective du rôle de l'électronucléaire dans le

développement durable ; et le développement des sciences nucléaires, de la gestion des connaissances, et de l'information et de la communication dans le domaine nucléaire.

- 2) Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement Le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres des conseils reposant sur une base scientifique, des supports de formation théorique et pratique, des normes et des documents de référence, ainsi que des documents techniques, en s'appuyant sur un ensemble fondamental d'activités de recherche-développement adaptative et appliquée. Les objectifs généraux de ce programme sectoriel continuent de contribuer aux utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.
- 3) Sûreté et sécurité nucléaires Le programme sectoriel 3 est consacré à l'élaboration et à l'amélioration constante des normes de sûreté nucléaire et des orientations de l'Agence en matière de sécurité. L'Agence prend des dispositions pour l'application de ces normes et orientations à ses propres opérations, et aide les États Membres qui en font la demande à les appliquer à leurs propres activités. Elle assure la promotion des instruments internationaux relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Ce programme sectoriel contribue aussi à coordonner la préparation d'opérations internationales pour intervenir efficacement en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et en atténuer les conséquences, ainsi que l'appui aux efforts accomplis au niveau mondial pour améliorer la sécurité nucléaire.
- 4) Vérification nucléaire Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instaurer et à administrer des mesures visant à garantir que les matières fissiles spéciales et autres matières, les services, les équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence, ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle, ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires. Au titre de ce programme, elle mène des activités de vérification, d'analyse d'informations et d'évaluation et fournit des instruments pour les garanties et les services d'analyse nécessaires à l'application de ces dernières. Ces activités permettent à l'Agence de réunir des informations à partir desquelles elle peut tirer des conclusions relatives aux garanties. En outre, l'Agence soutient les efforts de la communauté internationale en menant d'autres tâches de vérification.
- 5) Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme sectoriel 5 cherche à atteindre les buts et objectifs des États Membres. Cela exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne :
- Les politiques générales ;
- Les interactions avec les États Membres ;
- La planification des politiques et des stratégies, y compris la gestion des risques, conformément à la stratégie à moyen terme ;
- La définition des priorités ;
- L'élaboration et l'exécution des programmes ;
- L'évaluation de la performance ; et
- La gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention des médias et du public.

- 6) Gestion de la coopération technique pour le développement Le programme sectoriel 6 couvre l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique dans le cadre de programmes biennaux de coopération technique. Le programme de coopération technique comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires.
- 76. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, le programme sectoriel 5 et le programme sectoriel 6 forment un seul secteur Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration.

Groupes de fonds

- 77. Les activités menées par l'Agence dans le cadre de ces six programmes sectoriels sont financées grâce à six groupes de fonds. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général. Différents paramètres ont été établis pour chaque groupe de fonds sur la façon dont les produits peuvent être utilisés. Les six groupes de fonds sont décrits ci-dessous.
- 1) Le groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est le principal moyen de financement des activités de l'Agence et qui permet à celle-ci de faire face à ses engagements découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions régulières, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce aux avances versées par des États Membres.
- 2) Le groupe de fonds II (Fonds général Fonds de coopération technique) est le principal mécanisme de financement des activités de coopération technique de l'Agence par les États Membres. Il est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées principalement grâce à des contributions volontaires; les États Membres sont priés de promettre des contributions en fonction de leur part indicative de l'objectif d'allocations, ainsi que des coûts de participation nationaux et des recettes diverses.
- 3) Le groupe de fonds IIIa (Fonds général Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est un mécanisme de financement destiné à permettre aux pays donateurs et aux organismes internationaux de verser des contributions volontaires pour des activités appuyant des programmes financés par le budget ordinaire choisis par le donateur.
- 4) Le groupe de fonds IIIb (Fonds général Fonds pour le programme extrabudgétaire d'uranium faiblement enrichi) est un mécanisme de financement destiné à permettre aux pays donateurs et aux organismes internationaux de verser des contributions volontaires expressément destinées à financer les activités liées à la banque d'UFE.
- 5) Le groupe de fonds IV (Fonds général Fonds extrabudgétaire de coopération technique) est un mécanisme de financement destiné à permettre aux pays donateurs et aux organismes internationaux de verser des contributions volontaires pour des activités appuyant des projets approuvés par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA choisis par le donateur.

6) Le groupe de fonds VI (Fonds d'affectation spéciale, Fonds de réserve et fonds spéciaux) est constitué de fonds destinés à des activités particulières qui ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Comparaison budgétaire

- 78. Les bases du budget et de la comptabilité de l'Agence sont différentes. Les budgets à l'Agence sont approuvés sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non de la comptabilité d'exercice intégrale des IPSAS.
- 79. Alors que les états financiers de l'Agence se rapportent à toutes ses activités, les budgets sont approuvés séparément chaque année pour le groupe de fonds I (classé selon le programme sectoriel) et le groupe de fonds II (basé sur l'objectif des contributions volontaires). Il n'y a pas de budget approuvé pour les groupes de fonds IIIa, IIIb, IV et VI. Tous les groupes de fonds sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général.
- 80. L'état V (État comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels) compare les budgets finals pour le Fonds du budget ordinaire aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Étant donné que les bases utilisées pour préparer le budget et les états financiers sont différentes, la note 36b fait un rapprochement des comptes entre les montants réels présentés dans cette note et les montants réels figurant dans le Tableau des flux de trésorerie.

NOTE 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

	(en milliers	d'euros)
	31/12/2013	31/12/2012
		
Liquidités en banque et fonds en caisse	19 101	10 889
Liquidités dans les comptes à vue	36 224	43 630
Dépôts à terme avec échéance initiale de 3 mois ou moins	26 000	114 816
Bons du trésor avec échéance initiale de 3 mois ou moins	9 996	
Total - Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 321	169 335

- 81. La baisse de 78,014 millions d'euros (46,1%) du montant total de trésorerie et des équivalents de trésorerie est due à un recentrage sur les dépôts à terme et d'autres investissements ayant des échéances initiales comprises entre trois et douze mois (voir note 5). Ce recentrage a été motivé essentiellement par les très faibles taux d'intérêt constants sur les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Pour autant, la durée moyenne pondérée d'échéance du montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements de l'Agence est restée inférieure à 3 mois, comme indiqué dans la note 38.
- 82. Une part des fonds en caisse est en monnaies qui sont soit soumises à des restrictions légales, soit ne sont pas facilement convertibles en euros. Au 31 décembre 2013, l'équivalent en euros de ces monnaies était de 1,006 million d'euros (1,324 million d'euros au 31 décembre 2012), sur la base des taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies respectifs.

NOTE 5: Placements

	(en milliers	d'euros)
	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à terme avec échéance initiale de 3 à 12 mois	290 794	245 572
Bons du trésor avec échéance initiale de 3 à 12 mois	65 854	57 681
Autres effets escomptés Total - Placements	18 123 374 771	303 253

83. La hausse de 71,518 millions d'euros (23,6 %) des placements résulte d'une réorientation des placements dans des instruments à échéance initiale de 3 mois ou moins (comptabilisés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la note 4) vers des placements dans des instruments avec une échéance initiale comprise entre trois et douze mois.

NOTE 6 : Créances sur opérations sans contrepartie directe

	(en milliers d'euros)		
•	31/12/2013	31/12/2012	
Contributions régulières à recevoir			
Budget ordinaire	36 599	25 761	
Fonds de roulement	13	30	
Provision pour créances douteuses	(2985)	(4705)	
Montant net des contributions régulières à recevoir	33 627	21 086	
Contributions volontaires à recevoir			
Contributions extrabudgétaires	14 213	14 502	
Fonds de coopération technique	730	682	
Provision pour créances douteuses	(164)	(22)	
Montant net des contributions volontaires à recevoir	14 779	15 162	
Autres créances			
Dépenses de programme recouvrables	842	1 187	
Coûts de participation nationaux	366	716	
Accords de garanties - créances	366	110	
Provision pour créances douteuses	(842)	(1187)	
Montant net des autres créances	732	826	
Total net - Créances sur opérations sans contrepartie directe	49 138	37 074	
Composition des créances sur opérations sans contrepartie directe			
Courantes	48 674	36 462	
Non courantes	464	612	
Total net - Créances sur opérations sans contrepartie directe	49 138	37 074	

- 84. Le montant des contributions régulières au budget ordinaire à recevoir a augmenté de 10,838 millions d'euros pendant l'exercice pour atteindre 36,599 millions d'euros, essentiellement en raison d'une forte augmentation des soldes non réglés par un État Membre.
- 85. Les créances non courantes comprennent la part à long terme (recouvrable après le 31 décembre 2014) des créances de contributions régulières pour lesquelles un plan de versement a été convenu.

NOTE 7 : Informations sur les créances sur opérations sans contrepartie directe

Provisions pour créances douteuses

	(en	mil	liers	d'eur	os)
--	-----	-----	-------	-------	-----

					(en minier	s u curos)				
			2013					2012		
	Provision pour créances douteuses en début d'exercice	Charges pour créances douteuses pendant l'exercice	Montants irrécouvrables passés par pertes et profits	Reprise de provision pour créances douteus es	Provision pour créances douteuses en fin d'exercice	Provision pour créances douteuses en début d'exercice	Charges pour créances douteuses pendant l'exercice	Montants irrécouvrables passés par pertes et profits	Reprise de provision pour créances douteuses	Provision pour créances douteuses en fin d'exercice
Créances sur opérations sans contrepartie directe <u>Contributions régulières à recevoir</u>										
Budget ordinaire	4 705	-	(1348)	(372)	2 985	4 608	97	-	-	4 705
Montants à recevoir liés aux contributions régulières	4 705	-	(1348)	(372)	2 985	4 608	97	-	-	4 705
Contributions volontaires à recevoir										
Fonds de coopération technique	22	-	-	-	22	646	22	(646)	-	22
Contributions extrabudgétaires	-	142		-	142	-	-	-	-	-
Montants à recevoir liés aux contributions volontaires	22	142	-	-	164	646	22	(646)	-	22
<u>Autres créances</u>										
Dépenses de programme recouvrables	1 187	-	(289)	(56)	842	1 394	-	-	(207)	1 187
Montants liés aux autres créances	1 187	-	(289)	(56)	842	1 394	-	-	(207)	1 187
Total - Créances sur opérations sans contrepartie directe	5 914	142	(1637)	(428)	3 991	6 648	119	(646)	(207)	5 914

Échéances des créances

(en milliers d'euros)

						u cur os)		1 1/ 1 201	•	
	au 31 décembre 2013						au 3	1 décembre 201	2	
			En souffra	ance depuis				En souffra	nce depuis	
	Valeur comptable	<1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	>5 ans	Valeur comptable	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Créances sur opérations sans contrepartie directe Contributions régulières à recevoir										
Budget ordinaire	36 599	27 501	6 016	430	2 652	25 761	17 326	3 012	459	4 964
Fonds de roulement	13	1	10	2	-	30	8	22	-	-
Total – Contributions régulières à recevoir	36 612	27 502	6 026	432	2 652	25 791	17 334	3 034	459	4 964
Contributions volontaires à recevoir										
Contributions extrabudgétaires	14 213	9 978	4 235	-	-	14 502	14 299	203	-	-
Fonds de coopération technique	730	603	99	7	21	682	625	28	1	28
Total - Contributions volontaires à recevoir	14 943	10 581	4 334	7	21	15 184	14 924	231	1	28
<u>Autres créances</u>										
Dépenses de programme recouvrables	842	-	-	-	842	1 187	-	-	-	1 187
Coûts de participation nationaux	366	26	177	103	60	716	479	28	160	49
Contributions au titre des accords de garanties	366	366	-	-	-	110	110	-	-	-
Total - Autres créances	1 574	392	177	103	902	2 013	589	28	160	1 236
Total - Créances sur opérations sans contrepartie directe	53 129	38 475	10 537	542	3 575	42 988	32 847	3 293	620	6 228

Gestion du risque de crédit lié aux créances sur opérations sans contrepartie directe

- 86. Les contributions régulières constituent la majorité des créances de l'Agence ; elles sont dues et exigibles dans les 30 jours qui suivent la réception de la lettre de mise en recouvrement ou le premier jour de l'exercice financier auquel elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure. Au 1^{er} janvier de l'exercice suivant, le solde non versé est considéré comme représentant une année d'arriérés. Conformément aux dispositions de l'article XIX. A. du Statut, un État Membre perd son droit de vote lorsque le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à celui de ses contributions régulières pour les deux années précédentes.
- 87. Pour faciliter le paiement des arriérés de contributions régulières, il est proposé des plans de versement en vertu desquels les arriérés sont consolidés et payables par annuités sur une période de dix ans maximum. Tant que l'État Membre qui a un plan de versement verse l'annuité de ses arriérés, la contribution régulière pour l'exercice en cours et toute avance due au Fonds de roulement, son droit de vote peut être rétabli par la Conférence générale. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des créances qui seraient sans cela en souffrance, dont les conditions ont été renégociées, était de 612 000 € (677 000 € au 31 décembre 2012).

NOTE 8 : Créances sur opérations avec contrepartie directe

_	(en milliers d'euros)		
<u>-</u>	31/12/2013	31/12/2012	
Créances - remboursements de la TVA	1 905	3 964	
Créances - remboursements de l'impôt sur le revenu	3 575	3 837	
Créances - autres	1 022	1 120	
Provision pour créances douteuses	(89)	(283)	
Total net - Créances sur opérations avec contrepartie directe	6 413	8 638	
Composition des créances sur opérations avec contrepartie			
directe			
Courantes	6 413	8 638	
Non courantes	-	-	
Total net - Créances sur opérations avec contrepartie directe	6 413	8 638	

88. En ce qui concerne la provision pour créances douteuses, les mouvements suivants ont été constatés en 2013 et 2012 :

	(en milliers d'euros)		
	2013	2012	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	283	264	
Coût de la créance douteuse pendant l'exercice	88	19	
Montants irrécouvrables passés par profits et pertes	(17)	-	
Créance douteuse reprise sur provision	(265)		
Solde de clôture au 31 janvier	89	283	

89. Le vieillissement des créances sur opérations avec contrepartie directe était le suivant :

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
En souffrance depuis :			
Moins d'un an	4 288	6 148	
1 à 3 ans	1 086	2 358	
3 à 5 ans	1 039	160	
Plus de 5 ans	89	255	
Valeur comptable brute	6 502	8 921	

NOTE 9 : Avances et paiements anticipés

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Services communs du Centre international de Vienne	27 396	27 611	
Autres organisations internationales	2 311	1 181	
Personnel	6 376	6 182	
Compte de réserve pour les primes d'assurance maladie	2 289	2 557	
Économat	809	809	
Voyages	35	163	
Autres	2 342	2 334	
Total - Avances et paiements anticipés	41 558	40 837	
Composition des avances et des paiements anticipés			
Courants	12 940	12 196	
Non courants	28 618	28 641	
Total - Avances et paiements anticipés	41 558	40 837	

- 90. Les organisations sises au CIV ont un accord selon lequel les coûts des services communs du Centre international de Vienne (CIV) dont chacune d'entre elles assure la prestation, comme le Service de gestion des bâtiments, les services de la sécurité de l'ONU, le service médical, etc., doivent être partagés sur la base des ratios de partage des coûts établis. Les ratios sont calculés chaque année à partir de facteurs déterminants comme le nombre d'employés, la superficie totale occupée, etc. Le ratio de partage des coûts pour l'Agence pour 2013 n'ayant pas encore été établi, c'est donc celui pour 2012 (53,868 %) qui a été retenu pour les calculs.
- 91. Les avances pour les services communs du CIV correspondent aux paiements effectués par l'Agence aux services administrés par les autres organisations du CIV qui ne les ont pas encore utilisées à cette fin.
- 92. Les avances pour le personnel sont essentiellement des avances en attente de règlement, pour l'allocation pour frais d'étude et l'impôt sur le revenu.
- 93. La société Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel et sert de garant du compte de réserve pour les primes d'assurance maladie. L'objet du compte de réserve est de conserver les excédents de primes versés en sus des

montants dus à Vanbreda International et d'absorber les futures augmentations de primes. Le compte de réserve est détenu à 50 % par l'Agence (figurant en tant que réserve dans la note 22) et à 50 % par le personnel (figurant en tant que passif dans la note 16).

94. L'avance pour l'Économat est une avance non courante qui correspond aux fonds initiaux mis à la disposition de l'Économat au 1^{er} octobre 1979.

NOTE 10: Stocks

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Éléments de stocks pour projets, en transit vers des contreparties	6 799	4 494	
Pièces de rechange et matériel de maintenance pour les garanties	457	488	
Fournitures pour l'imprimerie	57	82	
Total - Stocks	7 313	5 064	

- 95. Les éléments de stocks pour projets couvrent l'ensemble des marchandises (par ex., pièces d'équipement, fournitures et logiciels) que l'Agence achète pour les transférer à des États bénéficiaires, qu'ils soient ou non membres de l'Agence. Le transfert de ces éléments, aussi dénommés « fournitures hors Siège », se déroule essentiellement dans le cadre du programme de coopération technique, mais aussi directement au sein des divisions techniques dans le cadre de programmes spécifiques d'assistance. Les marchandises qui sont en transit vers des bénéficiaires tiers à la date de reporting sont incluses dans les éléments de stocks pour projets en transit vers des contreparties. Les dits éléments sont décomptabilisés quand ils ont passé la douane dans le pays bénéficiaire, moment auquel on considère que l'Agence en transfère le contrôle aux bénéficiaires.
- 96. Les matières de référence ne sont pas comptabilisées comme actifs et les coûts de production de chaque type de matière de référence sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ceci est dû au fait que la valeur actuelle du potentiel de service à long terme de ces actifs, déduction faite d'une provision nécessaire pour les stocks à rotation lente et de produits caducs, ne peut pas être déterminée avec certitude, car il est impossible de déterminer la durée restante de la période de détention et les risques d'obsolescence qui en résultent. Le montant de la main-d'œuvre et des frais généraux alloués qui ont été encourus par les laboratoires de l'Agence pour la production de matières de référence en 2013 a été d'environ 114 000 € (168 000 € en 2012).
- 97. Les stocks au 31 décembre 2013 comprenaient des éléments de stocks remis à titre gratuit d'un montant de 74 000 euros qui sont reportés à leur juste valeur moins les frais de vente.

98. Le total des charges liées aux stocks en 2013 et 2012 s'établissait comme suit :

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Éléments de stocks pour projets, en transit vers des contreparties	28 558	30 243	
Pièces de rechange et matériel de maintenance pour les garanties	55	68	
Fournitures pour l'imprimerie	81	82	
Total – Charges liées aux stocks	28 694	30 393	

- 99. Les charges liées aux éléments de stocks pour projets en transit vers des contreparties sont incluses dans les transferts à des acteurs du développement dans l'état de la performance financière (voir la note 30) et celles liées aux fournitures pour l'imprimerie, aux pièces de rechange pour les garanties et au matériel de maintenance sont incluses dans les autres charges opérationnelles dans l'état de la performance financière (voir la note 33).
- 100. Aucune charge pour dépréciation des stocks n'a été comptabilisée en 2013 et 2012.

NOTE 11 : Participation dans les entités de services communs

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Participation dans l'Économat	3 788	3 357	
Participation dans le service de restauration	612	581	
Total - Participation dans les entités de services communs	4 400	3 938	

Économat du CIV

- 101. L'Économat du CIV est une entité qui est contrôlée conjointement par l'AIEA et par les autres organisations sises au CIV. Il a été créé à la suite d'un accord entre l'AIEA et le gouvernement autrichien qui a pris effet le 1^{er} avril 1972. En vertu d'un mémorandum d'accord, daté du 31 mars 1977 entre l'AIEA, l'ONU et l'ONUDI relatif à la répartition des services communs au CIV, la responsabilité de la gestion et de l'exploitation de l'Économat a été confiée à l'AIEA. L'Économat vend des articles ménagers en détaxe pour la consommation personnelle des membres du personnel des organisations sises au CIV et d'autres groupes de personnes expressément désignés, sur la base du recouvrement des coûts.
- 102. Au moment de la dissolution, tout l'actif net résiduel sera réparti entre les Fonds d'assistance pour le personnel de l'AIEA et des autres organisations sises au CIV, proportionnellement aux achats effectués par les fonctionnaires de chaque organisation pendant les cinq années ayant précédé la dissolution. Bien que l'AIEA détienne potentiellement une part des actifs de son Fonds d'assistance pour le personnel, le Fonds n'est pas comptabilisé en tant qu'actif. Toutefois, elle a comptabilisé sa part dans l'excédent dégagé par l'Économat en 2013, selon la méthode de la mise en équivalence, dans le ratio de partage des coûts afférents

au Service de gestion des bâtiments pour 2012, soit 53,868 %, étant donné que le ratio de partage des coûts pour 2013 n'a pas été encore définitivement établi.

103. L'Économat n'ayant pas de personnalité juridique propre, ses actifs et ses passifs sont détenus sous la dénomination juridique de l'AIEA. En conséquence, l'AIEA (comme les autres organisations sises au CIV) est censée reprendre tout passif résiduel de l'Économat. Des informations financières récapitulatives sont fournies ci-après :

	(en milliers d'euros)			
Informations financières récapitulatives sur l'Économat	31/12/2013 (provisoires)	31/12/2012 (définitives)		
Produits	29 764	29 470*		
Charges	29 333	29 413*		
Excédent/(déficit) net	431	57		
Actifs courants	15 746	16 405		
Actifs non courants	729	477		
Passifs courants	1 420	2 685		
Passifs non courants	8 024	7 966		
Fonds propres	7 031	6 231		

^{*} Ces montants sont légèrement différents de ceux qui sont indiqués dans les états financiers de l'Agence pour 2012, car les comptes de l'Économat ont été clôturés après la publication de ces derniers.

Service de restauration

- 104. Le service de restauration est une entité qui est contrôlée conjointement par l'AIEA et par les autres organisations sises au CIV. Par l'intermédiaire d'un sous-traitant, il fournit, dans l'enceinte du CIV, des services de restauration et de vente de boissons et d'autres services aux membres du personnel des organisations sises au CIV et à d'autres groupes de personnes expressément désignés, sur la base du recouvrement des coûts.
- 105. Au moment de la dissolution, tout l'actif net résiduel sera réparti entre les Fonds d'assistance pour le personnel de l'AIEA et des autres organisations du CIV. Bien que l'AIEA détienne potentiellement une part des actifs de son Fonds d'assistance pour le personnel, le Fonds n'est pas comptabilisé en tant qu'actif.

106. Le service de restauration n'ayant pas de personnalité juridique propre, ses actifs et ses passifs sont détenus sous la dénomination juridique de l'ONUDI. En conséquence, l'ONUDI, comme les autres organisations du CIV, est censée reprendre tout passif résiduel du service de restauration. Des informations financières récapitulatives sont fournies ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Informations financières récapitulatives sur le service de restauration	31/12/2013 (provisoires)	31/12/2012 (définitives)
Produits	6 691	6 482
Charges	6 806	6 377*
Excédent/(déficit) net	(115)	105*
Actifs courants	2 217	2 112*
Actifs non courants	307	388
Passifs courants	1 387	1 249*
Fonds propres	1 137	1 251*

^{*}Ces montants sont légèrement différents de ceux qui sont indiqués dans les états financiers de l'Agence pour 2012, car les comptes du service de restauration ont été clôturés après la publication de ces derniers.

Centre international Abdus Salam de physique théorique à Trieste

107. Le CIPT à Trieste est une entité associée de l'AIEA, cependant il n'est pas nécessaire de le comptabiliser dans l'actif, car il n'existe pas de structure formelle de participation ou autre moyen d'imputer une participation au capital.

108. Des informations financières récapitulatives sur le CIPT sont fournies ci-après.

(en milliers d'euros)

Informations financières récapitulatives sur le CIPT	31/12/2013 (provisoires)	31/12/2012 (définitives)		
Produits	27 998	27 645		
Charges	30 873	28 911		
Excédent/(déficit) net	(2 875)	(1 266)		
Actifs courants	11 572	13 868		
Actifs non courants	1 009	1 235		
Passifs courants	4 913	4 601		
Passifs non courants	15 796	7 898		
Fonds propres	(8 128)	2 604		

109. L'Agence a versé au CIPT des fonds à hauteur de 2,368 millions d'euros en 2013 et de 2,373 millions d'euros en 2012. Ces fonds servent à renforcer les capacités scientifiques par des formations et l'échange de connaissances dans des applications liées au nucléaire. Ils sont comptabilisés en charges dans les livres comptables de l'AIEA au moment de leur versement.

NOTE 12: Immobilisations corporelles

2013 (en milliers d'euros)

<u>2013</u>	(en millers d'euros)								
	Bâtiments et améliorations locatives	Mobilier et agence ment	Équipe ments des technologies de l'information et de la communication	Matériel d'inspection	Matériel de laboratoire	Véhicules	Autre matériel	Immobilisations en cours	Total - Immobilisations corporelles
Coût au 1 ^{er} janvier 2013	25 437	2 694	29 851	66 797	29 984	1 043	2 951	27 780	186 537
Acquisitions	17 058	478	3 053	619	1 591	286	251	4 831	28 167
Cessions	-	-	(3 296)	(1624)	(940)	(215)	(67)	-	(6 142)
Immobilisations en cours inscrites à l'actif	23 326	-	1 304	2 621	1 542	-	52	(28 845)	-
Coût au 31 décembre 2013	65 821	3 172	30 912	68 413	32 177	1 114	3 187	3 766	208 562
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janvier 2013	9 110	1 756	21 320	56 259	22 494	728	1 398	-	113 065
Amortissement	711	227	3 814	3 863	2 534	108	497	-	11 754
Cessions	-	-	(3 296)	(1624)	(940)	(150)	(67)	-	(6 077)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	9 821	1 983	21 838	58 498	24 088	686	1 828	-	118 742
Cumul des dépréciations au 1 ^{er} janvier 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	26	-	1	-	-	-	-	-	27
Cumul des dépréciations au 31 décembre 2013	26	-	1	-	-	-	-	-	27
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	55 974	1 189	9 073	9 915	8 089	428	1 359	3 766	89 793

2012 (en milliers d'euros)

	Bâtiments et améliorations locatives	Mobilier et agencement	Équipements des technologies de l'information et de la communication	Matériel d'inspection	Matériel de laboratoire	Véhicules	Autre matériel	Immobilisations en cours	Total - Immobilisations corporelles
Coût au 1 ^{er} janvier 2012	24 699	2 511	26 506	63 079	27 145	1 061	2 729	5 077	152 807
Acquisitions	738	183	3 362	672	3 014	89	102	29 053	37 213
Cessions	-	-	(1780)	(1191)	(392)	(107)	(13)	-	(3483)
Immobilisations en cours inscrites à l'actif	-	-	1 760	4 169	220	-	201	(6 350)	-
Autres variations	_	-	3	68	(3)	-	(68)	-	
Coût au 31 décembre 2012	25 437	2 694	29 851	66 797	29 984	1 043	2 951	27 780	186 537
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janvier 2012	8 504	1 565	19 913	53 551	20 473	709	937	-	105 652
Amortissement	606	191	3 185	3 883	2 338	110	484	-	10 797
Cessions	-	-	(1778)	(1185)	(317)	(91)	(13)	-	(3384)
Moins-values (immobilisations toujours en service)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations		-	-	10	-	-	(10)	-	
Cumul des amortissements au 31 décembre 2012	9 110	1 756	21 320	56 259	22 494	728	1 398	-	113 065
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	16 327	938	8 531	10 538	7 490	315	1 553	27 780	73 472

- 110. Les projets relatifs aux immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 000 €, leur valeur et leur état d'avancement au 31 décembre 2013, sont présentés ci-après :
- Laboratoire des matières nucléaires (NML) (41,034 millions d'euros) (achevé (40,208 millions d'euros) et en cours (826 000 €)) : Projet de construction d'un bâtiment de 9 550 mètres carrés abritant un nouveau laboratoire d'analyse (4 500 mètres carrés) ainsi qu'une nouvelle installation d'entreposage de matières fissiles, des espaces auxiliaires pour le laboratoire et des locaux à usage de bureaux. Le bâtiment a été mis en service et mis à la disposition des utilisateurs en juillet 2013, et il a donc été inscrit à l'actif à cette date. Au moment de la mise en service, tous les éléments du bâtiment n'avaient pas été achevés ; plusieurs éléments additionnels du bâtiment ont donc été inscrits à l'actif à leur achèvement. Au 31 décembre 2013, les 826 000 € relatifs aux éléments du bâtiment pas encore achevés sont restés comptabilisés comme en cours. Sur le coût total inscrit à l'actif de 40,208 millions d'euros, 33,578 millions d'euros se rapportaient au bâtiment du NML et les 6,630 millions d'euros restants à l'infrastructure et à la sécurité. Au 31 décembre 2012, le coût total du NML était de 24,770 millions d'euros, montant qui a été intégralement comptabilisé comme immobilisations en cours à cette date.

Le coût total du NML inscrit à l'actif englobe une provision de 1,387 million d'euros pour les coûts de déclassement. Cette provision est basée sur la valeur actuelle des coûts estimés qui devraient être encourus à la fin de la durée d'utilité du NML.

- JMOX (869 000 €) (en cours) : Projet de mise en place d'une méthode de contrôle intégrée pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon. En 2013, aucune activité de développement du projet n'a été exécutée en raison de l'incertitude planant sur l'avenir du programme d'énergie nucléaire japonais. Des mesures concernant ce projet seront prises une fois que la décision de poursuivre la construction et la mise en service de l'installation aura été confirmée (869 000 € d'immobilisations en cours en 2012).
- 111. L'augmentation en 2013 de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles est essentiellement due aux coûts encourus du fait de la construction du NML à Seibersdorf, qui a commencé en 2011, comme expliqué plus haut.
- 112. Les tableaux relatifs aux immobilisations corporelles en 2013 et 2012 (voir ci-dessus) ne couvrent pas le coût des locaux du CIV, pour lesquels l'AIEA a invoqué les dispositions transitoires de l'IPSAS 17. En 1979, l'Agence a conclu un « Accord relatif au siège » avec le gouvernement autrichien, en vue de la location, sur 99 ans, de la part des locaux du CIV lui revenant, pour un loyer nominal annuel d'un schilling autrichien. En vertu de cet accord, elle doit gérer le district de son siège depuis l'Autriche, faute de quoi elle doit restituer au gouvernement autrichien sa part dans les locaux du CIV. Puisque l'Accord relatif au siège revêt essentiellement le caractère d'un contrat de location-financement, elle était tenue d'inscrire à l'actif sa part dans les bâtiments du CIV en se fondant sur le ratio de partage des coûts afférents au Service de gestion des bâtiments. Cependant, elle a invoqué à cet effet les dispositions transitoires de l'IPSAS 17 « Immobilisations corporelles » et n'a donc pas comptabilisé sa part dans les bâtiments du CIV à l'actif dans l'état de la situation financière. D'après une évaluation externe, au 1er janvier 2011, le coût de remplacement amorti desdits bâtiments était de 311,686 millions d'euros (selon le ratio 2012 de partage des coûts susmentionné, la part de l'AIEA s'élevait à 167,899 millions d'euros) et la juste valeur locative du terrain du CIV était de 1,393 million d'euros par an (la part de l'AIEA pour cet exercice s'élevant à 750 000 €). Depuis l'adoption des normes IPSAS, l'AIEA a financé des améliorations et des ajouts dans les locaux du CIV. Elle a invoqué à cet effet les dispositions transitoires de l'IPSAS 17, car ces améliorations et ajouts font partie intégrante du CIV. Par conséquent, tous ces montants ont été

comptabilisés en charges à mesure qu'ils étaient engagés. Quand les bâtiments du CIV seront inscrits à l'actif, ces montants seront aussi inscrits à l'actif.

- 113. En 2013, des dépréciations à hauteur de 27 000 € de certains éléments du matériel des bâtiments de Seibersdorf et de communication et de TI dues à des dommages, à l'obsolescence ou à des pertes ont été comptabilisées. En 2012, il n'y avait eu aucune charge pour dépréciation liée aux immobilisations corporelles.
- 114. Au 31 décembre 2013, la valeur brute des immobilisations corporelles complètement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 87,644 millions d'euros (84,866 millions d'euros au 31 décembre 2012).

NOTE 13: Immobilisations incorporelles

2013 (en milliers d'euros) Logiciels **Immobilis ations** Total -Logicie ls développés en incorporelles en Immobilisations achetés inte rne incorporelles cours Coût au 1er janvier 2013 2 042 4 036 9 841 15 919 Acquisitions 1 483 9 581 12 260 1 196 Immobilisations en cours inscrites à l'actif 590 6 9 1 8 (7508)Coût au 31 décembre 2013 4 115 12 150 11 914 28 179 Cumul des amortissements au 1er janvier 2013 416 502 918 Acquisitions 5 5 1 919 2 590 Amortissement 671 Cumul des amortissements au 31 décembre 2013 1 087 2 4 2 6 3 513 Valeur comptable nette au 31 décembre 2013 3 028 9 724 11 914 24 666

2012

	Logiciels achetés	Logiciels développés en interne	Immobilisations incorporelles en cours	Total - Immobilis ations incorporelle s
Coût au 1 ^{er} janvier 2012	575	613	5 890	7 078
Acquisitions	1 066	-	7 775	8 841
Cessions	-	-	-	-
Immobilisations en cours inscrites à l'actif	401	3 423	(3 824)	_
Coût au 31 décembre 2012	2 042	4 036	9 841	15 919
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janvier 2012	73	41	-	114
Amortissement	343	461	-	804
Cumul des amortissements au 31 décembre 2012	416	502	-	918
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	1 626	3 534	9 841	15 001

(en milliers d'euros)

- 115. Les projets d'une valeur supérieure à 500 000 €, leur valeur et leur état d'avancement au 31 décembre 2013, sont présentés ci-après :
- Traitement des données fournies par les États (SSDH) phase B (2,668 millions d'euros) (en cours): Projet mettant en œuvre des solutions logicielles pour le traitement des données communiquées par les États Membres au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de traités autres que le TNP ou à titre volontaire (958 000 € et 170 000 € d'immobilisations en cours en 2012 respectivement pour le traitement des données fournies par les États (SSDH), phase B, et la mise en place de la base de données ayant trait au projet SSDH, qui ont fusionné en un seul projet en 2013).
- Système d'exploitation géospatiale (2,303 millions d'euros) (achevé): Projet mettant à la disposition du programme des garanties un portail d'informations essentielles. Grâce à une présentation interactive de la Terre en 3D, les utilisateurs accèdent à des informations sur les sites en ayant une perspective mondiale. Ce système a été conçu pour permettre de gérer de manière efficiente et efficace le cycle complet d'analyse des images depuis les demandes initiales de travaux d'analyse jusqu'à la diffusion des rapports en format numérique. Il donne la possibilité de rechercher et de visualiser des archives d'images satellitaires, des données du système d'information géographique (SIG) comme des images ou la surface au sol de bâtiments, ainsi que des données non spatiales telles que des rapports provenant de sources librement accessibles et des données multimédias (2,302 millions d'euros d'immobilisations en cours en 2012).
- Informations sur les activités menées sur le terrain (2,235 millions d'euros) (en cours) : Projet consacré au compte-rendu des activités de vérification menées pendant les inspections et dans le cadre de l'accès complémentaire. Il comporte plusieurs volets : système de rapports d'inspection informatisés (CIRS), système de gestion des données sur le confinement (CDMS), échange de données vers et depuis le système d'évaluation du bilan matières (MBES), et échange de données vers et depuis le système de suivi des échantillons prélevés pour analyse destructive (DASST). Les activités de développement exécutées jusqu'à présent ont été consacrées au CIRS et au CDMS (92 000 € et 193 000 € d'immobilisations en cours en 2012 respectivement pour le CIRS et le CDMS, qui ont fusionné en un seul projet en 2013).
- Données de référence pour les garanties (1,848 million d'euros) (en cours) : Ce projet a pour but de gérer les données de référence pour les garanties, ce qui est essentiel afin de garantir la qualité des informations communiquées par les États et des informations recueillies par les inspecteurs. Il est nécessaire pour assurer l'adéquation de la gestion, de la planification et des statistiques. Il établira le registre central regroupant des renseignements sur les autorités et des informations sur les emplacements, qui sera exploité par toutes les applications logicielles des garanties. Le produit en question sera utilisé par d'autres systèmes à d'autres fins, et par les utilisateurs du Département des garanties qui en extrairont les données de référence et/ou les tiendront à jour (1,015 million d'euros d'immobilisations en cours en 2012).
- Phase 2 (gestion des contacts) du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) (1,790 million d'euros) (achevée) : La phase 2 de l'AIPS comprenait essentiellement deux composantes : la planification et le suivi des programmes et des projets, et la gestion des contacts. En ce qui concerne la première, l'Agence a établi un nouveau système de planification et de budgétisation auquel elle a mis la dernière main en août 2012. Concernant la seconde, achevée en juillet 2013, l'Agence a rassemblé les informations relatives aux contacts figurant dans plusieurs systèmes et a mis en place une gestion centralisée des données de référence. Les achats de logiciels connexes ont été enregistrés comme actifs distincts, y compris le montant de 126 000 € comptabilisé en 2012. La composante gestion des contacts de la

- phase 2 de l'AIPS a été enregistrée en 2012 comme immobilisations en cours à hauteur de 1,448 million d'euros.
- Mise en œuvre de la phase 3 de l'AIPS (1,439 million d'euros) (en cours) : La phase 3 du projet AIPS, qui regroupe les ressources humaines et la paie, conjointement dénommées « gestion du capital humain », a démarré en 2013. Elle concerne les systèmes et processus qui aideront l'Agence à privilégier des activités procurant des avantages considérables en termes de programmation au détriment de celles purement consacrées au traitement et au contrôle. Ces avantages sont notamment les suivants : processus de ressources humaines totalement électroniques, élimination des systèmes basés sur support papier, automatisation intégrale des processus de la paie, l'objectif étant de les rendre moins exigeants en main-d'œuvre et plus sûrs.
- Système complet de planification et de suivi des tâches (1,112 million d'euros) (achevé): Projet fournissant un système intégré complet qui permet au Département des garanties d'élaborer le plan et l'échéancier des activités de vérification et des activités d'évaluation; d'assurer le suivi des problèmes, des mesures, des tâches et des décisions; de suivre le cheminement des documents imprimés et/ou électroniques; et d'assurer le suivi des documents et informations relatifs aux inspections. Le projet s'est achevé en mai 2013 (901 000 € d'immobilisations en cours en 2012).
- Dossiers électroniques sur les États (899 000 €) (en cours) : Projet qui répond à l'objectif général consistant à permettre au Département des garanties d'œuvrer dans un environnement sécurisé, intégré et interactif et d'avoir une vue commune de toutes les informations relatives à un État. En outre, il permettra de visualiser des informations dans différents pays et de communiquer des informations relatives aux garanties à des parties prenantes de l'Agence extérieures au Département des garanties (352 000 € d'immobilisations en cours en 2012).
- 116. En 2013, le développement de logiciels en interne à l'Agence s'est maintenu à un niveau comparable à celui de 2012. La valeur de ces actifs continuera d'augmenter jusqu'au terme de ces activités et la mise en service des logiciels. L'augmentation en 2013 des immobilisations incorporelles est essentiellement due à ces projets dont le montant s'élève à 9,596 millions d'euros. Après la mise en service des logiciels, l'impact des amortissements fera baisser la valeur des immobilisations incorporelles.
- 117. En 2013, 25 nouveaux projets ont été mis en chantier, pour un montant global de 3,331 millions d'euros (contre 18 projets d'un montant de 1,483 million d'euros en 2012). Sur ces 25 projets, 12 ont été achevés, pour un coût total de 1,068 million d'euros en 2013, tandis que les 13 autres sont toujours des immobilisations en cours. Sur les 33 projets de développement interne en instance en 2012, 10 sont toujours des immobilisations en cours ; par conséquent, 23 projets au total se poursuivront en 2014 et, au 31 décembre 2013, ils étaient comptabilisés en tant qu'immobilisations en cours.
- 118. Selon la norme IPSAS 31, une entité qui n'a pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles précédemment et qui utilise la méthode de la comptabilité d'exercice doit appliquer ladite norme de manière prospective. L'Agence a appliqué cette norme de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2011 et, par conséquent, elle a comptabilisé les immobilisations incorporelles acquises à partir de cette date. Celles acquises avant cette date n'ont pas été comptabilisées du fait de l'absence de mécanismes de suivi en place avant 2011, nécessaires pour déterminer les coûts avec fiabilité. De ce fait, il n'y avait pas de solde d'ouverture pour les immobilisations incorporelles en 2011.

NOTE 14: Montants à payer

	(en milliers	d'euros)
	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer	8 489	14 183
Personnel	40	524
Autres montants à payer	738_	1 993
Total – Montants à payer	9 267	16 700

- 119. Les charges à payer correspondent au montant des biens et services fournis pour lesquels les factures n'avaient pas été reçues à la date de reporting.
- 120. Les autres montants à payer correspondent surtout à des factures traitées mais non réglées à la date de reporting.

NOTE 15: Produits différés

	(en milliers	d'euros)
	31/12/2013	31/12/2012
Contributions versées d'avance	53 419	64 582
Contributions extrabudgétaires transférées sous conditions	55 494	42 615
Autres	27	4 874
Total – Produits différés	108 940	112 071
Composition des produits différés		
Courants	53 446	69 456
Non courants	55 494	42 615
Total – Produits différés	108 940	112 071

- 121. Les contributions versées d'avance comprennent essentiellement les contributions régulières au budget ordinaire versées d'avance et les contributions extrabudgétaires reçues d'États Membres qui n'ont pas encore été formellement acceptées par l'Agence. La diminution en 2013 est essentiellement due au fait qu'en 2012 un grand donateur avait fait un versement anticipé de ses contributions régulières pour 2013, mais n'en a pas fait autant en 2013 pour ses contributions régulières dues en 2014. Cette diminution a été partiellement compensée par des contributions extrabudgétaires versées par deux grands donateurs au titre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques qui n'avaient pas encore été acceptées formellement par l'Agence au 31 décembre 2013.
- 122. Conformément à la norme IPSAS 23, « Produits des opérations sans contrepartie directe », les contributions versées par des donateurs, mais assorties de conditions, ont été comptabilisées en tant que produits différés. À la fin de 2013, les contributions assorties de conditions reçues progressaient de 12,879 millions d'euros et provenaient à environ 96 % d'un État donateur non membre. Elles seront comptabilisées en tant que produits dès que les conditions auront été

remplies. Ces contributions volontaires ont été comptabilisées comme « immobilisations non courantes » dans la mesure où elles se rapportent à des accords pluriannuels.

123. En 2012, le poste « Autres » comprenait surtout les fonds versés d'avance par un donateur pour le financement d'experts fournis à titre gracieux. Ces fonds ont été acceptés en 2013 et donc comptabilisés comme produits.

NOTE 16: Passif au titre des avantages du personnel

	(en milliers d'euros)			
	31/12/2013	31/12/2012		
Assurance maladie après la cessation de service Primes de rapatriement postérieur à l'emploi et droits à la	133 111	135 537		
cessation de service	51 746	54 098		
Congés annuels	18 374	18 561		
Compte de réserve pour les primes d'assurance maladie –				
contributions du personnel	1 144	1 279		
Traitements dus	191	200		
Autres dépenses de personnel	2 455	2 327		
Total - Passif au titre des avantages du personnel	207 021	212 002		
Composition du passif au titre des avantages du personnel				
Courant	14 235	16 499		
Non courant	192 786	195 503		
Total - Passif au titre des avantages du personnel	207 021	212 002		

- 124. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement postérieur à l'emploi et droits à la cessation de service, et des congés annuels a été comptabilisé sur la base d'une évaluation actuarielle. Ce passif a diminué au cours de l'exercice essentiellement en raison de modifications apportées aux hypothèses actuarielles (de plus amples détails sont fournis à ce sujet dans la note 17).
- 125. Le passif au titre des autres dépenses de personnel au 31 décembre 2013 se composait principalement des montants à verser pour les congés dans les foyers, soit 1,379 million d'euros (981 000 € au 31 décembre 2012), et pour les congés de compensation à hauteur de 680 000 € (744 000 € au 31 décembre 2012).

NOTE 17 : Régime des avantages du personnel postérieurs à l'emploi

- 126. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement postérieur à l'emploi et les droits à la cessation de service. Ils sont comptabilisés au passif et établis par des actuaires professionnels à partir des données sur le personnel et de l'historique des paiements effectués.
- 127. En ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, l'AIEA applique un régime à prestations définies pour le personnel. À ce titre, et conformément au Statut et

au Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence.

128. Les primes de rapatriement et les droits à la cessation de service sont des prestations dont les employés de l'Agence peuvent bénéficier lorsqu'ils cessent leurs fonctions auprès d'elle. Ils incluent une prime de rapatriement et le droit au remboursement des frais de voyage et de déménagement s'y rapportant, et pour certains agents des services généraux, une indemnité de fin de contrat dont le montant varie en fonction du temps passé au service de l'Agence.

Évaluations actuarielles

129. Le passif au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement et des droits à la cessation de service est calculé en collaboration avec des actuaires professionnels. Les hypothèses actuarielles doivent figurer dans les états financiers en vertu de la norme IPSAS 25 « Avantages du personnel ». Les hypothèses et méthodes ci-après ont été retenues pour calculer le montant du passif qu'induisaient au 31 décembre 2013, pour l'AIEA, les avantages postérieurs à l'emploi et autres prestations versées au personnel à la cessation de service :

Hypothèses pour l'assurance maladie après la cessation de service

Paramètre	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Taux d'actualisation	3,55 % – Rendement sur le marché d'obligations (en euros) à 20 ans de sociétés de premier rang à la date de reporting	2,85 % — Rendement sur le marché d'obligations (en euros) à 20 ans de sociétés de premier rang à la date de reporting
Taux d'augmentation des traitements prévu	3 %	3 %
Taux d'augmentation des frais médicaux prévu	3 % – 3,90 % (fourchette pour les différents régimes)	3 % – 3,50 % (fourchette pour les différents régimes)

Hypothèses pour les autres prestations liées au rapatriement postérieur à l'emploi et à la réinstallation

Paramètre	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Taux d'actualisation	2,35 % – Rendement sur le marché d'obligations (en euros) à 8 ans de sociétés de premier rang à la date de reporting	1,85% — Rendement sur le marché d'obligations (en euros) à 8 ans de sociétés de premier rang à la date de reporting
Taux d'augmentation des traitements prévu	3 %	3 %
Évolution prévue des frais de voyage	-1 %	-3 %

130. Les tableaux ci-après présentent des informations et données analytiques supplémentaires concernant le passif au titre des avantages du personnel calculé par l'actuaire.

Assurance maladie après la cessation de service

Assurance maladie apres la cessation de service				
_	(en milliers	s d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012		
Mouvement de l'obligation au titre des prestations définies :				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	135 537	111 182		
Coûts des services rendus au cours de la période	7 802	6 084		
Coût financier	3 825	4 618		
Contributions des participants au régime	2 462	2 786		
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés dans l'actif net	(11 443)	16 051		
Prestations versées	(5 072)	(5 184)		
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	133 111	135 537		
Obligation au titre des prestations definites à la ciocure	100 111	103 307		
Valeur actuelle des obligations financées	-	-		
Juste valeur des actifs du régime	-	-		
Valeur actuelle des obligations non financées	133 111	135 537		
Gains/(Pertes) actuariels non comptabilisés	-	-		
Coût des services passés non comptabilisé	-	-		
Passif net au titre de l'assurance maladie après la cessation				
de service	133 111	135 537		
Montants comptabilisés dans l'état de la position financière :				
Actif	-	-		
Passif	133 111	135 537		
Passif net	133 111	135 537		
Charges pendant la période :				
Coûts des services rendus au cours de la période	7 802	6 084		
Coût financier	3 825	4 618		
Total - Charges pendant la période	11 627	10 702		
Indemnités de rapatriement postérieur à l'emploi	(en milliers	s d'auras)		
·	31/12/2013	31/12/2012		
	31/12/2013	31/12/2012		
Mouvement de l'obligation au titre des prestations définies :				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	54 098	43 263		
Coûts des services rendus au cours de la période	6 558	5 171		
Coût financier	916	1 614		
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés dans l'actif net	(3 354)	9 050		
Prestations versées	(6 472)	(5 000)		
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	51 746	54 098		
Valeur actuelle des obligations financées	-	-		
Juste valeur des actifs du régime	- 51 746	54.000		
Valeur actuelle des obligations non financées	51 746	54 098		
Gains/(Pertes) actuariels non comptabilisés	-	-		
Coût des services passés non comptabilisé	-	-		
Passif net au titre des primes de rapatriement postérieur à				
l'emploi		54 098		
	51 746			
Montants comptabilisés dans l'état de la position financière :	51 746			
Montants comptabilisés dans l'état de la position financière : Actif	51 746	-		
<u>-</u>	51 746 - 51 746	54 098		
Actif	-	-		
Actif Passif Passif net	51 746	- 54 098		
Actif Passif Passif net Charges pendant la période :	51 746 51 746	54 098 54 098		
Actif Passif Passif net Charges pendant la période: Coûts des services rendus au cours de la période	51 746 51 746 6 558	54 098 54 098 5 171		
Actif Passif Passif net Charges pendant la période :	51 746 51 746	54 098 54 098		

- 131. Des écarts actuariels apparaissent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme pour les obligations. Ils résultent d'ajustements apportés en fonction de l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) et des effets de nouvelles hypothèses actuarielles.
- 132. Les écarts actuariels concernant les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement postérieur à l'emploi et à la cessation de service sont estimés selon la méthode de la « comptabilisation de réserves » et comptabilisés avec l'actif net/situation nette dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de la situation nette de l'exercice pendant lequel ils apparaissent. Pour 2013, les gains actuariels comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette pour les prestations susmentionnées s'établissaient respectivement à 11,443 millions d'euros et à 3,354 millions d'euros (contre des pertes actuarielles de respectivement 16,051 millions d'euros et 9,050 millions d'euros en 2012).
- 133. Les gains actuariels enregistrés en 2013 résultent principalement de l'utilisation en 2013 de taux d'actualisation supérieurs à ceux de 2012 reflétant la hausse des taux d'intérêt à long terme, et ont été partiellement compensés par la perte actuarielle consécutive à une hypothèse privilégiant un taux d'augmentation des frais médicaux plus élevé.
- 134. Les pertes actuarielles enregistrées en 2012 résultent principalement de l'utilisation en 2012 de taux d'actualisation inférieurs à ceux de 2011 reflétant la baisse des taux d'intérêt, et ont été partiellement compensées par les gains actuariels consécutifs à des variations de la hausse des frais médicaux.

Analyse de sensibilité

135. Conformément au rapport actuariel, une variation des hypothèses décrites ci-dessus a un impact sur l'évaluation des obligations au titre des prestations définies ainsi que des coûts des services rendus au cours de la période et du coût financier, comme indiqué dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

		`	,			
Impact des variations d'hypothèses :	Variation	Assurance maladie après la cessation de service	Primes de rapatriement postérieur à l'emploi et droits à la cessation de service			
Effet de la variation du taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations définies	+ 1 %	(23 177)	(3 751)			
	- 1 %	31 534	4 329			
Effet de la variation du taux d'augmentation des frais médicaux prévu sur :						
- la composante du passif relative au coût des services rendus au cours de la période	+ 1 %	2 757	Sans objet			
	- 1 %	(1 928)	Sans objet			
- la composante du passif relative au coût financier	+ 1 %	896	Sans objet			
	- 1 %	(679)	Sans objet			
- le montant total de l'obligation au titre des prestations définies	+ 1 %	31 174	Sans objet			
	- 1 %	(23 359)	Sans objet			
Effet de la hausse des traitements (1 %), des frais d'expédition (1 %) et des frais de voyage (1 %) sur l'obligation au titre des prestations définies		Sans objet	4 263			
Effet de la baisse des traitements (1 %), des frais d'expédition (1 %) et des frais de voyage (1 %) sur l'obligation au titre des prestations définies		Sans objet	(3 768)			

136. Les tableaux ci-dessous présentent de manière détaillée l'obligation au titre des prestations définies et les ajustements en fonction de l'expérience pour la période en cours et les deux périodes précédentes.

Assurance maladie après la cessation de service

	(en milliers d'euros)					
	2013	2012	2011			
Obligation au titre des prestations définies	133 111	135 537	111 182			
Actifs à leur juste valeur Excédent/(déficit) Partes/(acies) après réévaluation en raison	(133 111)	(135 537)	(111 182)			
Pertes/(gains) après réévaluation en raison d'ajustements en fonction de l'expérience Réévaluation pour ajustements en fonction de	258	(1 205)	(6 299)			
l'expérience, en pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies	0,19 %	-0,89 %	-5,67 %			

Indemnités de rapatriement postérieur à l'emploi

	(en milliers d'euros)					
_	2013	2012	2011			
Obligation au titre des prestations définies	51 746	54 098	43 263			
Actifs à leur juste valeur Excédent/(déficit)	(51 746)	(54 098)	(43 263)			
Pertes/(gains) après réévaluation en raison	(31 740)	(34 098)	(43 203)			
d'ajustements en fonction de l'expérience Réévaluation pour ajustements en fonction de	(1 455)	562	(3 393)			
l'expérience, en pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies	-2,81 %	1,04 %	-7,84 %			

- 137. Les meilleures estimations de l'Agence concernant les contributions qui devraient être versées dans les 12 mois sont de 2,9 millions d'euros pour les régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de 5,6 millions d'euros pour les primes de rapatriement postérieur à l'emploi et les droits à la cessation de service.
- 138. Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi représente un passif non financé important pour l'Agence. Conformément à ce qui se fait dans de nombreux autres organismes des Nations Unies, l'Agence est en train d'examiner les approches possibles pour traiter de la question de ce passif non financé à long terme ; toutefois, aucune approche n'a encore été retenue à ce jour.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

139. Les Statuts de la Caisse des pensions stipulent que le Comité mixte doit charger l'Actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle du Fonds au moins tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte a fait procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans suivant la méthode des agrégats avec entrants. L'objectif premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés de la Caisse des pensions lui permettront de faire face à ses obligations.

- 140. L'obligation financière de l'Agence vis-à-vis de la CCPPNU comprend une contribution statutaire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées) et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation de la situation actuarielle, que les avoirs de la Caisse des pensions risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations. Chaque organisation affiliée contribue à couvrir ces déficits au prorata des contributions qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.
- 141. La dernière évaluation actuarielle a eu lieu le 31 décembre 2011. Elle a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de contribution requis en théorie pour atteindre l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de ladite rémunération, alors que le taux de contribution réel était de 23,7 %. Ce déficit actuariel s'expliquait principalement par le rendement plus faible que prévu des placements effectués au cours des dernières années.
- 142. Au 31 décembre 2011, abstraction faite de tout ajustement futur des pensions, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel s'élevait à 130 % (140 % lors de l'évaluation de 2009). Compte étant tenu du régime actuel d'ajustement des pensions, il s'établissait à 86 % (91 % lors de l'évaluation de 2009).
- 143. Après avoir évalué la situation actuarielle de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'à la date du 31 décembre 2011 aucune contribution à la couverture des déficits conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était due car la valeur actuarielle de l'actif excédait celle de toutes les charges à payer au titre de la Caisse. En outre, la valeur de marché de l'actif était supérieure à la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera examinée lors de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.
- 144. En juillet 2012, le Comité mixte a indiqué dans son rapport de la cinquante-neuvième session à l'Assemblée générale qu'un report à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse des pensions devrait permettre de réduire sensiblement le déficit et couvrirait potentiellement la moitié du déficit actuel de 1,87 %. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé respectivement le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et de l'âge réglementaire de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse des pensions, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. Les modifications connexes aux statuts de la Caisse ont été approuvées par l'Assemblée générale en décembre 2013 et seront prises en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
- 145. En 2013, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à 50,7 millions d'euros (49,7 millions d'euros en 2012). Celles dues pour 2014 s'élèveraient à 49,2 millions d'euros.
- 146. Chaque année, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies procède à la vérification des comptes de la CCPPNU et rend compte des résultats de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU. La CCPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, et ces rapports peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

NOTE 18: Autres passifs financiers

	(en milliers d'euros)			
	31/12/2013	31/12/2012		
Dépôts reçus	304	304		
Autres	394	410		
Total - Autres passifs financiers	698	714		
Composition des autres passifs financiers				
Courant	394	410		
Non courant	304	304		
Total - Autres passifs financiers	698	714		

147. Au 31 décembre 2013, la rubrique Autres regroupait principalement des demandes d'indemnisation de compagnies d'assurances dans l'attente d'un paiement aux bénéficiaires $(224\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$ et des soldes à reverser aux donateurs $(167\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$. Au 31 décembre 2012, elle regroupait principalement des encaissements non imputés $(204\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$ et des soldes à reverser aux donateurs $(98\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}})$.

NOTE 19: Provisions

	(en milliers	s d'euros)
	31/12/2013	31/12/2012
Provision pour recours auprès du TAOIT	41	
Provision pour démantèlement d'actifs et restauration des sites	3 067	1 000
•		
Total – Provisions	3 108	1 000
Composition des provisions		
Courant	161	-
Non courant	2 947	1 000
Total – Provisions	3 108	1 000

148. Au 31 décembre 2013, les provisions pour démantèlement d'actifs et restauration des sites comprenaient un montant de 1,387 million d'euros qui représente la valeur actuelle du coût estimé du démantèlement/déclassement du NML au terme de sa durée de vie utile. Sont également compris dans les provisions le coût estimé de la décontamination et de la remise en état par l'Agence des terres du Laboratoire d'analyse de Seibersdorf (1 million d'euros) en 2015, lorsque le bail conclu avec les autorités autrichiennes viendra à expiration, et le coût estimé du stockage définitif des boîtes à gants au cours des deux prochaines années (680 000 €).

149. En février 2014, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) a rendu un jugement contre l'Agence dans le cadre d'un recours introduit par un ancien fonctionnaire de l'Agence. Compte tenu de ce jugement, cette dernière devra verser un montant de 41 000 € à cet ancien fonctionnaire en 2014. Par conséquent, une provision de ce montant a été constituée en 2013.

Note 20: Mouvements des soldes des fonds

(en milliers d'euros)

	ordinaire	Fonds du budget Fonds de ordinaire et Fonds coopération de roulement technique d		Fonds pour les programmes extrabudgétaires Banque d'uranium faiblement enrichi		Fonds extrabudgétaire de coopération technique		Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux		To	otal			
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	(64 934)	(81 371)	42 363	33 087	156 702	119 982	85 182	88 615	24 677	21 402	3 348	2 306	247 338	184 021
Transferts vers les/(des) soldes des fonds	9 371	10 075	(4866)	5 225	(7171)	3 440	(71)	-	(541)	5 360	(89)	1 421	(3 367)	25 521
Excédent/(déficit) net	4 164	6 362	1 063	4 051	29 015	33 280	2 776	(3 433)	(2097)	(2085)	(561)	(379)	34 360	37 796
Solde de clôture	(51 399)	(64 934)	38 560	42 363	178 546	156 702	87 887	85 182	22 039	24 677	2 698	3 348	278 331	247 338
Sont compris dans les soldes des fonds les différents fonds pour des fins spécifiques ci-après :														
Fonds de roulement	15 218	15 218	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 218	15 218
Fonds pour les investissements majeurs	41 539	27 513	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 539	27 513
Fonds pour la sécurité nucléaire	-	-	-	-	36 562	34 339	-	-	-	-	-	-	36 562	34 339
Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme	-	-	-	-	4 271	5 052	-	-	-	-	-	-	4 271	5 052
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	924	886	924	886
Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 774	2 439	1 774	2 439

- 150. Le Fonds de roulement a été constitué en vertu du Règlement financier pour être utilisé pour des avances au Fonds du budget ordinaire destinées à financer provisoirement des ouvertures de crédits et à d'autres fins autorisées par la Conférence générale. Le montant de ce fonds est approuvé par la Conférence générale et financé par les avances que les États Membres versent conformément à leurs quotes-parts de base respectives, telles qu'elles sont fixées par la Conférence générale. Chaque avance est portée au crédit de l'État Membre qui l'a versée.
- 151. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve constitué par le Conseil des gouverneurs, conformément au Règlement financier, pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures (GOV/2009/1). Il peut être financé par les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement ou par d'autres sources comme les économies réalisées en fin d'exercice sur les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel.
- 152. Le Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) a été constitué conformément au Règlement financier pour financer diverses activités visant à appuyer la capacité des États Membres à protéger les installations nucléaires et les matières nucléaires en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport contre le terrorisme nucléaire (GOV/2002/10).
- 153. Le fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme a été constitué en 2009 dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires pour enregistrer toutes les recettes et dépenses relatives aux dépenses d'appui au programme, conformément à l'article 8.03. du Règlement financier.
- 154. Le Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche a été constitué conformément au Règlement financier pour permettre un financement pluriannuel des achats de matériel et de fournitures nécessaires au programme de contrats de recherche de l'Agence (GOV/2403).
- 155. Le Fonds pour le remplacement du matériel a été constitué avec l'accord du Conseil des gouverneurs (GOV/2005/22).

Note 21 : Mouvements des soldes des fonds individuels à des fins spécifiques

(en milliers d'euros)

	2013			2012						
	Solde d'ouverture	Produits a/	Transferts vers/(de)	Charges	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Produits	Transferts vers/(de)	Charges	Solde de clôture
Fonds de roulement	15 218	-	-	-	15 218	15 210	-	8	_	15 218
Fonds pour les investissements majeurs	27 513	8 433	10 027	(4434)	41 539	8 998	8 179	14 218	(3882)	27 513
Fonds pour la sécurité nucléaire	34 339	20 579	(3 484)	(14 872)	36 562	25 287	24 237	(87)	(15 098)	34 339
Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme	5 052	4 143	(363)	(4561)	4 271	3 605	4 576	37	(3 167)	5 052
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche	886	291	4	(257)	924	972	346	111	(543)	886
Fonds pour le remplacement du matériel	2 439	31	(86)	(610)	1 774	1 308	22	1 312	(203)	2 439

a/ Les produits comprennent les contributions, les intérêts, les gains/(pertes) au change, etc.

- 156. Les transferts au solde du FIM comprennent :
 - Le transfert de 6,593 millions d'euros de la réserve des engagements du FIM afin de répondre au niveau des engagements au 31 décembre 2013 ;
 - Le transfert de 1,854 million d'euros de la réserve pour le FIM ainsi qu'il a été indiqué dans les états financiers de 2012 ; et
 - Le transfert de 1,581 million d'euros de la réserve pour le report de soldes non engagés, afin de rectifier le transfert de 2012.
- 157. Les transferts du solde du FSN comprennent principalement un mouvement vers la réserve des engagements du FSN afin de répondre au niveau des engagements au 31 décembre 2013.

Note 22 : Mouvements des réserves par groupe de fonds

Note 22 : Mouvements des réserves par groupe de fonds						(en i	milliers d'euro	s)						
	Fonds du ordinaire et rouler	Fonds de	Fonds de co techni		Fonds pot program extrabudgé	mes	Banque d'u faiblement e		Fonds extrab de coopér technic	ation	Fonds d'aff spéciale, fo réserve et spécia	onds de fonds	Tota	al
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	28 179	63 359	21 985	27 220	9 267	15 083	11	6	7 318	12 679	27	1 449	66 787	119 796
Transferts vers/(de)	4 097	(35 180)	4 893	(5235)	6 3 6 9	(5816)	62	5	(290)	(5 361)	90	(1422)	15 221	(53 009)
Solde de clôture	32 276	28 179	26 878	21 985	15 636	9 267	73	11	7 028	7 318	117	27	82 008	66 787
Les mouvements des réserves comprennent :														
Solde d'ouverture de la réserve pour le FIM	1 854	19 610	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1 854	19 610
Transferts vers/(de)	1 226	(17756)	-	-	-	_	_	_	_	-	-	-	1 226	(17 756)
Solde de clôture de la réserve pour le FIM	3 080	1 854	-	-	-	-	-	-	-		-		3 080	1 854
			-		-	-	-	-	-		-		-	-
Solde d'ouverture de la réserve pour les primes d'assurance maladie	1 279	957	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 279	957
Transferts vers/(de)	(135)	322	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(135)	322
Solde de clôture de la réserve pour les primes d'assurance maladie	1 144	1 279	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 144	1 279
Solde d'ouverture des engagements	30 565	33 378	21 985	27 222	9 491	14 959	11	12	7 318	12 679	27	1 449	69 397	89 699
Transferts vers/(de)	1 411	(2813)	4 893	(5237)	6217	(5468)	59	(1)	(290)	(5 361)	90	(1422)	12 380	(20 302)
Solde de clôture des engagements	31 976	30 565	26 878	21 985	15 708	9 491	70	11	7 028	7 318	117	27	81 777	69 397
Solde d'ouverture de la réserve pour les excédents de trésorerie	1 485	2 221	-	-	_	-	-	-	-	-	_	_	1 485	2 221
Transferts vers/(de)	(2497)	(736)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2497)	(736)
Solde de clôture de la réserve pour les excédents de trésorerie	(1012)	1 485	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	(1012)	1 485
Solde d'ouverture de la réserve pour le fonds de roulement de l'Économat	809	809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	809	809
Transferts vers/(de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture de la réserve pour le fonds de roulement de l'Économat	809	809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	809	809
Solde d'ouverture de la réserve pour la réévaluation des placements	_	_	_	(2)	_	(5)	_	(6)	-	-	_	-	-	(13)
Transferts vers/(de)	-	-	-	2	-	5	-	6	-	-	-	-	-	13
Solde de clôture de la réserve pour la réévaluation des placements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes d'ouverture de la réserve pour les gains/pertes actuariels sur le passif au titre des	(18363)	6 384	_	_	(224)	129	_	_	_	_	_	_	(18 587)	6 513
avantages du personnel	. ,												, ,	
Transferts vers/(de)	14 642	(24 747)	-	-	152	(353)	3	-	-	-	-	-	14 797	(25 100)
Soldes de clôture de la réserve pour les gains/pertes actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel	(3721)	(18 363)	-	-	(72)	(224)	3	-	-	-	-	-	(3 790)	(18 587)
Solde d'ouverture de la réserve pour le report des crédits non engagés	10 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 550	-
Transferts vers/(de)	(10550)	10 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10 550)	10 550
Solde de clôture de la réserve pour le report des crédits non engagés	-	10 550	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1	-	10 550

- 158. Les réserves ont augmenté de 15,221 millions d'euros en 2013, principalement en raison de la comptabilisation des gains actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel après la cessation de service directement dans les fonds propres, et de la hausse des fonds engagés pour les contrats de biens et services en cours, partiellement annulée par le transfert des réserves au FIM.
- 159. La réserve pour le FIM correspond au montant des économies et des soldes non utilisés provenant des crédits ouverts au budget annuel identifiés conformément aux documents GC(53)/5 et GC(55)/5, qui doivent être transférés au FIM pour le financement de ces derniers. L'augmentation nette de 1,226 million d'euros constatée en 2013 résulte d'une sortie de 1,854 million d'euros vers le FIM et d'une entrée de 3,080 millions d'euros vers le compte de réserve représentant des crédits ouverts non utilisés au titre du budget ordinaire en 2013.
- 160. La réserve pour les primes d'assurance maladie comprend la part des fonds versés par l'Agence à Vanbreda, l'organisme privé de soins de santé avec lequel celle-ci s'est engagée, au titre de ces primes. Elle a reculé de 135 000 € en 2013 (contre une hausse de 322 000 € en 2012), principalement en raison de retraits de la réserve pour compenser partiellement l'augmentation des primes dues à cet organisme.
- 161. Les engagements sont les fonds engagés pour des contrats de biens et services en cours qui n'ont pas été reçus par l'Agence. En 2013, ces engagements futurs ont crû de 12,380 millions d'euros (contre une baisse de 20,302 millions d'euros en 2012). Cette hausse est portée en compte comme un transfert des soldes des fonds vers les réserves.
- 162. Les soldes d'ouverture de la réserve pour les excédents de trésorerie correspondent à l'excédent de trésorerie accumulé lors des exercices précédents (1,485 million d'euros) qui ont été conservés en attendant le versement de contributions des États Membres. De ce montant, 1,403 million d'euros ont été restitués aux États Membres au titre de leur part dans l'excédent de trésorerie au cours de l'exercice. Le solde de clôture au 31 décembre 2013 est la différence nette entre le déficit de trésorerie final de 2012 (1,094 million d'euros) et l'excédent de trésorerie retenu des exercices antérieurs (82 000 €).
- 163. La réserve pour le fonds de roulement de l'Économat correspond au montant de l'investissement initial de l'Agence dans l'Économat, qu'elle a financé à parts égales avec l'ONUDI. Cet investissement s'élevait à 809 000 € pour chaque organisation. Aucun mouvement n'a été constaté dans cette réserve en 2013 et 2012.
- 164. Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants. La réserve pour les gains/(pertes) actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel correspond au solde des gains ou pertes actuariels pour les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement postérieur à l'emploi et des droits à la cessation de service. En 2013, un gain actuariel total de 14,797 millions d'euros (contre une perte actuarielle de 25,1 millions d'euros en 2012) a été comptabilisé (cf. note 17). Il est essentiellement dû à une modification apportée aux hypothèses actuarielles concernant le taux d'actualisation à appliquer.
- 165. La réserve pour le report des crédits non engagés au 31 décembre 2012 représente les soldes des crédits du budget ordinaire de 2012 encore disponibles en fin d'exercice. Ces montants ont été mis à la disposition du Fonds du budget ordinaire au titre du report de fonds non engagés pour répondre à des engagements en 2013. De ces montants, 9,019 millions d'euros ont été utilisés/engagés au cours de l'exercice, et le solde de 670 000 € a servi à compenser le déficit de trésorerie final de 2012.

NOTE 23: Contributions volontaires

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Contributions monétaires volontaires Fonds de coopération technique Contributions extrabudgétaires pour la banque d'UFE	63 956 7 561	58 936 99	
Autres contributions extrabudgétaires	93 282	98 197	
Total - Contributions monétaires volontaires	164 799	157 232	
Contributions volontaires en nature			
Location des locaux	1 499	1 483	
Autres	63	119	
Total - Contributions volontaires en nature	1 562	1 602	
Total – Contributions volontaires	166 361	158 834	

- 166. Les contributions volontaires se décomposent en contributions monétaires et contributions en nature.
- 167. La banque d'UFE de l'AIEA a été créée en décembre 2010. Des contributions d'un montant de 7,561 millions d'euros ont été reçues d'un donateur en 2013.
- 168. Les produits d'autres contributions extrabudgétaires ont diminué de 4,915 millions d'euros pendant l'exercice.
- 169. Les montants susmentionnés ne tiennent pas compte de l'impact du remboursement aux donateurs des portions non utilisées des contributions volontaires dans le cas de celles dont les produits ont été comptabilisés lors d'exercices antérieurs. En 2013 et 2012, ces remboursements se sont élevés respectivement à 1,779 million d'euros et à 1,584 million d'euros. Conformément à la politique comptable de l'Agence concernant ces remboursements, ces montants ont été comptabilisés en tant qu'ajustements directs des fonds propres.
- 170. En ce qui concerne les contributions en nature, il s'agit essentiellement de l'utilisation à titre gracieux des locaux de Monaco, d'installations et de travaux de maintenance gratuits et de l'utilisation de terrains pour les locaux de Seibersdorf (Autriche), octroyés à l'Agence pour un loyer nominal. Les valeurs des contributions sont établies à partir de la valeur locative juste de locaux similaires. En pareil cas, une contribution en nature est comptabilisée comme produit, et une charge correspondante est aussi comptabilisée. Parmi les autres contributions en nature reçues par l'Agence figurent des biens qui sont considérés comme des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des éléments de stock pour des projets en faveur de contreparties. Le produit de ces contributions est comptabilisé si les coûts des biens donnés peuvent être évalués de manière fiable et si les biens ont été transférés sous le contrôle de l'Agence.
- 171. La valeur des services en nature rendus à l'Agence n'est pas prise en compte dans les contributions en nature. Ces services ne sont pas enregistrés comme produits. La majorité d'entre eux ont trait aux experts fournis à titre gracieux, orateurs invités, formateurs et consultants et à

leurs frais de voyage associés dont il a été fait don à l'Agence. Ces personnes font bénéficier l'Agence de leurs compétences au cours de réunions techniques et de consultations spécialisées dans des domaines particuliers qui contribuent à favoriser ses initiatives.

NOTE 24: Autres contributions

	(en millier	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012		
Coûts de participation nationaux	90	3 296		
Accords de garanties	953	287		
Total – Autres contributions	1 043	3 583		

172. Le produit des CPN est comptabilisé lorsque les projets constituant le programme national de coopération technique ont été approuvés par le CACT et que les montants viennent à être dus à l'Agence, c'est-à-dire généralement au 1^{er} janvier suivant la réunion du CACT. Comme la majorité des projets sont approuvés pour la première année de la biennie, le produit des CPN est généralement plus élevé cette année-là que la deuxième année. C'est pourquoi le produit des CPN est bien plus bas en 2013, seconde année de la biennie, qu'en 2012.

173. Le produit de l'application des accords de garanties est plus élevé en 2013 du fait de l'introduction, avec effet au 1^{er} janvier 2013, d'une nouvelle méthodologie de calcul des coûts.

NOTE 25 : Produits des opérations avec contrepartie directe

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Produits de la vente de biens			
Publications	330	388	
Matières de référence pour les laboratoires	247	281	
	577	669	
Produits de services financés conjointement			
Service médical	773	723	
Services informatiques	-	202	
Services d'impression	483	450	
Services financiers	213	153	
Services du logement	20	21	
	1 489	1 549	
Autres produits divers	1 025	777	
Total - Produits des opérations avec contrepartie directe	3 091	2 995	

- 174. Les produits des services financés conjointement comprennent les recettes pour les services fournis à d'autres organismes des Nations Unies sur la base du remboursement des coûts pour divers services.
- 175. Parmi les autres produits divers figurent les remboursements au titre de dépenses imputées à des périodes fiscales précédentes, les remboursements effectués par la sécurité sociale au titre des congés maternité, et d'autres crédits divers.

NOTE 26 : Produits d'intérêts

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Dépôts à terme	555	457	
Effets escomptés	64	123	
Comptes à vue et autres	133	115	
Total – Produits d'intérêts	752	695	

176. L'augmentation de 57 000 euros (8,2 %) du total des produits d'intérêts est le résultat de soldes moyens plus élevés des dépôts à terme auprès de banques commerciales par rapport aux crédits gouvernementaux et supranationaux bien notés en 2013. En outre, les taux d'intérêt pour les liquidités en banque étaient plus élevés en 2013 qu'en 2012.

NOTE 27: Gains nets/(Pertes nettes)

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Gains/(pertes) de change latents	(7058)	(6 404)	
Gains/(pertes) de change réalisés	(75)	820	
Gains/(pertes) sur la vente ou la cession d'immobilisations corporelles	(664)	26	
Gains nets/(Pertes nettes)	(7797)	(5 558)	

177. En 2013 et en 2012, les pertes de change latentes nettes ont été essentiellement dues à la conversion des espèces et des placements détenus en dollars des États-Unis par l'Agence alors que le dollar des États-Unis s'est déprécié par rapport à l'euro pendant cette période.

NOTE 28 : Dépenses de personnel

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Administrateurs Traitements des titulaires d'un contrat à durée déterminée	121.012	112.716	
	121 013	113 716	
Traitements des titulaires d'un contrat d'assistance temporaire Dépenses communes de personnel : cotisations à la CCPPNU et	367	1 023	
à d'autres régimes de retraite	23 514	22 804	
Dépenses communes de personnel : autres	31 702	31 572	
Total - Administrateurs	176 596	169 115	
Agents des services généraux			
Traitements des titulaires d'un contrat à durée déterminée	49 916	48 847	
Traitements des titulaires d'un contrat d'assistance temporaire	1 048	2 035	
Dépenses communes de personnel : cotisations à la CCPPNU et			
à d'autres régimes de retraite	10 360	10 354	
Dépenses communes de personnel : autres	14 401	15 474	
Total – Agents des services généraux	75 725	76 710	
Total - Dépenses de personnel	252 321	245 825	

178. Les dépenses de personnel comprennent les traitements, les indemnités de poste, les autres indemnités, et les cotisations au régime de retraite et à l'assurance maladie des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux. Ce poste inclut également les frais de voyage du personnel qui ne sont pas liés à des missions et qui font partie de ses droits à des prestations (congé dans les foyers, visite à la famille, indemnité pour frais d'étude, entretien, cessation de service, etc.).

NOTE 29 : Voyages

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Voyages de fonctionnaires Fonctionnaires en mission Inspections au titre des garanties et maintenance de matériel	11 487 5 707	11 776 5 936	
Total – Voyages de fonctionnaires	17 194	17 712	
Voyages de non-fonctionnaires			
Pour des projets de coopération technique	18 117	16 481	
Consultants	12 020	11 247	
Autres – non-fonctionnaires	3 495	3 679	
Total – Voyages de non-fonctionnaires	33 632	31 407	
Total – Frais de voyage	50 826	49 119	

- 179. Les frais de voyage des fonctionnaires sont le plus souvent ceux du personnel en mission qui effectue des voyages officiels pour se rendre à des réunions techniques, des réunions de coordination de la recherche, des réunions de liaison, des conférences/colloques, ainsi que dans le cadre d'une assistance d'urgence et au titre de projets.
- 180. Les frais de voyage des non-fonctionnaires sont ceux qui sont associés aux voyages des consultants ou experts que l'Agence recrute pour appuyer des projets de coopération technique ou pour assister à des réunions techniques ou des conférences.

NOTE 30 : Transferts à des acteurs du développement

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Éléments de stock pour des projets distribués à des acteurs du			
développement	28 558	30 243	
Services à des acteurs du développement	1 827	1 844	
Contrats de recherche et contrats techniques	5 082	6 019	
CIPT	2 368	2 373	
Autres subventions	440	250	
Total - Transferts à des acteurs du développement	38 275	40 729	

- 181. Les charges liées à la distribution aux contreparties d'éléments de stock pour des projets ont diminué de 1,702 million d'euros en 2013 car certains des biens expédiés n'avaient pas été dédouanés dans le pays destinataire au 31 décembre 2013, et ont été comptabilisés en tant que stock de l'Agence dans l'état de la situation financière. En outre, l'exercice 2012 a été marqué par une augmentation de la livraison de biens aux contreparties en raison d'un rattrapage par rapport à 2011, premier exercice d'application des IPSAS et du système de planification des ressources (ERP).
- 182. Des contrats de recherche et des contrats techniques sont attribués à des instituts des États Membres pour exécuter des travaux de recherche ou des prestations techniques compatibles avec les activités et le mandat de l'Agence.

NOTE 31 : Services de gestion des bâtiments et services de sécurité

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Service de gestion des bâtiments CIV	15 056	13 343	
Services de gestion des bâtiments hors CIV	2 487	2 588	
Services de sécurité CIV	6 624	6 3 3 0	
Services de sécurité hors CIV	197	110	
Total - Services de gestion des bâtiments et services de sécurité	24 364	22 371	

183. Le « Service de gestion des bâtiments – CIV » et les « Services de sécurité – CIV » constituent la part des dépenses revenant à l'AIEA des services communs gérés par d'autres organisations sises à Vienne. Le Service de gestion des bâtiments est contrôlé conjointement,

géré par l'ONUDI et chargé de la maintenance et de l'entretien des bâtiments du CIV. Les services de sécurité des Nations Unies sont contrôlés conjointement, gérés par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) et chargés de la sécurité dans les bâtiments du CIV.

184. Quant aux « Services de gestion des bâtiments - hors CIV », il s'agit des dépenses incombant à l'Agence au titre de la maintenance de ses bureaux externes à son Siège, essentiellement Seibersdorf, Toronto, Tokyo, New York et Genève.

NOTE 32: Formation

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Formation des acteurs du développement	19 253	18 450	
Formation du personnel	1 759	1 861	
Total - Formation	21 012	20 311	

185. La formation des acteurs du développement englobe les bourses, les cours, les voyages, les frais de formation et les autres coûts qui y sont liés.

NOTE 33 : Autres charges opérationnelles

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Fournitures et matériel	6 455	5 960	
Services contractuels en technologie de l'information	6 389	5 156	
Services contractuels scientifiques et techniques	1 683	3 485	
Autres services contractuels institutionnels	2 970	3 721	
Maintenance de matériel et de logiciels	4 914	5 037	
Achats de petits équipements et de logiciels	4 153	4 986	
Communication et transport	2 806	3 588	
Matériel loué	1 101	1 094	
Location de locaux	1 586	1 520	
Services d'interprétation	871	1 314	
Représentation et réceptions	551	525	
Consommation de stocks de fournitures pour l'imprimerie, de pièces de			
rechange pour les garanties et de matériel de maintenance	136	150	
Augmentation/(diminution) des provisions et allocations	(401)	52	
Autres charges opérationnelles	2 970	1 798	
Total - Autres charges opérationnelles	36 184	38 386	

186. Les fournitures et le matériel sont essentiellement constitués des fournitures scientifiques et techniques et comprennent aussi le matériel et les fournitures de bureau et de communication.

- 187. Les services contractuels en technologie de l'information couvrent essentiellement les charges pour l'appui à l'AIPS, ainsi que d'autres services d'appui.
- 188. Les services contractuels scientifiques et techniques couvrent les activités exécutées à l'appui des travaux de recherche scientifique menés à l'Agence, comme la rédaction de rapports de recherche et d'études.
- 189. Parmi les autres services contractuels institutionnels figurent les charges qui sont surtout liées à la traduction, au Service médical et à d'autres services.
- 190. L'achat de petits équipements et de logiciels renvoie aux charges encourues lors de l'achat de tels articles qui ne répondent pas aux critères d'inscription à l'actif.
- 191. Les charges au titre de la communication et du transport correspondent aux frais de téléphone, de courrier et de transport de marchandises.
- 192. La diminution en 2013 des provisions et allocations est due surtout aux reprises de provisions pour créances douteuses au titre des contributions régulières au budget ordinaire et de certaines créances sur opérations avec contrepartie directe.
- 193. Les autres charges opérationnelles concernent essentiellement les coûts généraux des services de laboratoire.

NOTE 34 : Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Part dans l'excédent/(le déficit) de l'Économat	431	62	
Part dans l'excédent/(le déficit) du Service de restauration	31	(40)	
Total - Part dans l'excédent/(le déficit) des entités de services communs	462	22	

194. L'Économat et la restauration sont des services communs reconnus comme devant être contrôlés conjointement par les organisations sises à Vienne (voir la note 11). Le montant susmentionné représente la part de l'AIEA dans l'excédent/(le déficit) net dégagé par les services de l'Économat et de restauration en 2013 et 2012 sur la base du pourcentage de partage des coûts afférents au Service de gestion des bâtiments pour 2012, soit 53,868 %.

Note 35: Information sectorielle par programme sectoriel - composition par fonds

2013

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	Sûreté et sécurité nucléaires	Vérification nucléaire	Politique générale, gestion et administration a/	Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels	Éliminations	Total
Budget ordinaire								
Charges	32 629	39 215	33 452	121 061	100 011	4 032	-	330 400
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 094	2 703	1 759	30 122	18 614	6 293	-	60 585
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	533	1 345	714	12 397	4 157	2 336	-	21 482
Fonds de coopération technique								
Charges	5 821	40 004	12 517	6	2 569	(42)	-	60 875
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	10	-	-	7	-	-	17
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	10	-	-	-	-	-	10
Fonds pour les programmes extrabudgétaires								
Charges	5 397	5 770	29 830	10 229	4 378	33	-	55 637
Immobilisations corporelles et incorporelles	279	344	413	51 644	333	-	-	53 013
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	242	137	323	17 781	12	-	-	18 495
Banque d'uranium faiblement enrichi								
Charges	1 332	9	10	35	33	-	-	1 419
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	-	-	-	-	-	-	5
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	4	-	-	-	-	-	-	4
Fonds extrabudgétaire de coopération technique								
Charges	2 009	6 518	4 237	-	288	144	-	13 196
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux								
Charges	11	258	4	-	610	-	-	883
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	2	-	-	837	-	-	839
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	436	-	-	436
Élimination interfonds des charges pour services partagés entre les								
programmes sectoriels	-	-	-	-	-	20 257	(20 257)	-
Élimination interfonds des charges pour services partagés	-	-	-	-	-	-	(5484)	(5 484)
Total des charges	47 199	91 774	80 050	131 331	107 889	24 424	(25 741)	456 926
Total - Immobilisations corporelles et incorporelles	1 378	3 059	2 172	81 766	19 791	6 293	-	114 459
Total - Acquisitions et immobilisations corporelles et incorporelles	779	1 492	1 037	30 178	4 605	2 336		40 427

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	Sûreté et sécurité nucléaires	Vérification nucléaire	Politique générale, gestion et administration a/	Services partagés et charges non imputées directement aux programmes sectoriels	Éliminations	Total
Budget ordinaire								
Charges	32 122	37 830	32 002	123 039	93 710	3 857	-	322 560
Immobilisations corporelles et incorporelles	874	2 120	1 533	24 349	17 028	5 076	-	50 980
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	609	1 007	902	10 852	3 302	4 301	-	20 973
Fonds de coopération technique								
Charges	5 870	35 758	10 996	-	4 564	(171)	-	57 017
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	2	-	-	9	-	-	11
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	11	-	-	11
Fonds pour les programmes extrabudgétaires								
Charges	4 844	5 600	28 209	13 776	3 720	11	-	56 160
Immobilisations corporelles et incorporelles	42	293	187	35 903	399	-	-	36 824
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	42	75	101	24 188	12	-	-	24 418
Banque d'uranium faiblement enrichi								
Charges	1 453	-	-	-	-	2	-	1 455
Immobilisations corporelles et incorporelles	1	-	-	-	-	-	-	1
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	1	-	-	-	-	-	-	1
Fonds extrabudgétaire de coopération technique								
Charges	3 485	6 218	4 341	-	197	14	-	14 255
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux								
Charges	16	527	-	-	203	2	-	748
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	2	-	-	655	-	-	657
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	651	-	-	651
Élimination interfonds des charges pour services partagés entre les								
programmes sectoriels	-	-	-	-	-	18 147	(18 147)	-
Élimination interfonds des charges pour services partagés	-	-	-	-	-	-	(6011)	(6011)
Total des charges	47 790	85 933	75 548	136 815	102 394	21 862	(24 158)	446 184
Total - Immobilisations corporelles et incorporelles	917	2 417	1 720	60 252	18 091	5 076	-	88 473
Total - Acquisitions et immobilisations corporelles et incorporelles	652	1 082	1 003	35 040	3 976	4 301	_	46 054

a/ Englobe la gestion de la coopération technique pour le développement.

NOTE 36: Budget

- 195. Le budget ordinaire comprend une partie opérationnelle et une partie investissements, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels (PS). Les programmes sectoriels 1 à 4 sont de nature scientifique et technique :
- PS 1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
- PS 2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
- PS 3 Sûreté et sécurité nucléaires
- PS 4 Vérification nucléaire

Les autres programmes sectoriels fournissent les services de gestion et administratifs qui facilitent les activités des programmes sectoriels scientifiques et techniques :

- PS 5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
- PS 6 Gestion de la coopération technique pour le développement
- 196. La partie investissements du budget ordinaire est constituée par le FIM. Il s'agit d'un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06. du Règlement financier pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures conformes au PIM de l'Agence.

NOTE 36a: Mouvements entre le budget initial et le budget final (budget ordinaire)

197. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits pour l'Agence répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins desquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Aucun virement n'a été effectué en 2013. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis exprimée en tant qu'équivalent-euros au taux de change opérationnel moyen appliqué par l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en euros, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Le tableau ci-après aide à comprendre la réévaluation des montants des crédits ouverts au budget ordinaire pour 2013.

(en milliers d'euros)

Partie opérationnelle	Budget approuvé	Budget réévalué/ final ^{a/}	Variation
PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 105	32 287	(1818)
PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 113	37 298	(1815)
PS3- Sûreté et sécurité nucléaires	34 435	32 596	(1839)
PS 4 - Vérification nucléaire	130 629	124 097	(6532)
PS5 - Politique générale, gestion et administration	76 517	73 679	(2838)
PS6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	20 717	19 793	(924)
Total - Programmes de l'Agence	335 516	319 750	(15 766)
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 417	2 259	(158)
Total - Partie opérationnelle du budget ordinaire	337 933	322 009	(15 924)

a/ Résolution GC(56)/RES/5 de la Conférence générale de septembre 2012 - réévalué au taux de change moyen des Nations Unies, soit 0,7550 € pour 1 \$ É.-U. Il n'y a pas eu de transferts entre les programmes sectoriels. La variation entre le budget approuvé et le budget final est uniquement due à la réévaluation.

198. Il n'y a pas eu de changement entre le budget approuvé initial et le budget final en ce qui concerne la partie investissements du budget ordinaire de 2013.

NOTE 36b : Rapprochement des montants réels sur une base comparable et du tableau des flux de trésorerie

199. Comme l'exige la norme IPSAS 24 « Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers », lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles, les activités d'investissement et les activités de financement, toutes les différences relatives à la convention retenue, au choix du moment et à l'entité étant identifiées séparément. Il se peut qu'il y ait aussi des différences dans la structure et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

200. Le rapprochement effectué entre, d'une part, les montants réels sur une base comparable dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels et, d'autre part, les montants réels figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour la période s'achevant le 31 décembre 2013 est présenté ci-après :

	(en milliers d'euros)			
	Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Activités de financement	
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels a/	2 139	-	-	
Différence de convention	(231)	-	-	
Différence de présentation	173	11 730	(11 903)	
Différence entre les entités	38 465	(122 087)	10 500	
Montant réel dans le Tableau des flux de trésorerie	40 546	(110 357)	(1403)	

a/ La norme IPSAS 24 exige de rapprocher les comptes entre les montants réels (comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – état financier Va) et les flux de trésorerie nets. Le rapprochement effectué dans la présente note permet de comparer la variation entre les montants inscrits au budget ordinaire et les montants réels (état financier Va) et les flux de trésorerie nets (état financier IV). Si l'exigence de la norme IPSAS 24 est suivie à la lettre, les produits de l'Agence (qui forment une grande partie des flux de trésorerie) apparaîtront comme des différences dues au rapprochement, ce qui peut nuire à la clarté des états financiers et altérer la capacité du lecteur à tirer des conclusions d'une telle présentation. La logique qui la sous-tend est d'illustrer les différences entre la convention comptable retenue pour l'établissement du budget et celle retenue dans les états financiers. Nous estimons que le rapprochement effectué permet d'obtenir une présentation juste.

- 201. Les différences de convention répertorient les différences qui apparaissent lorsque le budget est préparé selon une comptabilité de caisse modifiée. Pour rapprocher les résultats budgétaires du tableau des flux de trésorerie, les éléments non générateurs de trésorerie, comme les engagements non réglés en fin d'exercice, les paiements effectués au titre d'engagements d'exercices précédents, les arriérés de contributions régulières et les transferts au FIM, sont incorporés en tant que différences de convention.
- 202. Les **différences temporelles** se produisent lorsque la période budgétaire diffère de la période de reporting reflétée dans les états financiers. Aux fins de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, il n'y a pas de différence temporelle pour l'Agence.
- 203. Les **différences de présentation** s'expliquent par des différences dans la structure et le mode de classification entre le tableau des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants réels.
- 204. Les **différences entre les entités** représentent les flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le Fonds du budget ordinaire qui sont consignés dans les états financiers. Ceux-ci incluent les résultats pour tous les groupes de fonds.

NOTE 36c : Analyse des écarts entre les montants inscrits au budget et les montants réels

205. Hormis les travaux remboursables effectués pour d'autres organismes, l'Agence a dépensé 316,67 millions d'euros de la partie opérationnelle du budget ordinaire de 2013, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99 % et laisse un solde non utilisé de 3,08 millions d'euros. En 2012, des soldes non engagés de 9,689 millions d'euros avaient été reportés à 2013 pour répondre à des besoins programmatiques ; sur ce montant, 9,019 millions

d'euros ont été dépensés, ce qui représente un taux d'utilisation de 93,1 % et laisse un solde non utilisé de 670 000 euros. Les sous-utilisations mineures dans la partie opérationnelle concernent les dépenses de personnel et les contrats de consultance du fait de retards de recrutement pour des postes vacants. Le produit supplémentaire de 941 000 euros sous travaux remboursables pour d'autres organismes, correspond à des dépenses s'ajoutant à celles pour lesquelles des crédits avaient été ouverts au budget ordinaire de 2013 et qui ont été entièrement financées par d'autres organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

206. S'agissant de la partie investissements du budget ordinaire de 2013, 2,462 millions d'euros ont été dépensés (engagements et décaissements) sur le montant total alloué de 8,341 millions d'euros, soit un taux de mise en œuvre de 29,5 %. Ce montant est réparti comme suit :

- Au programme sectoriel 4, 1,314 million d'euros a été alloué au projet de renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS) et entièrement dépensé. La totalité du montant de 369 000 euros affecté à l'acquisition d'équipements de contrôle radiologique et de fournitures pour l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes JMOX au Japon n'a pas été dépensée du fait des incertitudes concernant l'avenir du programme électronucléaire japonais.
- Au programme sectoriel 5, 6,658 millions d'euros ont été alloués et 1,148 million d'euros dépensés. L'écart concerne surtout le projet AIPS, pour lequel les dépenses en 2013 ont été principalement financées par le report au titre du FIM.

NOTE 36d: Fonds pour les investissements majeurs (FIM)

207. Le FIM est un fonds de réserve créé en application de l'article 4.06. du Règlement financier qui permet de conserver (« reporter ») des fonds au-delà de la fin du cycle biennal. Le Directeur général prélèvera des fonds du FIM pour exécuter le PIM conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière^[1].

208. Le PIM est un plan à long terme qui présente les projets d'investissements majeurs de l'Agence. Il facilite la planification à long terme, permet d'accumuler et de conserver des fonds au-delà de la fin d'un cycle budgétaire biennal, puis de les utiliser au moment voulu. Il permet en outre de planifier et de gérer les affectations de fonds de sorte que les montants requis chaque année soient plus stables et plus prévisibles.

209. Le Conseil examine le FIM dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget pour déterminer, notamment, l'adéquation du solde des fonds et le niveau des crédits requis au budget ordinaire d'investissement compte tenu de facteurs tels que les contributions extrabudgétaires reçues ou promises pour des éléments du PIM, du taux de mise en œuvre et des ajustements du PIM dus à l'évolution des circonstances ou des priorités.

210. Le FIM est financé par de multiples sources comme indiqué initialement dans le document GC(53)/5, dont les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement, les économies au titre du budget ordinaire et tout autre source que le Conseil peut choisir.

^[1] Le PIM 2013-2021 est institué dans la Mise à jour du budget de l'Agence pour 2013 publiée en juillet 2012 sous la cote GC(56)/4.

4 701

211. Le tableau ci-après présente la situation financière du FIM à la fin de l'exercice financier 2013.

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels a/

(en milliers d'euros)	
Ressources:	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2013 b/	21 827
Partie investissements du budget ordinaire de 2013 c/	8 341
Transferts au FIM d/	1 854
Total - Ressources	32 022
Dépenses :	
PS1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	256
PS2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de	
l'environnement	370
PS 4 - Vérification nucléaire	8 168
PS5 - Politique générale, gestion et administration	4 922
Total - Dépenses en 2013	13 715
Ressources disponibles au 31 décembre 2013	18 306
Affectation des ressources disponibles au 31 décembre 2013	
Affectées aux programmes sectoriels	13 605

a/ La convention comptable est différente de la convention budgétaire. La présente note est établie sur la base de la comptabilité de caisse modifiée.

Non affectées

NOTE 37: Parties liées

Principaux dirigeants

- 212. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les six Directeurs généraux adjoints, car ils ont autorité pour planifier, diriger et contrôler les activités de l'Agence (ou une bonne partie de ces activités).
- 213. La rémunération globale qui leur est versée comprend : les traitements nets, l'indemnité de poste, les droits à des prestations comme des allocations, indemnités et subventions, et les cotisations versées par l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie. Elle comprend aussi les allocations logement et les indemnités pour frais de représentation qui sont intégrées aux traitements même si elles sont en partie destinées à des fins officielles.

b/ Le solde de clôture indiqué dans la note 35d du document GC(57)/12 de juillet 2013, page 90, est de 22,812 millions d'euros. La différence de 985 000 euros par rapport au solde d'ouverture en 2013 est due à un ajustement des ressources disponibles suite à un transfert erroné au FIM en 2012.

c/GC(56)/RES/5 de septembre 2012.

d/ Économies résultant d'engagements non réglés de l'exercice 2011, enregistrées dans la réserve pour le FIM au 31 décembre 2012.

(en milliers d'euros)

	Nombre de personnes	Rémunération et indemnité de poste	Droits à des prestations	Régimes de retraite et d'assurance maladie	Rémunération totale	Avances sur droits en cours	Prêts en cours
2013	8*	1 219,3	238	262,3	1 719,6	-	-
2012	7	1 159,5	168	257,9	1 585,4	7,9	-

^{*} L'un des principaux dirigeants a pris sa retraite pendant l'année et a été remplacé. Tout au long de l'année, les principaux dirigeants n'ont jamais été plus de sept. L'un d'entre eux était employé par l'Agence en tant que directeur pendant une partie de l'année avant de faire partie des principaux dirigeants. Sa rémunération en tant que directeur est incluse dans les montants ci-dessus

- 214. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé par l'Agence pendant l'année.
- 215. Les avances désignent celles qui sont faites sur les droits à des prestations conformément au Statut et au Règlement du personnel. Ces avances sont à la disposition de l'ensemble des membres du personnel de l'AIEA.

NOTE 38: Informations relatives aux instruments financiers

- 216. Tous les actifs et passifs financiers de l'Agence sont comptabilisés en tant que coûts amortis. Compte tenu de leur nature à court terme, leur valeur comptable constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur.
- 217. Les activités de l'Agence l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Les parties ci-après donnent des informations détaillées sur la gestion, par l'Agence, de chacun de ces risques et des expositions correspondantes. Dans une perspective globale, l'objectif de la gestion des placements de l'Agence est de privilégier la préservation du capital, en faisant en sorte que l'Agence ait suffisamment de liquidités pour faire face à ses besoins opérationnels et en obtenant un taux de rendement intéressant pour son portefeuille dans les limites de ces contraintes. La préservation du capital et la liquidité priment sur le taux de rendement. À ce jour, un placement ne peut avoir une durée supérieure à un an.

a) Gestion du risque de crédit

- 218. Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Agence au cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La valeur comptable des actifs financiers est égale à l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan.
- 219. Pour gérer le risque de crédit lié à son portefeuille, l'Agence a une politique qui restreint les placements à certains types d'instruments financiers et prévoit des montants plafonds par émetteur en fonction de sa qualité de crédit. En outre, en 2013, l'Agence a fixé un plafond de 70 % pour l'exposition aux banques commerciales en équivalents de trésorerie et placements, ainsi qu'un plafond par pays pour l'exposition aux banques commerciales, en tenant compte du

fait que la note minimale autorisée pour un pays est AA-. À cet égard, au 31 décembre 2013, l'exposition totale de l'Agence aux banques commerciales était de 65,1 % et l'exposition la plus élevée aux banques commerciales dans un seul pays était de 14,2 % dans un pays AAA. Le risque de crédit lié à la gestion des créances sur opérations sans contrepartie directe est examiné plus en détail dans la note 7.

Qualité de crédit de l'Agence pour les équivalents de trésorerie et les placements	Valeur comptable et pourcentage des équivalents de trésorerie et des placements (en milliers d'euros)				
	31/12/2	013	31/12/20	012	
Qualité de crédit a/	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage	
AAA	98 981	22,14 %	112 252	24,31 %	
AA+	9 996	2,24 %	-	-	
AA	46 984	10,51 %	48 000	10,40 %	
AA-	95 731	21,42 %	115 117	24,93 %	
A+	144 874	32,41 %	152 130	32,95 %	
A	50 425	11,28 %	34 200	7,41 %	
	446 991 b/	100 %	461 699 b/	100 %	

a/ La qualité de crédit se mesure par la notation à long terme/par défaut attribuée aux émetteurs, à l'exception de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BRI n'a été notée par aucune agence mais sa dette se négocie à des niveaux AAA du fait de son statut spécial de banque des banques centrales du monde entier.

b/ Au 31 décembre 2013, 59,66 % du solde était libellé en euros et 40,34 % en dollars des États-Unis (57,4 % et 42,6 % respectivement au 31 décembre 2012).

Le total des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2013 avait diminué de 14,708 millions d'euros (3,2 %) par rapport au 31 décembre 2012. Cette diminution des équivalents de trésorerie et des placements est due à la conversion de certains soldes en liquidités en banque produisant des taux d'intérêt intéressants en 2013, combinée à la réévaluation des avoirs en dollars des États-Unis à un taux de change plus bas au 31 décembre 2013 qu'à la fin de 2012.

220. Le tableau ci-après détaille les expositions pour un seul émetteur de plus de 10 % de l'ensemble du portefeuille :

Émetteur	Secteur	Valeur comptable (en milliers d'euros)				
		31/12/2013 31/12/2012				
		Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage	
Belgique a/	Gouvernement	46 984	10,51 %	20 000	4,33 %	
Banque des règlements internationaux	Institution financière (banques centrales)	61 987	13,87 %	74 571	16,15 %	
	Total	108 971	24,38 %	94 571	20,48 %	

a/ L'exposition pour la Belgique (bons du trésor) ne dépassait pas 10 % du portefeuille au 31 décembre 2012. Elle est néanmoins présentée afin qu'il soit possible d'établir une comparaison avec le solde détenu dans la même contrepartie au 31 décembre 2013.

b) Gestion du risque de change

- 221. L'Agence effectue des transactions libellées en devises étrangères et doit donc gérer son exposition aux variations des taux de change. La stratégie générale qu'elle suit pour faire face à ce risque est de veiller à ce que les produits soient reçus, ou convertis sur le marché, dans les mêmes devises que les charges prévues, les principaux mécanismes étant le système mixte de calcul des contributions pour le Fonds du budget ordinaire, où une partie des contributions est fixée en dollars des États-Unis, et les liquidités correspondant aux contributions extrabudgétaires, qui sont habituellement détenues dans la devise dans laquelle devraient s'effectuer les décaissements.
- 222. Les entrées de produits libellées en devises étrangères sont converties à des taux de change différents des sorties de charges connexes libellées en devises étrangères qui interviennent plus tard. Les gains et pertes de change associés aux avoirs détenus dans des devises étrangères pendant l'intervalle entre ces entrées et ces sorties ne représentent donc pas un véritable risque économique pour l'Agence, du fait de la stratégie de gestion des devises susmentionnée.
- 223. Les valeurs comptables des actifs et des passifs financiers de l'Agence libellés en devises étrangères et convertis en euros à la fin de la période sont présentées ci-après. Certains actifs financiers sont libellés en devises qui sont difficiles à utiliser (devises dites non liquides) et ne peuvent pas être facilement converties en euros.

Devises composant le montant total de la trésorerie, des dépôts et des autres placements

198 605

Dollar É.-U.Devises non liquidesAutresTotal182 7491 006283466 092

249

472 588

(en milliers d'euros)

1 324

La diminution de 6,496 millions d'euros (1,4%) du total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2013 par rapport au solde au 31 décembre 2012 est due à la réévaluation des avoirs en dollars des États-Unis à un taux de change plus bas au 31 décembre 2013 qu'à la fin de 2012. Si le taux de change à la fin des deux exercices avait été le même, ce solde aurait augmenté légèrement au 31 décembre 2013 par rapport au solde au 31 décembre 2012.

c) Gestion du risque de liquidité

Au 31/12/2013

Au 31/12/2012

Euro

282 054

272 410

- 224. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité manque aux obligations associées aux passifs financiers.
- 225. Le risque de liquidité est principalement géré fonds par fonds. Pour tous les fonds, sauf pour le budget ordinaire, les engagements ne peuvent être pris généralement que lorsque les fonds sont disponibles et le risque de liquidité est donc minime. Pour le budget ordinaire, grâce au cadre d'autorisation des charges fondé sur l'ouverture des crédits, ces dernières n'excèdent les produits pour aucun exercice donné, et le fonds de roulement constitue un mécanisme permettant d'apporter des liquidités en cas de difficultés liées à l'échéancier des sorties et des entrées de trésorerie (constituées principalement par les contributions régulières des États Membres). Le fonds de roulement procure au budget ordinaire de l'Agence des liquidités tampons d'une valeur équivalant à environ deux semaines de flux de trésorerie. Il n'a été utilisé ni en 2013 ni en 2012.

Analyse des échéances des passifs et des actifs financiers de l'Agence

- 226. Les passifs financiers de l'Agence, qui sont à long terme pour la majorité, représentaient environ 42 % des actifs financiers au 31 décembre 2013 (44 % au 31 décembre 2012). Ceux qui sont à court terme (dus dans les 12 mois) représentaient moins de 5 % de ses actifs financiers à court terme au 31 décembre 2013 (moins de 7 % au 31 décembre 2012).
- 227. Au 31 décembre 2013, la durée moyenne pondérée d'échéance de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de l'Agence était de 71 jours pour l'euro et de 37 jours pour le dollar des États-Unis (54 jours et 68 jours respectivement au 31 décembre 2012).

d) Gestion du risque de taux d'intérêt

- 228. L'Agence essaie d'obtenir un taux de rendement intéressant sur le marché et ajusté au risque pour son portefeuille de placements ; toutefois, comme indiqué plus haut, la préservation du capital et la liquidité doivent primer sur le taux de rendement. De plus, le rendement du portefeuille de placements de l'Agence en tant qu'investisseur en instruments à taux fixe à court terme dépend du niveau général des taux d'intérêt à court terme en euros et en dollars des États-Unis.
- 229. L'horizon de placement est déterminé selon les besoins prévus en liquidités et les conditions du marché et il se limite aux actifs financiers ayant une échéance d'un an au maximum. Ainsi, en 2013, l'Agence a obtenu un taux moyen de 0,14 % par an sur sa trésorerie et ses placements en euros (0,14 % par an en 2012) et un taux moyen de 0,19 % par an sur sa trésorerie et ses placements en dollars des États-Unis (0,15 % par an en 2012). L'Agence (comme tout investisseur en instruments à taux fixe à court terme) est exposée, d'une part, aux variations des taux d'intérêt sur les actifs financiers à taux variable et, d'autre part, lorsque les actifs financiers à taux fixe arrivant à échéance doivent être réinvestis.

NOTE 39 : Engagements

230. Les engagements comprennent les commandes et les contrats de services qui ne sont pas exécutés à la fin de la période de reporting. Au 31 décembre 2013, ceux de l'Agence s'élevaient à 81,777 millions d'euros (69,397 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ils sont détaillés ci-après par source de financement (groupe de fonds) :

	(en milliers	d'euros)
Groupe de fonds	31/12/2013	31/12/2012
Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	31 976	30 565
Fonds de coopération technique	26 878	21 985
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	15 708	9 491
Banque d'uranium faiblement enrichi	70	11
Fonds extrabudgétaire de coopération technique	7 028	7 318
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	117	27
Total — Engagements	81 777	69 397

Engagements en capital

231. Dans les fonds susmentionnés, les engagements en capital se répartissaient comme suit :

	(en milliers d'euros)		
	31/12/2013	31/12/2012	
Équipements scientifiques et techniques	10 378	4 319	
Contrats de construction	6 276	11 693	
Matériel de communication et de TI	1 973	341	
Logiciels	1 555	895	
Équipement de sécurité et de sûreté	167	563	
Mobilier et agencement	92	283	
Véhicules	92	93	
Total — Engagements en capital	20 533	18 187	

Engagements au titre de contrats de location simple

232. Le tableau ci-après présente en détail les contrats de location simple de l'Agence :

	(en milliers d'euros)	
_	31/12/2013	31/12/2012
Contrats de location simple de bureaux	499	1 475
Autres contrats de location	2 297	3 066
Total – Engagements au titre de contrats de location simple	2 796	4 541
Engagements au titre de contrats de location simple par durée	_	
Moins d'un an	1 139	1 600
Un à cinq ans	1 581	2 854
Plus de cinq ans	76	87
Total – Engagements au titre de contrats de location simple	2 796	4 541

- 233. Les engagements au titre de contrats de location simple de bureaux concernent les bureaux de l'Agence, principalement à New York, Washington DC, Toronto, Genève et Tokyo. Les futurs engagements au titre de contrats de location sont moindres en 2013 qu'en 2012 parce que certains contrats arrivent à expiration et que les nouveaux contrats sont toujours en négociation.
- 234. Les autres contrats de location simple couvrent surtout la location de matériel de bureau comme les photocopieuses et les imprimantes.

NOTE 40: Articles relevant d'exercices antérieurs

235. En 2013, il a été constaté qu'un transfert des soldes de fonds à la réserve pour le report des soldes non engagés avait été surestimé de 1,581 million d'euros en 2012. Comme ce transfert n'avait aucun impact sur l'actif net, on a jugé que l'ajustement n'était pas significatif. Le montant a été retourné des réserves aux soldes de fonds en 2013.

236. Certaines autres erreurs mineures concernant des exercices antérieurs ont été constatées pendant l'exercice. N'étant pas suffisamment importantes pour justifier l'établissement de nouveaux états financiers pour ces exercices, elles ont donc été prises en compte pendant l'exercice en cours. Ces erreurs ont eu pour conséquence que des actifs (principalement trésorerie et immobilisations corporelles et incorporelles) ont été sous-estimés de 239 000 euros au 31 décembre 2012. L'impact de cette sous-estimation sur l'état de la situation financière a été une surestimation de 163 000 euros des charges pour 2012 (principalement sous Gestion des bâtiments et Autres charges opérationnelles). Le reste (76 000 euros) concernait principalement la comptabilisation pour la première fois de certains éléments des immobilisations corporelles. L'impact aurait donc consisté à ajuster le solde d'ouverture des fonds au 1^{er} janvier 2012.

NOTE 41: Passifs et actifs éventuels

Passifs éventuels

237. Au 31 décembre 2013, le TAOIT était saisi de 14 recours contre l'Agence portant sur divers sujets formés par des fonctionnaires ou d'anciens fonctionnaires. Douze d'entre eux sont toujours en cours. Une décision a été rendue en faveur d'un ancien fonctionnaire en février 2014, et une provision de 41 000 euros a été comptabilisée dans les états financiers de 2013 (voir la note 19). L'autre cas a été tranché en faveur de l'Agence. Par ailleurs, un cas a été porté à l'attention du Comité paritaire de recours par un fonctionnaire. Si ceux qui ont déposé les recours sur lesquels il n'a pas été encore statué ont gain de cause, le coût pour l'Agence pourrait être d'environ 4,2 millions d'euros.

Actifs éventuels

238. Les actifs éventuels de l'Agence se composent essentiellement des promesses de contributions devant encore faire l'objet d'une approbation parlementaire/d'autres approbations par les donateurs (22,9 millions d'euros), ainsi que des promesses qui n'ont pas encore été formellement acceptées par l'Agence (1,1 million d'euros).

NOTE 42 : Événements postérieurs à la date de reporting

- 239. La date de reporting de l'Agence est le 31 décembre 2013. Le Directeur général a autorisé la publication des états financiers le 21 mars 2014, date à laquelle ils ont été soumis au Vérificateur extérieur.
- 240. Il ne s'est produit aucun événement significatif, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers entre la date de reporting et la date de publication desdits états.

NOTE 43: Versements à titre gracieux

241. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait pendant la période de reporting.

PARTIE IV

Annexes aux états financiers

ANNEXE A1

PRODUITS TIRÉS DES CONTRIBUTIONS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en euros)

			Fonds de	Coûts de	Fonds extra	budgétaires	
	Donateurs	Budget ordinaire (BO)	coopération technique (FCT)	participation nationaux (CPN)	во	СТ	TOTAL
I.	États Membres						
	Afghanistan	11 179		-		1.5	11 179
	Afrique du Sud	1 063 170		(13 025)	50 000	100	1 356 805
	Albanie Algérie	28 657 352 480	6 918 85 092	7 647	-		35 575 445 219
	Allemagne	25 799 358	5 246 772	/ 64/	2 035 980	-	33 082 110
	Angola	27 948		-	2 033 300		34 866
	Arabie saoudite	2 366 415		3 803	-	-	2 923 663
	Argentine	819 372	197 899	(615)	130 390	20 000	1 167 046
	Arménie	14 329		-	-	7=	23 566
	Australie	6 219 489		-	160 284		7 668 608
	Autriche Azerbaïdjan	2 737 508 40 121	567 281 18 507	-	- 8	-	3 304 789 58 628
	Bahreïn	124 333	16 307	-	i i	-	124 333
	Bangladesh	27 948	6 918	-	-	2-0	34 866
	Bélarus	114 627	27 672	-	-	-	142 299
	Belgique	3 458 612		:=:	557 002	e s	5 348 784
	Belize	2 865		0.00		100	2 865
	Bénin B. U.	8 385		2.500	-	50.000	8 385
	Bolivie Bosnie-Herzégovine	20 059 37 253	8 994	3 598 (2 614)	-	50 000	73 657 43 633
	Botswana	48 717	11 761	4 166	-	7 963	72 607
	Brésil	4 593 803	-	(7530)	=	-	4 586 273
	Bulgarie	106 030	25 597	-	26 138	120	157 765
	Burkina Faso	8 385	2 106	-	<u>=</u>	3 005	13 496
	Burundi	2 795	-	-	Ε.	-	2 795
	Cambodge	8 385		(4.020)	8	- 0.077	8 385
	Cameroun Canada	31 523 10 319 081	3 929 1 907 675	(4 029)	2 563 714	9 077	40 500 14 790 470
	Chili	671 470		6 823	7 640	7 830	853 724
	Chine	8 809 124		(13 948)	205 442	-	11 127 230
	Chypre	146 887	30 440	:-:		0=0	177 327
	Colombie	398 331	46 507	4 011	-	0.00	448 849
	Congo	9 816		1-1	-	7207222	9 816
	Corée, République de Costa Rica	7 126 288	1 506 754	((87)	2 122 003	96 580	10 851 625 93 880
_	Côte d'Ivoire	94 567 28 657	6 637	(687)		112 886	132 474
	Croatie	266 508		(15 700)	2	15 000	311 882
	Cuba	194 867	41 067	20 717	-	-	256 651
	Danemark	2 366 944	490 491	-			2 857 435
	Dominique	3 273	-	i -	Ē	-	3 273
	Égypte	260 777	62 954	(2 588)	-	133 909	455 052
	El Salvador Émirats arabes unis	51 582 1 258 588		-	7 571 765	-	51 582 9 088 152
	Équateur	108 896		(9 972)	7 371 703	-	126 894
	Érythrée	2 795	714	(>>/2)	-	-	3 509
	Espagne	10 222 267	-	-	176 000	120 000	10 518 267
	Estonie	108 896	26 289	-	5 000	80 000	220 185
	États-Unis d'Amérique	83 460 678	TOURS AND STREET	141	48 068 291	4 054 172	151 983 694
	Éthiopie	22 358		-	-	-	27 893
	Fédération de Russie Finlande	5 154 537 1 819 443		121	2 372 304 117 332	637 660	9 155 921 2 326 143
	France	19 700 061		-	1 439 153	-	25 297 501
	Gabon	38 454		(2814)	- 1 437 133		35 640
	Géorgie	17 194		(= =)	-	-	21 345
	Ghana	17 194		39 969	-	76 400	137 714
	Grèce	2 179 112		1 - 0	=	9.5	2 179 112
	Guatemala	77 375		391	-	0.00	94 309
	Haïti Honduras	8 385 22 926		5 233	-		8 385 28 159
	Hongrie	828 244	195 321	3 233		-	1 023 565
	Îles Marshall	2 865		_	-	72	2 865
	Inde	1 475 829		(4)	_	-	1 832 109
	Indonésie	656 243	135 720	(2930)	ü	70 500	859 533
	Iran, République islamique d'	644 780	9250 00000	-	-	12	644 780
	Iraq	54 448		-	-		67 592
	Irlande	1 602 448		=	125 000		1 727 448
	Islande	133 534		170	-	1.5	161 206
	Israël Italie	1 235 220 16 084 546		151	121 000		1 365 765 19 271 342
	Jamaïque	37 254		3 524	121 000		40 778

Annexe A1 (suite)

		Fonds do	Coûts de	Fonds extra	budgétaires	
Donateurs	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	participation nationaux (CPN)	во	СТ	TOTAL
Japon	40 318 177	8 424 614	-	7 225 003	902 980	56 870 774
Jordanie	37 253	8 994	643	<u> </u>	51 520	98 410
Kazakhstan	209 195 31 523	50 923 15 080	12 499	,	210 804	260 118 269 906
Kenya Kirghizistan	2 865	15 080	(17 933)		210 804	(15 068)
Koweit	844 622	-	(17933)	-	127 000	971 622
L'ex-République yougoslave de Macédoine	20 059	4 843	_	_	_	24 902
Lesotho	2 795	691	-	-	-	3 486
Lettonie	106 030	25 597	1-	=	1=	131 627
Liban	91 702	22 138	-	-		113 840
Libéria	2 795		(2.621)	-	-	2 795
Libye Liechtenstein	366 794 30 051	85 344 6 226	(3 621)	-	-	448 517 36 277
Lituanie	180 538	43 584	1		10 000	234 122
Luxembourg	290 439	60 187	_		-	350 626
Madagascar	8 385	2 076			-	10 461
Malaisie	721 757	168 800	-	-	7 670	898 227
Malawi	2 795	691	-	-	-	3 486
Mali	8 385	2 076	-	-	-	10 461
Malte Maroc	47 328 160 478	11 162 38 741	(27 269)	-	-	58 490 171 950
Maurice	31 523	7 609	7 669	_	22 473	69 274
Mauritanie, République islamique de	2 795	, , ,	7 007		22 475	2 795
Mexique Mexique	6 717 659	1 584 193	3 919	_	_	8 305 771
Monaco	10 017	2 076	-	331 982		344 075
Mongolie	5 732	1 384	1/2	-	300 000	307 116
Monténégro	11 462	-	-	-	-	11 462
Mozambique	8 385	2 076	-	2	-	10 461
Myanmar	16 768 22 926	4 151	-	-	1	20 919
Namibie Népal	16 768	366	-	-	-	23 292 16 768
Nicaragua	8 385	2 076	41 385	1		51 846
Niger	5 590	1 384	-	-		6 974
Nigeria	214 926	51 885	(5915)		61 663	322 559
Norvège	2 800 945	580 426	-	1 053 096	-	4 434 467
Nouvelle-Zélande	878 009	Æ	-	76 809	-	954 818
Oman	271 571	57 420	(506)	-		328 485
Ouganda Ouzbékistan	16 768	4 151 6 843	1.5	-	1 825 47 144	22 744 82 644
Pakistan	28 657 226 389	54 652	1 908	2 292	384 545	669 786
Palaos	2 958	54 032	1 908	2 2 / 2	304 343	4 866
Panama	60 180	24 584	(1313)		_	83 451
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 544	-	-	-	-	6 544
Paraguay	20 059	23 808	1 -	-	4 	43 867
Pays-Bas	5 969 108	1 236 949		108 460	-	7 314 517
Pérou	249 315	21 821	1 553		-	272 689
Philippines Pologne	249 315 2 286 820	63 872 552 062	12 205	50 000		325 392 2 888 882
Portugal	1 609 795	269 320	1	30 000]	1 879 115
Qatar	434 001	-	_	_	-	434 001
République arabe syrienne	68 776	-	3 252	-	-	72 028
République centrafricaine	2 795	-	-	-	-	2 795
République de Moldova	5 732	1 384	-	-	(Mary and a second	7 116
République démocratique du Congo	8 385	-	-	-	4 855	13 240
République démocratique populaire lao République dominicaine	2 795 114 627	691	1 656	-		3 486 116 283
République tchèque	993 895	232 447	1 030	85 500	174 783	1 486 625
République-Unie de Tanzanie	22 358	5 716	-	- 03 300	8 033	36 107
Roumanie	490 034	118 298		30 000		638 332
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	21 249 089	4 403 347		4 268 788	12	29 921 224
Rwanda	2 795	12 terrarranta	02	0	-	2 795
Saint-Siège	3 335	1 754	-	Ē	-	5 089
Sénégal	16 768	4 151	-	-	-	20 919
Serbie Seychelles	103 165 5 916	25 065 1 409	769		100 000	228 230 8 094
Sierra Leone	2 795	1 409	/69		-	2 795
Singapour	1 078 314	223 454	2	2		1 301 768
Slovaquie	392 600	97 878			-	490 478
Slovénie	330 506	34 245	_	-	-	364 751
Soudan	27 948	6 918	-	_		34 866
Sri Lanka	51 582	12 453	-	-	279 363	343 398
Suède	3 421 891	713 650		50 000	-	4 185 541
Suisse Tadiikistan	3 635 550 5 732	786 279 1 384		533 000	•	4 954 829 24 848
Tadjikistan Tehad	5 /32 5 590	1 384	17 732		182 939	24 848 188 529
1 vilati	3 390		1.7		102 939	100 329

Annexe A1 (suite)

					Fonds extra	budgétaires	
	Donateurs	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	во	50 250	TOTAL
	Thaïlande	576 004	139 053			-	716 965
l	Tunisie	83 105	20 062	2 332	-	-	105 499
l	Turquie	1 705 083	415 057	0.5	-	22 110	2 142 250
l	Ukraine	240 717	58 484	85		5 7	299 201
l	Uruguay	76 908	18 138	2 975	-	1	98 021
	Venezuela, République bolivarienne du	868 303	803 472	2 530	-	50 250	1 724 555
l	Viet Nam	89 433	22 138	8 129	-	-	119 700
l	Yémen	27 948		-			27 948
l	Zambie	11 179	2 767	-			13 946
	Zimbabwe	8 597	2 076	(1722)	-	75 050	84 001
	Total partiel	327 194 074	63 951 086	90 117	81 669 368	8 519 989	481 424 634
11.	Nouveaux États Membres						
l	Fidji	13 087	5 352	-	-	-	18 439
l	Saint-Marin	9 801	-	-	-	-	9 801
l	Swaziland	9 783	-	2-	2	12	9 783
l	Togo	2 795	-	-	=	-	2 795
	Trinité-et-Tobago	143 964	2	-	-	-	143 964
	Total particl	179 430	5 352	(2)	-	72	184 782
ш.	Autres donateurs					2	
l	Commission européenne		-	-	5 849 363	1411-3010/30011-00100100	7 649 363
I	Organisations internationales	=	-	.5	2 848 671	22 479	2 871 150
	Autres sources	5	:=		132 081	1 140	133 221
	Total partiel		-	85	8 830 115	1 823 619	10 653 734
тот	TAL GÉNÉRAL	327 373 504	63 956 438	90 117	90 499 483	10 343 608	492 263 150

Note : Ne comprend pas les remboursements et contributions enregistrés comme produits différés

ÉTAT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS au 31 décembre 2013 (en euros)

						Fonds extra	budgétaires	
Donateur	Fonds de roulement	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Dépenses de programme recouvrables (DPR)	во	СТ	TOTAL
I. États Membres								
Afghanistan	-	-	-			_	-	-
Afrique du Sud	-	-		(13 025)	*	=	40 000	26 975
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie		-		170	-	-	-	170
Allemagne	2	1-	91	-	=	4	-	120
Angola	-	-			-	3	ser.	
Arabie saoudite	-	(2)	-	02	=	-	-	
Argentine	(=)	-	5 /	(615)	-			(615)
Arménie		-	-	-	-	-	14.0	-
Australie	-	-	<u> </u>		-	-	-	-
Autriche	. =:	.e.	*	(*	(#)		.=:	
Azerbaïdjan	120	/ <u>~</u>	91		21	2	20	-
Bahreïn		245 538			=1	. 		245 538
Bangladesh	(4)	-	-	7=		=	120	-
Bélarus		-		4.50			-	
Belgique	-	-		-	(#C	10 000	-	10 000
Belize	=	8 248	8	595	-	-	=	8 843
Bénin	=	19 477	-		-	-	-	19 477
Bolivie	152	138 954	=	13 316	201 606	~	120	354 028
Bosnie-Herzégovine	=	153 223		1 -	-	5	=	153 223
Botswana	X#0	-	**		×1	-	340	
Brésil	E	8 380 176	-	(7530)	-	÷	11 238	8 383 884
Bulgarie	*	-		(13 161)	*	-	30 000	16 839
Burkina Faso		-	Ē	-	-	·	-	
Burundi	152	12 852		·=		-		13 004
Cambodge	-	107 964	21	n=	-	=		107 964
Cameroun		61 571	-	25 829	-		-	87 400
Canada	180	-	-	14	*	-	141	-
Chili	-	-		6 348	-		-	6 348
Chine	•		-	(13 948)	⊕ 0,	11 767		(2181)

						Fonds extra	budgétaires	
Donateur	Fonds de roulement	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Dépenses de programme recouvrables (DPR)	во	СТ	TOTAL
Chypre	-	-		3#3	(*		-	
Colombie		8	-	2 280	-	-	-	2 280
Congo		-		·	:=:		Marcal Control Control Control	-
Corée, République de	-	1 230 106	457 740	(7602)	12	454 132	177 625	2 312 001
Costa Rica	-	125 222		-	17.			125 222
Côte d'Ivoire	**	-	-	(15 706)	-	-	# 000 000 000 000 000 000 000 000 000 0	(15 706)
Croatie	91	383 687	-	-	(-	-	15 000	398 687
Cuba		378 791		3 101	-	.=	364 283	746 175
Danemark	#1	-	-	-	*	1=	-	
Dominique	152	6 455	-	-			9	6 607
Égypte	-	-	=:	(2439)	(=)	1-	-	(2439)
El Salvador	1 893	645 713	322	-	9 021	12	-	656 627
Émirats arabes unis		=	-	-	-	e e	-	=
Équateur		-	-	955	:-	-	-	955
Érythrée	E1	=	2	(=)	721	(=	Ė	=
Espagne	-	-	-	-	18	197 750	100 000	297 750
Estonie	-	-	-	20 765	;=·	-	-	20 765
États-Unis d'Amérique	=	14 315 092	S	4	-	262 636	<u> </u>	14 577 728
Éthiopie	-	-		-	1 = .			-
Fédération de Russie	21	~	===	32	72	1 543 000	<u>er</u>	1 543 000
Finlande		8		-	-	50 000	8	50 000
France		-	-	-		356 000	-	356 000
Gabon	-	157 338	-	9 718	12	-	-	167 056
Géorgie	-	197 588	-		5 2 5		110 074	307 662
Ghana		28 651	-	53 996	18.	-	72 500	155 147
Grèce	-	466 751	-	-	· ·	-	<u> </u>	466 751
Guatemala		579 484	-	8 535	106 226	100	-	694 245
Haïti	-	-	195	-	(#)	:=	-	195
Honduras	-	15 527	-	15 290			₽	30 817
Hongrie	-	-	-	(880)		-	-	(880)
Îles Marshall	20	8 248	120		120) <u>=</u>	-	8 248
Inde	-	4 642	200	-	-	15 000	-	19 842
Indonésie		-	:=:	(2930)	(m)	-	717	(2213)
Iran, République islamique d'	-	1 253 049	-	-		Ŀ	10-20 G	1 253 049
Iraq	-	-		-	:=:	-	30 000	30 000
Irlande	-	-	-	-	12)=	-	¥
Islande	-	<u>=</u>	-	-	-	-	÷	-
Israël	-	-	-	-			-	-
Italie	_	-			140	104 000	2	104 000
Jamaïque	-	91 602	-	-	-		-	91 602

	3				6	Fonds extra	budgétaires	
Donateur	Fonds de roulement	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Dépenses de programme recouvrables (DPR)	во	СТ	TOTAL
Japon	-	-		=	5	770 033	(5	770 033
Jordanie	-	31 795	4 644	643	-	-	50 750	87 832
Kazakhstan	2	102	-	21	2	-	-	102
Kenya	=	-	Ξ.	48 888	<u> </u>	3	-	48 888
Kirghizistan	-	19 932		55 638	6 540	-	13m	82 110
Koweït	2	873 174	2	-	2	-	72	873 174
L'ex-République yougoslave de Macédoine	<u> </u>	86 567	12 267	34 009	<u>9</u>	-	-	132 843
Lesotho		5 402	(#X	***	-			5 402
Lettonie	-	-		-	_	-	-	(40)
Liban	2	90 618	22 436	91	£	9	16	113 054
Libéria		185 960	(5)		ŧ.		100	185 960
Libye	2	-	100	(18 354)	=	-	-	(18 354)
Liechtenstein	-	-	-	21	-	-	-	(2)
Lituanie	-	-	-		-	=		5 7 5
Luxembourg	_	-	-	-	_	-	2=	-
Madagascar	-	22 810	3 899	20	-	-	- N2	26 709
Malaisie	7.				- -	-		
Malawi	-	10 519	-	-	-	-	-	10 519
Mali	2	9 504	6 544	401	<u>u</u>	2	72	16 048
Malte	-	-			5	-	-	
Maroc	-	(=)	jes	(27 269)	-	-	: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :	(27 269)
Maurice	2	-	-		2	-2	14 500	14 500
Mauritanie, République islamique de	-	2 779	333	-	-	-	-	3 112
Mexique	-	-	181	-	-	-		(=)
Monaco	2	_	121	_	<u>u</u>	80 000	12	80 000
Mongolie	1	-		-		-	300 000	300 000
Monténégro	-	32 981	2 533	28 934	-	-		64 448
Mozambique	2	2 662	(4)	-	_	-	S=	2 662
Myanmar	8	-	-	9	E	-	-	-
Namibie		-		-	.	-	i.e.	(=)
Népal	-	48 444	181	-	-	14	3.41	48 444
Nicaragua	2	-	-	40 831	<u> </u>	-	-	40 831
Niger	-	-	(=)	-	=	_		S=8
Nigeria	-	212 925	50 920	(5915)	-	-	-	257 930
Norvège	9	-	(5) Managaman		2	10 000	10	10 000
Nouvelle-Zélande		-		-		-		-
Oman	-	-	1=3	(506)	-	-	-	(506)
Ouganda	_	48 444	4 511	5	_	_	-	52 955
Ouzbékistan	-	181 641	1.50	21 892	5	-	18 473	222 006
Pakistan		:=:	-			-	65 250	65 250

						Fonds extra	budgétaires	
Donateur	Fonds de roulement	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Dépenses de programme recouvrables (DPR)	во	СТ	TOTAL
Palaos	-	628	*	1 908	-		12	2 536
Panama	5.0	11 101			. 	:=	₹.	11 101
Papouasie-Nouvelle-Guinée	304	12 908	-	1	140 20 00000	-	-	13 212
Paraguay	50	279 092	1.5	18 479	53 838	.=	5	351 409
Pays-Bas	-	-		-	-	24 999	×	24 999
Pérou	-	414 872	-	-	85 859	-	3	500 731
Philippines	-	THE .		(m)	*	-	-	190
Pologne	÷	-		13 152	+	9	3	13 152
Portugal	-	1 211 819		-	-	-	-	1 211 819
Qatar	=	22	120	~	148	-	-	-
République arabe syrienne	-	68 389	14 953	29 522		2-	-	112 864
République centrafricaine	152	27 926	616	12	22	-	-	28 694
République de Moldova	-	5 680	1 358	-		-		7 038
République démocratique du Congo	-	_	-	-		-	-	121
République démocratique populaire lao		2 779		150	7.0	-	-	2 779
République dominicaine	2 586	1 280 529	-	23 552	148 344	-	-	1 455 011
République tchèque	-	-		-	Ξ.	-	₫.	-
République-Unie de Tanzanie	-	16 710	5 716	-	**	-	-	22 426
Roumanie	9	217 272	18	30 060	37 627	·	<u>=</u>	284 959
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	1.00			-1	-	-	.=:
Rwanda	152	5 467	*	-	-	-	-	5 619
Saint-Siège	-	-		-	.=3	n=	-	
Sénégal	-	32 992	10 338	-	20	-	-	43 330
Serbie	-	426 185	-	-	-	-	-	426 185
Seychelles		54	*	121	20	-	2	=
Sierra Leone		10 568	1.50		-	-	-	10 568
Singapour	-	194		-	¥0	74	-	49
Slovaquie	-	-	-	(E)	-	-	=	.=0
Slovénie	₩	228 242	82 023	140	=	-	-	310 265
Soudan	-	80 214	11 069	-	-	-	3	91 283
Sri Lanka		20 237	1=	-	164 127	-	-	184 364
Suède	-	-		-	-	10 000	2	10 000
Suisse	-	0=	i=	-		:-	-	; - ;
Tadjikistan	-	-	_	-	-	=	6 412	6 412
Tchad	-	5 539	=	-	-	-	183 057	188 596
Thaïlande	_	-	1 000	1 <u>1</u> 2	-	-	2	1 000
Tunisie	-	0=		-	E3	i=	-	
Turquie	-	72		(12 034)	-	-	665 765	653 731
Ukraine	-	-	-	-	F.1	-	MONTH NOTES	
Uruguay	=	040	-	-	20	14	6 468	6 468

						Fonds extra	budgétaires	
Donateur	Fonds de roulement	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Dépenses de programme recouvrables (DPR)	во	СТ	TOTAL
Venezuela, République bolivarienne du	:=:	863 409	-				108 723	972 132
Viet Nam	120	-	=:	12	=	-	-	(=)
Yémen		49 271	12 972	-	-			62 243
Zambie	***	-	-	-	(#X	-	141	941
Zimbabwe	-	7 278	2 037	(568)	H.		-	8 747
Total partiel	5 543	36 161 315	708 304	365 924	813 188	3 899 317	2 370 835	44 324 426
II. Nouveaux États Membres								
Fidji		-		-		-		
Saint-Marin	456	9 760	20	82	<u>1276</u>	2	-	10 216
Swaziland	456	9 760	-	-	-			10 216
Togo	152	5 467	-	71 <u>2</u> 4	-	12	(4)	5 619
Trinité-et-Tobago	6 692	284 003	.a.c		*	-		290 695
Total partiel	7 756	308 990	-	-	4	2	=	316 746
III. Anciens États Membres								
Ex-Yougoslavie			_				_	
République populaire démocratique de Corée	-	128 576	21 485	(4)	28 791	-	-	178 852
Total partiel	E:	128 576	21 485	721	28 791	-	<u></u>	178 852
IV. Autres donateurs								
Commission européenne	-	_			w1	4 275 000	3 000 000	7 275 000
Organisations internationales	-	-	+	-	+	389 319	219 110	608 429
Autres sources	1-2	-		-	-1	59 500	X=X	59 500
Total partiel	-	(8)	E	-	9	4 723 819	3 219 110	7 942 929
TOTAL GÉNÉRAL	13 299	36 598 881	729 789	365 924	841 979	8 623 136	5 589 945	52 762 953

ÉTAT DES PRODUITS DIFFÉRÉS au 31 décembre 2013 (en euros)

			Contributions	versées d'avance			Contributions	extrabudgétaires tr conditions	ansférées sous
États Membres	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Fonds extrabi	ıdgétaires	Total - Contributions versées d'avance	во	CT	Total - Contributions extrabudgétaires transférées
		technique (FC1)	nationaux (CFN)	во	CT	versees a avance			assorties de conditions
I. États Membres									
Algérie	395 828	91 373	t.=	-		487 201	-	-	-
Angola	28 671	7 460	-	-	1.T.	36 131	-	=	-
Arabie saoudite	2 594 676	575 925	15 094		12	3 185 695	18	-	-
Argentine	5 431	139 861	60 000	28 560	2€	233 852	9 <u>=</u> 0	-	·
Arménie	21 295	4 846	11 912	-		38 053	-	-	-
Australie	6 940 061	-	-		×=	6 940 061	·-	-	-
Brésil		-	52 000	8	-	52 000	-	-	=
Bulgarie	136 159	31 150	7 631	2	50 <u>2</u> 0	174 940	-	-	
Canada	9 920 308	-	8=	-	7-0	9 920 308	=	-	-
Chili	4 663	-1	:-	-	S=	4 663	-	-	
Chine		106 663	.=	-	32 466	139 130		-	
Congo	50		-	8	-	50	19	-	=
Corée, République de	-	121	32	603 464	118 853	722 317	-	-	
Costa Rica	-	-	22 357	-		22 357	6 = .	-	:=:
Côte d'Ivoire	43 060	7 614	3 674	-	-	54 348	-	-	-
Croatie	-		13 287	-	12	13 287	.=	5	170
Danemark	2 245 050	449 941	72	-	(<u>+</u>	2 694 991	78	-	-
Égypte		-	36 198	-	% =	36 198	-	-	
Érythrée	4 932	692	-	-	o =	5 624	-	-	-
Espagne	-	-		276 000	.=	276 000	25	-	-
Estonie	113 950	26 304	15	Ĕ		140 254	-	=	E
États-Unis d'Amérique	_	-	82	9 673 745 a/	82	9 673 745	37 693	2	37 693
Fédération de Russie	-	-	14 815	-	7=	14 815	-	-	-
France	-	-	2-	382 600	S=	382 600	-	-	
Hongrie	791 184	177 208	6 106	-	-	974 498	.=	-	-
Inde	1	8	133	36 800	19	36 800	18	Ë	18
Iran, République islamique d'	17 679	10 000	32	-	32	27 679	=	-	-
Iraq	-	-	30 000	-	8=	30 000	S=	-	-
Israël	-	-	6 149	-		6 149	-	-	
Jamaïque		7 614	0 -	-	i.e.	7 614	-		1-0

			Contributions	versées d'avance			Contributions	extrabudgétaires tr conditions	ansférées sous
États Membres	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération technique (FCT)	Coûts de participation nationaux (CPN)	Fonds extrabi	udgétaires CT	Total - Contributions versées d'avance	во	СТ	Total - Contributions extrabudgétaires transférées assorties de
•				APPARITURES, F.		1150.006			conditions
Japon Jordanie	-	-	12 124	4 159 995 a/	(=)	4 159 996	-	H	(=)
	1.5	2.5	13 124	270 200 -/	3 5 1	13 124	-	=0	1 0 1
Kazakhstan		85	0.557	270 200 a/	-	270 200 9 557		-	-
Kenya	-	š-	9 557	-	-	1500 50500	-	-	-
Koweït	126 222	21.150	4 533	-	140	4 533		-	9=1
Lettonie	136 332	31 150	2.162	-	-	167 482	-		101
Libye	3 337	40.455	3 162		-	6 498	=	3)	-
Lituanie	1 065	48 455	89	-	-	49 609	-	=	-
Malaisie	-		6 121	-		6 121	-	*1	-
Malte	46 481	10 383	4 750	-		61 614	-	-	
Maroc	-	-	37 599	÷	11 516	49 115			-
Maurice	-	8 307	37 563	-	-	45 870	-	27	-
Mexique	481 802	98 903	62 996		-	643 701	-		-
Mongolie	2 	i. .	12 340	291 100	: - :	303 440			-
Niger	221	-	÷.		•	221	5	-	-
Nigeria	-	-	2	2	50 000	50 000	2	-	-
Norvège	: = 3	:=	-	1 284 214		1 284 214	564 461	**	564 461
Nouvelle-Zélande	842 140	100	5	-	·=	842 140	-	-	-
Pakistan	245 643	57 185	13 504	÷	-	316 331	÷	-	-
Panama	(2)	32	1 059	-	<u>~</u>	1 059	=	=1	(=)
Pays-Bas	5 487 256	1 073 042	-	-	-	6 560 298	695 234	-3	695 234
République démocratique du Congo	41	35	-	-		41	-		
République dominicaine	-	10	4	7 257	-	7 257	=	-	-
République tchèque	120		2	₩	111 275	111 275	-	120	2
Roumanie	=	ye.	4 973	-		4 973		3 0	
Saint-Siège	3 468	1 746	-			5 214	-	-	-
Serbie	-	-	5 733	=	-	5 733	=	Ξ.	-
Seychelles	7 671	12	-	-	-	7 671	-	=0s	=
Singapour	1 288 540	256 120	1=	-	-	1 544 660	-		-
Slovaquie	46 485	114 216	15 219	-	:=	175 920			-
Slovénie	-	-	3 640	-	:=:	3 640	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Sri Lanka	-	16 613	16 387	-	-	33 000	-	<u></u>	-
Suède	250 301	-	-	-	-	250 301	34 859	559 560	594 419
Tadjikistan	9 150	2 077	10 766	-	1-1	21 993	-		-
Turquie	·=	-	1 432	-	1.51	1 432	E	=	· ·

			Contributions	versées d'avance			Contributions	extrabudgétaires tr conditions	ansférées sous
États Membres	Budget ordinaire (BO)	Fonds de coopération	Coûts de participation	Fonds extrab	udgétaires	Total - Contributions	во	CT	Total - Contributions extrabudgétaires transférées
		technique (FCT)	nationaux (CPN)	во	CT	versées d'avance			assorties de conditions
Uruguay	-	~	~	5 280	=	5 280	-	-	
Venezuela, République bolivarienne du	-	15	53 238	=	2	53 238	-	-	-
Zambie	549	120	-	œ	-	549	-	=	-
Total partiel	32 113 479	3 354 848	597 008	17 019 215	324 110	53 408 661	1 332 247	559 560	1 891 807
II. Nouvel État Membre Fidji	10 001	-	-	~	-	10 001	ī	2	
Total partiel	10 001	-	1-1		-	10 001	¥		-1
III. Autres donateurs Commission européenne Organisations internationales	-	-	,	-	=	1 1	45 820 453 3 210	7 778 594 -	53 599 047 3 210
Total partiel	-	-	_	·=	-	-	45 823 663	7 778 594	53 602 257
TOTAL GÉNÉRAL	32 123 480	3 354 848	597 008	17 019 215	324 110	53 418 662	47 155 910	8 338 154	55 494 064

a/ Comprend des contributions non affectées à l'Initiative sur les utilisations pacifiques.

ANNEXE A4

ÉTAT DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2013 (en euros)

Recettes	296 387 968
Décaissements	(290 810 718
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux décaissements	5 577 250
Engagements non réglés	(29 058 675
Transfert à la réserve pour le FIM des crédits ouverts non utilisés au titre du BO de 2013	(3 080 780
Déficit de trésorerie provisoire pour 2013	(26 562 205

Calcul de l'excédent de trésorerie final pour 2012	
Déficit de trésorerie provisoire au titre de l'exercice antérieur	(17 911 666)
Recettes au titre:	
des contributions de tous les exercices antérieurs	14 890 880
des économies sur le règlement des engagements de dépenses de l'exercice précédent	946 681
des économies sur les soldes non engagés de crédits reportés	670 716
Recettes diverses	308 950
Excédent/(Déficit) de trésorerie final pour 2012	(1 094 439)
Excédents de trésorerie d'exercices antérieurs a/	82 793
Total des excédents/(déficits) de trésorerie	(1 011 646)

a/ Conservés en attendant le versement de contributions.

PARTIE V

Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des états financiers

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013



BUREAU DU CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE

Objectif de notre vérification : donner des assurances indépendantes et accroître l'efficacité de la gestion de l'Agence internationale de l'énergie atomique en formulant des recommandations constructives

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

M. Jagbans Singh,

Directeur général (Relations internationales)
Bureau du contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde
9, Deen Dayal Upadhyaya Marg
New Delhi-110124, Inde

Mél.: singhJ@cag.gov.in

Table des matières	Page	
Synthèse	120	
Récapitulatif des recommandations	122	
Introduction	129	
Opinion du Vérificateur sur les états financiers pour 2013	130	
Aspects financiers	130	
Constatations détaillées de la vérification	135	
Réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur	177	

SYNTHÈSE

Le rapport présente les résultats de la vérification des états financiers de l'AIEA que le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a effectuée pour l'exercice financier clos en décembre 2013. La vérification des états financiers de l'Agence a été confiée au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour les exercices financiers 2012 et 2013 conformément à l'article 12.01 du Règlement financier (Article XII) et au mandat additionnel qui la régit, annexé au dit règlement. Outre la certification des comptes de l'Agence, notre vérification a notamment couvert les aspects économiques, l'efficience et l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et l'administration et la gestion générales de l'Agence. En plus du contrôle financier, la vérification a porté sur les ressources humaines, les garanties, les projets ECAS et le système AIPS.

Nous avons adopté une stratégie d'exécution basée sur le risque, visant à ajouter de la valeur à la performance de l'AIEA tout en donnant des assurances indépendantes à la Conférence générale. L'étude des contrôles internes a fait partie intégrante de notre processus de vérification. Nous avons procédé à une analyse des risques de l'organisation, sur laquelle repose notre plan de vérification.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle, sur tous les points significatifs, de la situation financière des opérations de l'Agence au 31 décembre 2013. J'ai émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2013.

La vérification des autres domaines susmentionnés a donné les importants résultats ci-après.

Sur la base d'un avis juridique interne, l'Agence vire i) des crédits de son budget ordinaire d'investissement et ii) des économies au titre du budget ordinaire annuel au Fonds pour les investissements majeurs (FIM). L'Agence doit revoir cette procédure de financement du FIM afin de s'assurer qu'elle dispose de l'autorisation nécessaire de la part des organes directeurs et en vertu du Règlement financier pour procéder à ce genre de virements.

En outre, l'Agence doit aussi envisager de rendre compte du FIM en tant que secteur distinct, du fait notamment de l'importance accrue qu'il prendra dans les années à venir.

Compte tenu des passifs considérables que les avantages du personnel représenteront à l'avenir, il est urgent d'élaborer une stratégie de financement à long terme pour y faire face adéquatement.

L'Agence est tributaire des connaissances, des qualifications et des compétences des consultants, même dans des domaines de base de son fonctionnement, ce qui montre qu'elle n'a pas pu transférer ou développer ces compétences en interne. L'Agence n'a pas de stratégie de transfert et de développement des connaissances dans des domaines où elle a régulièrement besoin de consultants et elle n'a pas non plus de plans de relève bien définis pour combler le déficit de qualifications consécutif au départ d'un membre du personnel.

Le Département des garanties a besoin de formuler une politique claire d'élaboration des méthodes de contrôle au niveau de l'État et d'apporter de la cohérence dans l'application des procédures des garanties dans ses différentes divisions. L'Agence peut gagner en efficience dans ses activités de garanties en procédant à une plus grande ventilation des coûts de ces opérations.

Les laboratoires de l'Agence rendent des services d'analyse cruciaux à l'Agence en analysant les matières nucléaires et les échantillons de l'environnement. Ils devraient donc en principe assurer un soutien analytique qui soit rentable, rapide et fiable. L'Agence a entrepris à cette fin un projet visant à renforcer les capacités des services d'analyse pour les garanties. Le Projet d'agrandissement de la salle blanche est achevé mais plusieurs complications se présentent pour la transition au nouveau laboratoire des matières nucléaires et, si elles ne sont pas résolues rapidement, elles pourraient sérieusement remettre en question le calendrier fixé pour cette transition.

Bien que l'Agence prévoie d'investir 33,8 millions d'euros dans l'AIPS, son système de planification des ressources, et espère réaliser des bénéfices estimés à 5,8 millions d'euros par an, il lui reste à formuler un plan de réalisation des bénéfices qui définisse comment obtenir ces bénéfices en tirant parti de l'utilisation de l'AIPS. Bien qu'une liste initiale des bénéfices à tirer de la mise en œuvre des deux premières phases de l'AIPS ait été établie, il n'y a pas encore eu d'évaluation en bonne et due forme, y compris des bénéfices monétaires.

La centralisation des données dans l'AIPS permet de mieux les gérer et, ce faisant, d'en améliorer la qualité. Toutefois, la qualité des données relatives à certains attributs dans le domaine Contacts est médiocre et l'Agence a besoin de faire des efforts à cet égard en collectant et en actualisant les informations sur des sujets clés et en éliminant les doublons.

Le domaine Gestion des programmes et des projets (PPM) de l'AIPS a simplifié la formulation du programme et budget grâce au logiciel Hyperion de l'AIPS et, d'après les responsables de projets, il s'est avéré utile. Toutefois, les responsables de projets interrogés dans le cadre de l'audit ont exprimé un certain mécontentement à propos de l'adéquation et de la facilité d'utilisation des rapports de suivi financier des projets, ce qui les a conduits à continuer d'utiliser d'autres outils pour leurs besoins de suivi financier.

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

Questions financières

Recommandation 1

L'Agence pourrait envisager d'obtenir une approbation budgétaire explicite pour virer la totalité ou une partie du budget ordinaire d'investissement au FIM pendant les futures biennies.

Recommandation 2

L'Agence pourrait examiner sa procédure de virement au FIM des économies réalisées sur les crédits budgétaires et rendre compte aux États Membres avec plus de détails du financement du FIM, y compris grâce à ces économies. L'examen devrait viser à s'assurer que l'Agence dispose de l'autorisation nécessaire des organes directeurs pour ces virements, y compris au titre de l'article 7.02. b) 4) du Règlement financier.

Recommandation 3

L'Agence pourrait envisager de fixer une limite prudentielle à l'accumulation de fonds dans le FIM après avoir analysé les plans d'investissements et les autres plans concernant les infrastructures au titre du PIM et le financement probablement nécessaire.

Recommandation 4

L'Agence pourrait envisager de rendre compte du FIM en tant que secteur distinct, du fait notamment de l'importance accrue qu'il prendra dans les années à venir.

Recommandation 5

L'Agence pourrait envisager de mettre en place une stratégie de financement à long terme pour faire face adéquatement aux passifs au titre des avantages du personnel, pendant un certain temps.

Recommandation 6

Les allocations de DAP pour un exercice devraient normalement recouvrir la totalité des produits de DAP projetés pour cet exercice. L'Agence devrait revoir comme il convient les produits de DAP et les soldes reportés dans le passé afin qu'à l'avenir les coûts et les produits concordent.

Recommandation 7

L'appui extrabudgétaire sous forme de DAP devrait être adéquatement indiqué dans le programme de l'Agence.

L'Agence pourrait envisager d'inclure un état des placements détenus en fin d'exercice dans les notes aux états financiers conformément aux dispositions de l'article 9.03. du Règlement financier.

Recommandation 9

L'Agence pourrait instituer un processus formel et rigoureux de mesure de la valeur nette de réalisation ou du coût de remplacement actuel des éléments des stocks avant la clôture des comptes de 2014.

Recommandation 10

L'Agence pourrait revoir l'arrangement avec Vanbreda en ce qui concerne la raison de l'avance qui est accordée à Vanbreda.

Gestion des ressources humaines

Recommandation 11

- a) Des consultants pourraient être engagés uniquement dans les domaines d'activité où l'Agence a peu ou n'a pas de compétences et de connaissances, ou pour compléter les ressources en personnel pour des projets précis.
- b) Il serait bon de prévoir le transfert des connaissances de sorte que l'Agence ne soit pas dépendante de certains consultants de manière répétée ou pour une longue durée. L'intérêt d'une gestion appropriée de la relève et du transfert des connaissances aux fonctionnaires de l'Agence occupant des postes inscrits au tableau des effectifs devrait être évalué et des mesures devraient être prises en conséquence.
- c) L'engagement d'anciens fonctionnaires ou de retraités comme consultants pourrait être revu, dans l'objectif de mettre en place une planification méticuleuse de la relève de sorte que le départ d'un de ces fonctionnaires n'entraîne pas de déficit de qualifications à l'Agence. La direction pourrait veiller à ce que les fonctionnaires qui approchent de l'âge de la retraite achèvent avant leur départ l'exécution des tâches qui leur ont été assignées, de manière à avoir besoin de moins de consultants.
- d) La limite d'âge supérieure devrait être scrupuleusement respectée, sauf rares cas d'exception approuvés par le Directeur général.

Recommandation 12

Des efforts pourraient être faits pour accroître le pourcentage de femmes employées à l'Agence, notamment à des postes de la catégorie des administrateurs.

L'Agence pourrait prendre des mesures supplémentaires pour s'assurer que l'ensemble de son personnel observe les prescriptions de son code d'éthique.

Garanties

Recommandation 14

- a) Le Département pourrait envisager d'arrêter de gérer son propre registre des risques.
- b) Le Département pourrait veiller à ce que la totalité des risques qu'il recense figure dans le registre des risques de l'Agence.
- c) Le Département pourrait veiller à ce que les surveillants des risques soient identifiés dans tous les cas.

Recommandation 15

- a) Le Département pourrait énoncer clairement sa politique d'élaboration et d'application des « méthodes de contrôle au niveau de l'État ».
- **b)** Le Département pourrait définir des objectifs de performance pour les méthodes de contrôle au niveau de l'État sur la base des objectifs techniques hiérarchisés à l'intention des États.

Recommandation 16

- a) Les divisions des opérations pourraient continuer d'harmoniser leurs pratiques et processus avec les processus du Département pour assurer la cohérence dans l'application des processus des garanties.
- b) Un ensemble d'activités standard assorties d'échéanciers appropriés pourrait être transcrit dans le modèle AIP aux fins d'un contrôle efficace.
- c) Des échéanciers pourraient être fixés pour le processus de communication aux États des résultats et des conclusions relatifs aux activités d'inspection.
- d) Les indicateurs de performance pour les États où des garanties intégrées n'ont pas été mises en œuvre pourraient être revus afin de les rendre spécifiques.

Recommandation 17

L'intégrité des données AIPSPLAN pourrait être assurée, et les données de référence, les effets, les indicateurs de performance et les objectifs pourraient être définis et actualisés régulièrement pour en faciliter un suivi régulier.

- a) Le Département pourrait utiliser le modèle de calcul des coûts pour établir des critères internes afin de déterminer des possibilités de gains d'efficience et d'économies.
- b) Le Département pourrait entreprendre de réduire les coûts alloués en faisant correspondre ces coûts à des activités spécifiques.

Recommandation 19

Le Département pourrait veiller à ce qu'un contrôle approprié soit exercé sur l'inventaire du matériel et que la base de données sur le matériel soit mise à jour dans les délais pour refléter l'état du matériel sur le terrain.

Recommandation 20

Le Département pourrait envisager de systématiser ses procédures pour l'analyse des besoins de formation afin de mieux cerner les compétences et les processus appliqués dans le Département et d'optimiser la gestion du personnel pour une mise en œuvre efficace des garanties, et la base de données gérée par la Section de formation pourrait être améliorée pour qu'elle soit plus utile au Département.

Projet ECAS

Recommandation 21

Le système des rapports d'étape mensuels pourrait être renforcé en y incorporant des objectifs financiers et matériels clés, pertinents pour les projets, ce qui aiderait à évaluer les réalisations.

Recommandation 22

L'Agence pourrait envisager d'établir des mandats précis pour la périodicité des réunions du Comité du projet en vue d'améliorer son efficacité.

Recommandation 23

- a) L'Agence pourrait élaborer une procédure d'évaluation technique bien définie qui fixe clairement sa stratégie de communication avec les soumissionnaires et qui fasse ressortir la nécessité de formuler des paramètres en fonction desquels les soumissionnaires pourraient être évalués objectivement de manière à garantir la transparence et l'équité dans la prise de décisions.
- b) Un système pourrait être mis en place pour la conformité des observations formulées par le PAC en vue d'assurer la transparence dans l'évaluation des soumissions et l'octroi des contrats.

Recommandation 24

a) Le groupe de gestion du projet (GGP) ECAS pourrait actualiser le calendrier fixé pour la transition afin de refléter la situation.

- b) Le GGP ECAS pourrait signaler les retards dans les rapports d'étape mensuels, comme partie intégrante du modèle.
- c) Le GGP ECAS pourrait intensifier ses efforts pour finaliser l'extension des services de la CT.
- d) Le GGP ECAS pourrait accélérer le recrutement de personnel pendant la transition en tenant compte des besoins pour cette transition et de la situation concernant le respect du calendrier.

Projet AIPS

Recommandation 25

Une évaluation des bénéfices pourrait être effectuée pour déterminer l'impact des processus opérationnels de l'AIPS sur les besoins en personnel.

Recommandation 26

Une formation supplémentaire pourrait être dispensée sur le système SLiM pour persuader les utilisateurs de s'en servir pour la gestion des listes de diffusion/de la distribution.

Recommandation 27

Une feuille de route claire pour des applications anciennes actuellement utilisées pourrait être préparée à partir de l'expérience acquise avec la mise en service de l'AIPS, et communiquée à toutes les parties prenantes en interne.

Recommandation 28

La faisabilité d'intégrer les applications anciennes restantes qui utilisent les informations relatives aux contacts et qui sont actuellement en service indépendamment de l'AIPS pourrait être réexaminée, et une décision définitive pourrait être prise sur la base du rapport coûts-avantages de cette intégration.

Recommandation 29

- a) Des paramètres de qualité des données pourraient être définis pour évaluer la qualité des informations liées aux contacts.
- b) L'application AIPS pourrait être renforcée pour suivre l'amélioration, par les différents utilisateurs, de la qualité des informations, et un processus pourrait être mis en place pour inciter les utilisateurs à améliorer la qualité des informations relatives aux contacts.
- c) L'Agence pourrait veiller à ce que l'unité MDM assume les responsabilités qui lui ont été confiées pour améliorer la qualité des informations relatives aux contacts, en plus de son rôle actuel centré sur la gestion des données relatives aux fournisseurs.
- d) Des objectifs appropriés, à atteindre dans des délais donnés, devraient être définis pour améliorer la qualité des données en collectant et en actualisant les informations sur des sujets clés et en éliminant les doublons.

L'outil de recherche pour les contacts, tel qu'il est disponible dans les contacts en ligne, pourrait être amélioré pour offrir une plus grande souplesse. Il est suggéré comme amélioration de proposer l'option « AND/OR » pour les paramètres de recherche multiple, comme cela existe déjà dans le système des contacts de l'Agence.

Recommandation 31

- une formation importante pourrait être dispensée sur l'utilisation correcte des éléments de projets Hyperion et Oracle pour la gestion et le suivi des projets. Le contenu de la formation pourrait être préparé conjointement par des spécialistes de la technologie et des entrepreneurs (utilisateurs professionnels) particuliers pour déterminer les ensembles de fonctionnalités corrects à utiliser à partir de chacune des deux solutions logicielles qui constituent l'offre PPM (gestion des programmes et des projets) de l'AIPS. Cette formation devrait couvrir tous les aspects des activités de gestion et de suivi de projets qui sont censées être effectuées pour un projet donné. Elle devrait inclure la structure de projet idéale en termes de tâches/sous-tâches, etc. et ses liens avec les activités, les produits, et les calendriers couvrant les deux composants distincts de Projets Oracle et du logiciel Hyperion.
- b) L'actuelle série de rapports accessible par le tableau de bord PPM et par le tableau de bord Planification pourrait être revue. Le tableau de bord pourrait être reconfiguré pour refléter les pratiques optimales standard des tableaux de bord en combinant judicieusement un affichage visuel et des données numériques/textuelles.
- c) Les tableaux de bord pourraient être personnalisés pour différentes catégories d'utilisateurs.
- d) Les nouveaux rapports de contrôle financier pourraient devenir accessibles sur le tableau de bord, lequel donne instantanément les informations pertinentes aux responsables de projets.
- e) Les rapports sur le tableau de bord pourraient réduire l'excès de données en se basant sur l'identité de l'utilisateur connecté au système pour afficher uniquement les données qui le concernent. Par exemple, pour un responsable de projet travaillant sur trois projets, l'état financier de ces trois projets seulement pourrait être affiché en premier lieu.
- f) Le tableau de bord devrait présenter comme il convient l'état d'avancement à la fois financier et non financier du projet.
- g) Les rapports pourraient devenir interactifs par des agrandissements de parties d'écran au moyen des fonctionnalités de rapports analytiques et des fonctionnalités graphiques disponibles de l'OBIEE.

- *a)* Les indicateurs de performance définis pour les projets pour 2014-15 pourraient être revus. Les projets qui ont nécessairement des indicateurs de performance qualitatifs pourraient être recensés, et ces indicateurs pourraient être modifiés en conséquence.
- b) La fréquence de mise à jour des indicateurs de performance pourrait être revue.
- c) La signalisation ROV, accessible dans Hyperion, pourrait être utilisée par rapport à chaque indicateur de performance pour mettre à jour périodiquement l'aspect qualitatif de l'obtention des effets. L'accomplissement des indicateurs de performance et l'état rouge/orange/vert pourraient être affichés clairement sur le tableau de bord pour mettre en évidence tant la performance financière que la performance non financière des programmes et des projets.

Introduction

- 1. La vérification comptable de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été confiée au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour les exercices financiers 2014 et 2015 conformément à l'article 12.01 du Règlement financier (Article XII) et au mandat additionnel qui la régit, annexé à ce règlement. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes peut formuler les observations qu'il juge utiles sur les incidences financières des pratiques administratives en vigueur conformément au paragraphe 5 du mandat additionnel.
- 2. L'Agence a été créée en 1957 comme l'organisme mondial de « L'atome au service de la paix » au sein du système des Nations Unies. Elle œuvre, avec ses États Membres et ses nombreux partenaires dans le monde, à la promotion de technologies nucléaires sûres, sécurisées et pacifiques. Rattachée au régime commun des Nations Unies, elle est tenue de respecter l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957.
- **3.** Le mandat statutaire de l'Agence définit trois groupes d'activités de base qui sous-tendent son programme :
 - ➤ Garanties et vérification vérifier que les matières et les activités nucléaires sous garanties ne sont pas utilisées à des fins militaires.
 - Sûreté et sécurité aider les pays à améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires, et à préparer et à conduire des interventions d'urgence.
 - ➤ Science et technologie aider les pays à mobiliser les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.
- **4.** En septembre/octobre 2012 et en mai 2013, il a été procédé à une analyse détaillée des risques de l'Agence, qui a étayé le plan de vérification pour l'exercice. Pendant la période allant de juin 2013 à mars 2014, nous avons vérifié le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS), les départements des garanties et des ressources humaines, et le projet de renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS). Le présent rapport comprend les principales constatations de ces vérifications effectuées pendant l'exercice.
- 5. La vérification des états financiers a été faite conformément aux normes internationales d'audit publiées par la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) et adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux normes d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).
- **6.** Les relations de travail avec le Secrétariat ont été constructives et l'excellente coopération dont a fait preuve ce dernier a facilité les vérifications effectuées au Siège de l'AIEA, à Vienne. La coordination avec le Bureau des services de supervision interne a été constante et exhaustive. Lorsque cela fut nécessaire, nous nous en sommes remis aux travaux de supervision interne.
- 7. Après des discussions approfondies avec les directeurs concernés, des lettres de recommandation contenant les constatations importantes faites durant les vérifications leur ont été envoyées. Les plus importantes de ces constatations, judicieusement regroupées, ont été incorporées dans le présent rapport.

Opinion du Vérificateur sur les états financiers pour 2013

8. Conformément au mandat dévolu au Vérificateur extérieur, je me dois d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'AIEA pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2013. Mon examen à cet égard n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. J'ai donc émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2013.

Aspects financiers

Adoption des normes IPSAS

9. L'Agence s'acquitte de son mandat dans le cadre d'une gestion basée sur les résultats qui assure l'efficacité, la responsabilisation et la transparence. Ce cadre doit être étayé par une information financière et une information de gestion de haute qualité. Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS sont essentiels pour permettre à l'Agence de mieux s'acquitter de son mandat. L'adoption des IPSAS constitue une pratique optimale de gestion et devrait permettre d'harmoniser davantage la présentation des états financiers dans les organismes des Nations Unies et d'améliorer leur comparabilité avec ceux d'autres organisations internationales et de gouvernements nationaux. Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS donnent un bien meilleur aperçu des actifs, passifs, produits et charges effectifs de l'Agence. Le présent exercice est le troisième depuis qu'elle a adopté ces normes en 2011.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour rendre compte de transactions ayant un but ou un objectif précis. Les fonds sont séparés aux fins de la conduite d'activités spécifiques ou de la réalisation de certains objectifs conformément à des réglementations, des restrictions ou des limitations spéciales. Les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité par fonds, montrant la position consolidée de tous les fonds à la fin de la période. Les soldes des fonds représentent le solde accumulé des produits et des charges. Les états financiers contiennent des informations sectorielles, lesquelles sont présentées sur la base des activités de l'Agence, à la fois par programme sectoriel et par source de financement. Les six programmes sectoriels de l'Agence, à savoir i) Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires, ii) Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement, iii) Sûreté et sécurité nucléaires, iv) Vérification nucléaire, v) Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration et vi) Gestion de la coopération technique pour le développement, sont financés par les cinq groupes de fonds. Les fonds ont été établis en vertu des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs et aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général. Chaque groupe de fonds a ses propres paramètres quant à la façon dont les produits peuvent être utilisés.

Performance par rapport aux indicateurs clés

Excédent

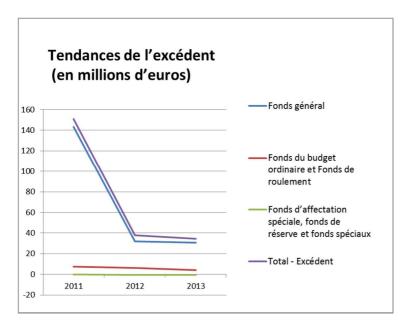
11. L'excédent est la différence entre les produits et les charges de l'Agence pendant l'exercice. Il est marqué par une tendance à la baisse depuis 2011. De 150,71 millions d'euros en 2011, il est passé à 37,80 millions d'euros en 2012, puis à 34,36 millions d'euros en 2013. Ce changement est dû principalement à la diminution des contributions volontaires, qui sont passées de 230,28 millions d'euros en 2011 à 158,83 millions d'euros en 2012 puis à 166,36 millions d'euros en 2013.

L'excédent pour 2013 a diminué de 3,44 millions d'euros par rapport à 2012. Ce changement est dû principalement à i) une augmentation de 8,95 millions d'euros du produit des contributions (de 485,83 millions d'euros en 2012 à 494,78 millions d'euros en 2013) et ii) une augmentation de 10,75 millions d'euros des décaissements (de 446,18 millions d'euros en 2012 à 456, 93 millions d'euros en 2013).

L'analyse de l'excédent/du déficit pour les différents secteurs figure au tableau 1.

Tableau 1 (en millions d'euros)						
Secteurs	2011	2012	2013			
Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement						
Produits	315,84	328,90	334,10			
Charges	308,80	322,56	330,40			
Part dans l'excédent des services communs	0,53	0,02	0,46			
Excédent	7,57	6,36	4,16			
Excédent/(déficit) d'autres fonds						
Fonds général	143,34	31,81	30,76			
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et	(0,20)	(0,38)	(0,56)			
fonds spéciaux						
Excédent total	150,71	37,79	34,36			

12. Comme il ressort du tableau ci-dessus, la plupart de l'excédent de l'Agence vient des « autres fonds ». La part du Fonds du budget ordinaire et du Fonds de roulement dans l'excédent total, qui n'était que de 5 % en 2011, est passée à 12 % en 2013.



Produits

13. Le produit total en 2013 a été de 490,82 millions d'euros, en augmentation de 1,42 % par rapport à 2012 (483,96 millions d'euros). L'augmentation est due principalement à celle des contributions régulières (3,97 millions d'euros) et des contributions volontaires (7,56 millions d'euros). Les contributions régulières étaient la principale composante (66,69 %) du produit.

Charges

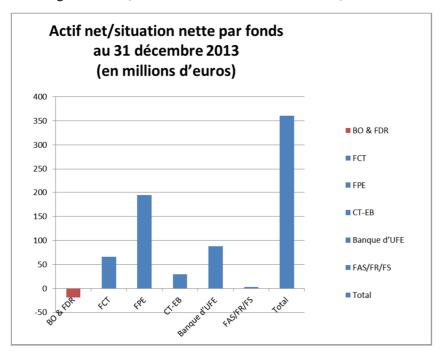
- **14.** En 2013, les charges ont augmenté de 2,41 % par rapport à 2012. Les dépenses de personnel (252,32 millions d'euros) représentaient 55,22 % des charges de l'Agence et ont augmenté de 6,5 millions d'euros par rapport à 2012. La deuxième composante était les voyages avec 50,83 millions d'euros, soit 11,12 % des charges en 2013. Les transferts à des acteurs du développement ont diminué de 40,73 millions d'euros en 2012 à 38,28 millions d'euros en 2013. Les « Autres charges opérationnelles » étaient de 36,18 millions d'euros, en baisse de 2,2 millions d'euros par rapport à 2012. Ces charges comprenaient les fournitures et accessoires, les services contractuels, la maintenance, et les communications et les transports.
- 15. En 2013, sur les six programmes sectoriels, c'est pour le programme « Vérification nucléaire » que l'Agence a dépensé le plus. Le montant dépensé pour la vérification nucléaire a été de 131,33 millions d'euros, en baisse par rapport aux 136,82 millions d'euros dépensés en 2012. Venait ensuite le programme « Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration » avec 107,89 millions d'euros de dépenses en 2013, en hausse par rapport aux 102,39 millions d'euros de 2012.

Fonds propres

16. Les fonds propres de l'Agence ont augmenté de 314,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 360,4 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils étaient constitués des réserves et des soldes des fonds. Les réserves de l'Agence s'établissaient à 82 millions d'euros au 31 décembre 2013, en hausse hausse de 22,79 % par rapport au solde de 2012 (66,79 millions d'euros) en raison essentiellement de la comptabilisation de gains actuariels sur le passif au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi. L'Agence établit divers fonds conformément au Règlement financier pour appuyer toute une gamme d'activités. Les soldes des fonds s'élevaient à 278,33 millions d'euros

au 31 décembre 2013, en hausse de 12,5 % par rapport au solde de l'exercice précédent (247,34 millions d'euros).

La situation nette de tous les groupes de fonds, à l'exception de celui du budget ordinaire et du Fonds de roulement, est positive. Le groupe du budget ordinaire et du Fonds de roulement avait une situation nette négative de 19,1 millions d'euros en 2013 et de 36,8 millions d'euros en 2012.



Actifs et passifs

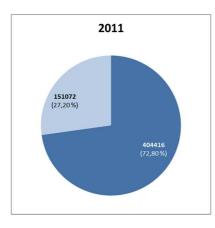
17. L'actif total de l'Agence a augmenté de 32,8 millions d'euros, passant de 656,6 millions d'euros en 2012 à 689,4 millions d'euros en 2013. Cette augmentation est principalement due à celle des créances sur opérations sans contrepartie directe (12,1 millions d'euros), des immobilisations corporelles (16,3 millions d'euros) et des immobilisations incorporelles (9,7 millions d'euros). Le passif total de l'Agence a diminué de 13,5 millions d'euros, passant de 342,5 millions d'euros en 2012 à 329 millions d'euros en 2013, principalement du fait que les montants à payer ont baissé de 7,4 millions d'euros pour atteindre 9,3 millions d'euros et les passifs au titre des avantages du personnel de 5 millions d'euros pour atteindre 207 millions d'euros.

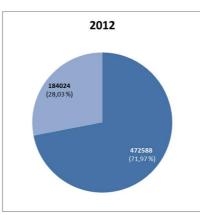
L'actif total en 2013 représentait 209 % du passif total. La valeur globale de l'actif net, correspondant au total des actifs moins le total des passifs, s'élevait à 360,4 millions d'euros.

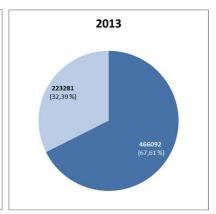
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

18. Les soldes de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements s'établissaient à 466,1 millions d'euros au 31 décembre 2013, en baisse de 6,5 millions d'euros par rapport à 2012 (472,6 millions d'euros). Cela représente 67,6 % de l'actif total de l'Agence au 31 décembre 2013 (72 % au 31 décembre 2012) et donc une proportion élevée de liquidités.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements par rapport au total des actifs au 31 décembre (en milliers d'euros)







■ Trésorerie et placements ■ Autres actifs

- 19. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts en banque payables sur demande et d'autres placements à court terme très liquides dont les échéances initiales sont de trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 91,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 169,34 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette diminution de 78,01 millions d'euros (46,1 %) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'explique par un recentrage sur les dépôts à terme et d'autres placements ayant des échéances initiales comprises entre trois et douze mois.
- **20.** Les placements de l'Agence comprennent les dépôts à terme, les bons du trésor et autres effets escomptés, qui ont tous des échéances initiales comprises entre trois et douze mois. Les placements s'élevaient à 374,77 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 303,25 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les placements ont augmenté de 71,52 millions d'euros (23,6 %) en 2013.

De 700 000 euros de 2012, les revenus d'intérêts des équivalents de trésorerie et des placements sont passés à 750 000 euros en 2013. L'augmentation de 50 000 euros du total des produits d'intérêts est le résultat de soldes moyens plus élevés des dépôts à terme auprès de banques commerciales par rapport aux crédits gouvernementaux et supranationaux bien notés en 2013. En outre, les taux d'intérêt pour les liquidités en banque étaient plus élevés en 2013 qu'en 2012.

21. L'Agence a obtenu un taux moyen de 0,14 % par an sur sa trésorerie et ses placements en euros (0,14 % par an en 2012) et un taux moyen de 0,19 % par an sur sa trésorerie et ses placements en dollars des États-Unis (0,15 % par an en 2012).

CONSTATATIONS DÉTAILLÉES DE LA VÉRIFICATION

Aspects financiers

Questions financières

Fonds pour les investissements majeurs (FIM)

- 22. Le FIM a été constitué par le Conseil des gouverneurs en tant que fonds de réserve pour soutenir les investissements majeurs concernant les infrastructures, comme indiqué dans le programme et budget de l'Agence pour 2010-2011 (GC(53)/5).
- **23.** Le programme et budget pour 2010-2011, approuvé par la Conférence générale, était ainsi libellé :
- Par. 140 : Le FIM a été constitué en tant que fonds de réserve par le Conseil des gouverneurs, comme recommandé dans le document GOV/2009/1, conformément à l'article 4.06. du Règlement financier avec effet immédiat pour soutenir les investissements majeurs concernant les infrastructures. Les objectifs et les limites proposés pour ce fonds et les pouvoirs d'encourir des dépenses sont présentés au paragraphe 138 du document GOV/2009/1. Plus particulièrement :
 - a) Le FIM sera alimenté par des crédits du budget ordinaire d'investissement et par les autres sources que le Conseil pourra déterminer ;
 - b) Le Directeur général prélèvera des fonds du FIM pour exécuter le Plan d'investissements majeurs (PIM) conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ;
 - c) Le FIM sera revu par le Conseil dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget pour déterminer, notamment, l'adéquation du solde des fonds et le niveau des crédits requis au budget ordinaire d'investissement compte tenu de facteurs tels que les contributions extrabudgétaires reçues ou promises pour des éléments du PIM, du taux de mise en œuvre et des ajustements du PIM dus à l'évolution des circonstances ou des priorités.
- Par. 142 : Les économies réalisées sur les crédits ouverts au budget ordinaire annuel seront conservées dans le FIM afin de financer les éléments du PIM.
- Par. 143 : En 2010, le FIM sera alimenté, comme indiqué dans le document GOV/2009/52/Rev.1 :
 - a) Par des crédits du budget ordinaire d'investissement d'un montant de 100 000 €;
 - b) Par des contributions extrabudgétaires de 6 millions d'euros pour le financement d'éléments du PIM ;
 - c) Par des économies en fin d'exercice d'un montant de 6,5 millions d'euros sur les crédits ouverts au budget ordinaire de 2009 qui seront notamment réalisées grâce à l'adoption immédiate de mesures d'austérité.
- Par. 145 : On s'efforcera d'accumuler suffisamment de soldes dans le FIM d'un exercice à l'autre pour compenser les coûts immédiats de construction ou d'achat. Les demandes annuelles de soutien approprié au FIM seront ainsi « lissées » autant que possible.

24. L'article du Règlement financier de l'Agence relatif à l'excédent/au déficit provisoire et à l'excédent/au déficit de trésorerie est libellé comme suit :

Article 7.02.

- 1. À la fin de chaque exercice, l'excédent ou le déficit provisoire pour l'exercice est déterminé en calculant le solde des sommes ci-après créditées et imputées au Fonds du budget ordinaire :
 - a) Sommes créditées :
 - 1. Contributions régulières reçues des États Membres pour l'exercice ;
 - 2. Recettes diverses reçues pendant l'exercice.
 - b) Sommes imputées :
 - 1. Ensemble des décaissements imputés sur les crédits de cet exercice ;
 - 2. Ressources prévues pour les engagements non réglés à imputer sur les crédits de cet exercice ;
 - 3. Ressources prévues pour les soldes non engagés des crédits mis en réserve pour exécuter des activités de programme différées au cours des exercices suivants ;
 - 4. Virements à des fonds de réserve autorisés par le Conseil ;
 - 5. Ressources prévues pour les soldes non engagés des crédits reportés du premier au second exercice de la biennie du programme en application de l'article 4.03.

L'excédent ou le déficit provisoire est maintenu dans le Fonds du budget ordinaire pendant les 12 mois qui suivent.

Crédits du budget ordinaire d'investissement

- 25. Le document budgétaire pour 2010 précise que le FIM sera alimenté par, notamment, les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement, d'un montant de 100 000 euros pendant cet exercice. Les documents budgétaires pour 2011, 2012 et 2013 ne font pas spécifiquement mention d'un tel financement du FIM par le budget ordinaire car ils sont surtout axés sur le financement des programmes spécifiés pendant l'exercice budgétaire.
- **26.** La proposition selon laquelle le FIM sera « alimenté par des crédits du budget ordinaire d'investissement » et par les autres sources que le Conseil pourra déterminer implique bien que les « crédits du budget ordinaire d'investissement » sont l'une des sources de financement du FIM. Toutefois, elle n'implique pas qu'ils en sont la seule source ou que l'ensemble du « budget ordinaire d'investissement » est réservé au seul FIM. Dans ce contexte, il convient de signaler que l'AIPS a des codes distincts pour la comptabilisation des dépenses couvertes par des crédits du budget d'investissement et leurs reports (code 1030) et des dépenses couvertes par d'autres sources du FIM (code 1031).
- 27. L'avis juridique interne de l'Agence est que le Conseil des gouverneurs a autorisé tous les crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement en tant que crédits du FIM pour tous les exercices ultérieurs. Nous comprenons que, du point de vue de la gestion opérationnelle et financière, virer la totalité ou l'essentiel du « budget ordinaire d'investissement » au FIM répondrait mieux à l'objectif du FIM. Toutefois, nous estimons que l'autorité budgétaire donnée à cette fin pourrait être encore renforcée. Si l'Agence veut virer la totalité du budget ordinaire d'investissement au FIM, alors, à notre avis, l'approbation budgétaire (pour la biennie ou la mise à jour la seconde année de la biennie) devrait être explicite et plus directe.

Économies sur les crédits ouverts au budget ordinaire annuel

- 28. Le document relatif au programme et budget pour 2010-2011 autorisait bien la conservation des éventuelles économies sur les crédits ouverts au budget ordinaire annuel dans le FIM pour financer des investissements inscrits au PIM. Toutefois, il convient d'examiner deux questions à ce stade : a) l'approbation budgétaire est-elle valable pour la biennie 2010-2011 seulement ou est-ce une approbation inconditionnelle pour la conservation des économies annuelles pour tous les exercices à venir, et b) cette conservation des économies doit-elle être faite selon la procédure prescrite dans le Règlement financier ?
- 29. L'avis juridique interne de l'Agence est que l'approbation de la Conférence générale équivaut à une approbation annuelle perpétuelle. À notre avis, toutefois, elle peut au mieux être considérée comme une approbation de principe seulement car la Conférence générale n'était pas consciente du montant exact des économies annuelles futures. Par conséquent, nous pensons que la conservation des économies ne devrait se faire qu'après avoir suivi la procédure prescrite à l'article 7.02. b) 4) du Règlement financier, à savoir « Virements à des fonds de réserve autorisés par le Conseil ».
- **30.** Ainsi, à l'avenir, l'Agence pourrait examiner sa procédure de virement au FIM des économies réalisées sur les crédits budgétaires et rendre compte aux États Membres avec plus de détails du financement du FIM, y compris grâce à ces économies. L'examen devrait viser à s'assurer que l'Agence dispose de l'autorisation nécessaire des organes directeurs pour ces virements, y compris au titre de l'article 7.02. b) 4) du Règlement financier.

Limite prudentielle pour le FIM

- **31.** Le FIM avait été proposé comme mécanisme permettant de conserver les fonds au-delà de la fin de la biennie pour s'assurer que des ressources suffisantes soient disponibles si de gros investissements doivent être faits.
- **32.** Nous sommes d'avis que l'accumulation de fonds de manière continue doit faire l'objet d'une limite prudentielle quelconque, fixée par l'Agence après avoir analysé les plans d'investissements et les autres plans concernant les infrastructures au titre du PIM et le financement probablement nécessaire.

FIM – partie d'un groupe de fonds distinct

- **33.** Le FIM a été constitué en tant que fonds de réserve. L'article 2.01 xvi) du Règlement financier définit un fonds de réserve comme un fonds constitué dans le cadre du Fonds du budget ordinaire afin de mettre à part des ressources destinées à être utilisées ultérieurement.
- **34.** Aux fins de l'information sectorielle, l'Agence a constitué des groupes de fonds. L'un de ces groupes a été consacré distinctement aux fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux.
- **35.** Compte tenu de la nature du FIM, il est probable qu'il accumulera des fonds et gagnera en importance avec le temps. Aux fins de l'information sectorielle requise par les IPSAS, nous pensons que le FIM devrait apparaître comme un secteur distinct.

Recommandation 1

L'Agence pourrait envisager d'obtenir une approbation budgétaire explicite pour virer la totalité ou une partie du budget ordinaire d'investissement au FIM pendant les futures biennies.

36. L'Agence a accepté la recommandation et indiqué que, bien qu'ayant l'autorisation nécessaire selon son avis juridique interne, elle inclurait une explication appropriée à cet égard dans les documents relatifs au programme et budget à partir de 2016, pour faire en sorte que l'autorisation consacrant le budget ordinaire d'investissement comme élément du FIM soit explicite.

Recommandation 2

- L'Agence pourrait examiner sa procédure de virement au FIM des économies réalisées sur les crédits budgétaires et rendre compte aux États Membres avec plus de détails du financement du FIM, y compris grâce à ces économies. L'examen devrait viser à s'assurer que l'Agence dispose de l'autorisation nécessaire des organes directeurs pour ces virements, y compris au titre de l'article 7.02. b) 4) du Règlement financier.
- 37. L'Agence a accepté la recommandation et indiqué que, bien que d'après son avis juridique interne elle ait l'autorisation explicite et continue (y compris au titre de l'article 7.02. b) 4) du Règlement financier) de conserver dans le FIM toutes les économies de toute future partie opérationnelle ou investissements du budget ordinaire, elle continuera de renforcer l'information communiquée aux États Membres à cet égard.

Recommandation 3

- L'Agence pourrait envisager de fixer une limite prudentielle à l'accumulation de fonds dans le FIM après avoir analysé les plans d'investissements et les autres plans concernant les infrastructures au titre du PIM et le financement probablement nécessaire.
- **38.** L'Agence a accepté la recommandation et a convenu d'établir un processus d'examen périodique du niveau approprié d'accumulation de fonds dans le FIM, en tenant compte des besoins figurant dans le PIM et des autres sources de financement éventuelles pour la période considérée.

Recommandation 4

- L'Agence pourrait envisager de rendre compte du FIM en tant que secteur distinct, du fait notamment de l'importance accrue qu'il prendra dans les années à venir.
- **39.** L'Agence a accepté la recommandation et a convenu d'examiner formellement en 2014 s'il convient de rendre compte du FIM en tant que secteur distinct des états financiers.

Passif au titre des avantages du personnel

- **40.** Les fonds propres de l'Agence au 31 décembre 2013 s'élevaient à 360,34 millions d'euros. La ventilation par fonds figure à l'annexe I.
- **41.** Il ressort de l'annexe qu'après avoir éliminé l'effet des principaux fonds engagés et réservés à des fins spécifiques, les fonds disponibles pour faire face aux charges opérationnelles s'élevaient à 178,04 millions d'euros au 31 décembre 2013. Face à ce montant, le passif au titre des avantages du personnel actuellement comptabilisé dans les états financiers de l'Agence s'élevait à 207,02 millions d'euros au 31 décembre 2013. L'essentiel (203,40 millions d'euros) concernait le budget ordinaire.

- **42.** Nous avons constaté que l'Agence applique actuellement le principe d'un financement au fur et à mesure des avantages postérieurs à l'emploi et prélève les sommes soit sur les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires financés par le budget ordinaire, soit sur les contributions extrabudgétaires correspondantes pour le personnel financé par de telles contributions. Ces paiements comprennent notamment :
 - des versements annuels pour la part de l'Agence dans le plan d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) ;
 - des versements à la cessation de service ou au départ à la retraite (primes de rapatriement, frais de voyage, frais de déménagement, versements en compensation de jours de congé annuel accumulés, indemnités de fin de contrat de travail, indemnités de cessation de service), etc.
- **43.** Le financement de ces obligations contractuelles à long terme envers le personnel, actuel et passé, reste un problème pour l'Agence. Nous avons noté que l'Agence n'a cependant pas mis en place de mécanisme distinct pour financer ces avantages ni élaboré de plan de financement des passifs non financés au titre des avantages du personnel futurs en dépit du fait que le Règlement financier de l'Agence autorise, avec l'approbation du Conseil des gouverneurs, à constituer des fonds de réserve à des fins spécifiques.
- 44. L'Agence a répondu que, compte tenu de l'augmentation continue du nombre d'États Membres et du fait qu'aucun problème important lié au versement des contributions au budget ordinaire n'a été identifié, elle ne voit qu'un faible risque d'incapacité de financement des obligations actuelles à l'égard des anciens fonctionnaires financés par le budget ordinaire. S'agissant du personnel financé par des ressources extrabudgétaires, l'Agence reconnaît qu'il existe un risque plus élevé en matière de financement des avantages postérieurs à l'emploi. De ce fait, elle étudie actuellement comment accumuler des fonds pour financer le passif à long terme calculé en ce qui concerne les membres du personnel financé par des ressources extrabudgétaires.
- **45.** L'Agence a donc reconnu qu'il existe un risque plus élevé en matière de financement des avantages postérieurs à l'emploi pour les membres du personnel financé par des ressources extrabudgétaires. Nous estimons que même pour le personnel financé par le budget ordinaire il existe clairement un risque à long terme d'incapacité de l'Agence de financer ses obligations futures compte tenu de l'important déficit dans la situation nette du Fonds du budget ordinaire.
- **46.** Au vu de l'important déficit du budget ordinaire, de l'ampleur des obligations au titre des avantages du personnel à honorer à l'avenir et du caractère inélastique des contributions régulières annuelles qui financent le budget, il est urgent de constituer un fonds de réserve spécial pour financer les passifs au titre des avantages du personnel.

L'Agence pourrait envisager de mettre en place une stratégie de financement à long terme pour faire face adéquatement aux passifs au titre des avantages du personnel, pendant un certain temps.

47. Dans sa réponse, l'Agence a déclaré que la question du financement du passif au titre des avantages du personnel était complexe et exigeait des consultations au sein du Secrétariat, avec les autres organismes des Nations Unies et avec les États Membres. L'Agence continuera d'examiner des méthodes appropriées de financement du passif au titre des avantages du personnel, tant pour le

personnel financé par le budget ordinaire que pour celui financé par des ressources extrabudgétaires, et élaborera des objectifs et des solutions potentiels en matière de financement.

Dépenses d'appui au programme

- **48.** En vertu de la politique approuvée de l'Agence en matière de dépenses d'appui au programme (DAP), des DAP sont facturées en cas de contribution extrabudgétaire au programme ordinaire, au programme de coopération technique et aux fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux.
- **49.** Un fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme a été constitué dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires pour enregistrer toutes les recettes et dépenses relatives aux DAP, conformément à l'article 8.03. du Règlement financier. Sur la base de l'expérience acquise, il a été décidé d'appliquer de manière générale un taux de DAP standard de 7 %. En cas de contribution extrabudgétaire au programme de coopération technique versée par un donateur pour appuyer des activités sur son propre territoire (appelée communément « participation des gouvernements aux coûts »), si la contribution est destinée exclusivement ou surtout à l'achat de matériel, un taux de DAP de 3 % est appliqué. Par ailleurs, aucune DAP n'est facturée pour le FCT, les contributions extrabudgétaires de 10 000 euros ou moins et les contributions en nature.
- **50.** Les recettes au titre des DAP sont allouées aux services de gestion et d'appui sur la base du travail relatif estimé réalisé à l'appui des activités du programme extrabudgétaire.
- **51.** La politique suivie par l'Agence jusqu'en 2012 stipulait que jusqu'à 80 % des DAP disponibles générées en un an devaient être alloués pendant l'année suivante. Sur les fonds disponibles, 20 % devaient être mis de côté pour faire face à une augmentation imprévue de la charge de travail et à toute hausse inhabituelle des dépenses de personnel financées par le fonds DAP.
- **52.** La politique révisée, qui a pris effet le 7 janvier 2013 et a été présentée aux États Membres lors de l'atelier sur les questions administratives et financières d'avril 2013, prévoit que les DAP sont allouées de façon prospective tenant compte des DAP devant être perçues pour l'exercice suivant et du solde du fonds subsidiaire pour les DAP.
- **53.** Les allocations de DAP pour 2013 ont été finalisées à 5 millions d'euros au 14 décembre 2012 compte tenu du solde estimatif du fonds pour les DAP à la fin de décembre 2012 (5 millions d'euros) et du produit prévu des DAP en 2013 (4 millions d'euros).
- **54.** Nous sommes d'avis qu'après la révision de la politique en matière de DAP, les allocations de DAP pour un exercice devraient normalement recouvrir la totalité du produit des DAP disponible pour cet exercice. Toutefois, même après les allocations de DAP pour 2013, il restait un solde important d'environ 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 dans le fonds subsidiaire pour les DAP.
- 55. Les allocations de DAP sont une source extrabudgétaire de financement pour une mise en œuvre efficace des programmes de l'Agence. Elles devraient donc être incluses dans le document relatif au programme et budget de l'Agence. Or, le montant de 5 millions d'euros alloué pour l'exercice 2013 n'apparaît pas dans le document relatif au programme et budget de l'Agence pour 2013.

Les allocations de DAP pour un exercice devraient normalement recouvrir la totalité des produits de DAP projetés pour cet exercice. L'Agence devrait revoir comme il convient les produits de DAP et les soldes reportés dans le passé afin qu'à l'avenir les coûts et les produits concordent.

56. L'Agence a reconnu que les allocations de DAP devraient recouvrir autant que possible les produits de DAP projetés pour l'exercice considéré (compte tenu du fait que les projections, par nature, peuvent ne pas être totalement exactes). Avec le changement de politique en faveur d'allocations prospectives en 2013, l'Agence veille à mettre en correspondance au mieux les coûts et les produits. Un nouveau document d'orientation sera préparé en 2014 en ce qui concerne le solde du fonds pour les DAP.

Recommandation 7

L'appui extrabudgétaire sous forme de DAP devrait être adéquatement indiqué dans le programme de l'Agence.

57. L'Agence a reconnu que les DAP devraient être adéquatement indiquées dans le document relatif au programme et budget de l'Agence et prévoit de faire figurer la totalité des DAP dans les programmes pertinents du budget pour 2016-2017.

Placements

- **58.** L'article 9.03. du Règlement financier de l'Agence dispose qu'un état des placements détenus à la fin d'un exercice est inclus dans les comptes pour cet exercice.
- **59.** Nous avons noté que l'Agence présente actuellement une analyse des placements (note 38 des états de 2013) conformément aux exigences des IPSAS en matière d'information. Toutefois, cette présentation, à notre avis, ne répond pas à la disposition du Règlement financier relative à l'état des placements. Un tel état devrait donner la liste des placements de l'Agence dans divers organismes/instruments. Nous avons noté que de tels états figuraient dans les états financiers de l'Agence avant l'adoption des IPSAS.

Recommandation 8

L'Agence pourrait envisager d'inclure un état des placements détenus en fin d'exercice dans les notes aux états financiers conformément aux dispositions de l'article 9.03. du Règlement financier.

60. L'Agence a accepté la recommandation et convenu d'envisager d'inclure un état des placements détenus au 31 décembre 2014 dans les états financiers.

Stocks

- **61.** Les stocks sont initialement comptabilisés à leur coût. À la fin de la période de reporting, ils sont évalués comme suit :
 - Les stocks détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique ou de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique sont évalués au plus bas du coût ou du coût de remplacement actuel.

- Tous les autres stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.
- 62. Conformément à la politique comptable de l'Agence et à l'IPSAS 12, les stocks en transit sont évalués au plus bas du coût ou du coût de remplacement actuel. Les autres stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Par conséquent, conformément à l'IPSAS pertinente et à la politique comptable de l'Agence, la valeur nette de réalisation ou le coût de remplacement actuel des divers éléments des stocks doit être évalué à chaque date de reporting. L'Agence a déclaré qu'un examen officieux de haut niveau avait eu lieu en fin d'exercice pour déterminer s'il y avait eu une baisse importante du prix de l'un des éléments des stocks et qu'aucun indice d'une telle baisse n'avait été trouvé. Cela indique qu'il n'y a pas de mécanisme formel d'évaluation des stocks à la valeur nette de réalisation ou au coût de remplacement actuel à la date de reporting pour garantir une évaluation conforme aux normes IPSAS.

L'Agence pourrait instituer un processus formel et rigoureux de mesure de la valeur nette de réalisation ou du coût de remplacement actuel des éléments des stocks avant la clôture des comptes de 2014.

63. L'Agence a accepté la recommandation et convenu d'instituer un processus formel de mesure de la valeur nette de réalisation ou du coût de remplacement actuel des éléments des stocks avant la clôture des comptes de 2014.

Réserve pour les primes d'assurance maladie Vanbreda

- **64.** Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel et l'Agence lui verse des primes annuelles à cette fin. En vertu des arrangements actuels, 50 % de la prime annuelle est à la charge de l'Agence et 50 % à la charge du personnel.
- 65. Depuis de nombreuses années, l'Agence a constitué, sous Avances et paiements anticipés, une réserve pour les primes d'assurance maladie en tant que mécanisme de lissage des primes. Les années où les primes sont en baisse par rapport à l'année précédente, les contributions de l'Agence et du personnel ne varient pas et le même montant est payé à Vanbreda. Une charge égale à ce montant annuel est comptabilisée pour l'exercice, et la différence est versée à ce compte pour compenser en partie les éventuelles augmentations futures des primes. Les ressources s'accumulent dans le compte de réserve lorsque les primes baissent par rapport à ce que le personnel paie les contributions comprenant la partie versée par le personnel et les contributions de l'Agence. Le niveau du compte baisse lorsque l'Agence décide d'utiliser le solde pour compenser des augmentations des primes.
- **66.** Le solde sous Avances et paiements anticipés réserve pour les primes d'assurance maladie au 31 décembre 2013 était de 2,29 millions d'euros. Vanbreda sert de garant du compte de réserve pour les primes d'assurance maladie, et conserve ce solde en son propre nom. Les informations qui nous ont été communiquées n'expliquent pas pourquoi des fonds d'un montant de 2,29 millions d'euros sont détenus par Vanbreda.

L'Agence pourrait revoir l'arrangement avec Vanbreda en ce qui concerne la raison de l'avance qui est accordée à Vanbreda.

67. L'Agence a accepté la recommandation et convenu de revoir avec Vanbreda en 2014 l'arrangement en ce qui concerne l'avance.

Gestion des ressources humaines

- **68.** Le Département de la gestion, dont relève la Division des ressources humaines (MTHR), est chargé d'appuyer le programme de l'Agence grâce à une gestion efficace des ressources humaines par le recrutement, le perfectionnement et la gestion de la performance d'un personnel très compétent, tout en respectant les prescriptions de représentation géographique, de parité hommes-femmes et de bien-être du personnel.
- **69.** Bien que nous nous félicitions du fonctionnement de la Division des ressources humaines dans son ensemble, nous avons relevé des domaines où des améliorations pourraient encore être apportées.

Recrutement de consultants

- **70.** Selon les besoins en services de consultants et les fonds disponibles, les départements et leurs divisions choisissent les personnes qualifiées et proposent leur nom à la Division des ressources humaines (MTHR) pour qu'elles soient recrutées. Cette dernière vérifie les modalités et conditions offertes afin d'assurer une cohérence à l'échelle de l'Agence ainsi que le respect des dispositions énoncées dans le Manuel administratif. En outre, pour limiter le recours aux services de consultants, l'Agence a adopté en octobre 2012 la stratégie suivante :
 - Chaque fois que possible, les services de membres du personnel devraient être sollicités à la place de consultants;
 - La durée de recrutement des consultants est limitée à deux ans, suivie d'une année de pause;
 - La sélection des consultants devrait suivre une procédure pouvant être contestée.
- 71. D'après le Manuel administratif, des consultants peuvent être engagés pour : i) donner des avis dans un domaine où les compétences ou la formation requises ne sont pas disponibles au sein du Secrétariat ; ou ii) fournir des services particuliers pour une durée limitée ou dans le cadre d'un projet ; ou iii) subvenir à d'autres besoins programmatiques.
- 72. Nous avons constaté les points suivants :
 - Des consultants ont été engagés pour accomplir des travaux dont l'Agence était censée être la spécialiste et qui couvraient les secteurs essentiels de ses activités.
 - L'Agence n'avait pas de stratégie ni de plan suffisants pour développer ses propres compétences et connaissances dans les domaines où elle avait régulièrement besoin de

- consultants. Elle n'avait aucun plan pour la relève des consultants arrivant au terme d'un long mandat ou dépassant la limite d'âge.
- Sur un échantillon de 2 462 consultants, 118 ont été engagés pendant plus de 1 000 jours, 463 entre 366 et 999 jours, et les autres 365 jours au maximum.
- Dans de nombreux cas, d'anciens fonctionnaires/des retraités de l'Agence ont été engagés comme consultants. Cela indique que les connaissances et les compétences qui existaient à l'Agence n'ont pas été transmises à leurs successeurs et que les mêmes fonctionnaires sont réengagés en tant que consultants.
- ➤ Le Manuel administratif dispose que les consultants ne doivent pas avoir plus de 70 ans pendant la période de leur recrutement. Même si une disposition prévoit que des exceptions peuvent être autorisées par le Directeur général, nous avons constaté que dans plus de 30 cas sur les 814 consultants engagés en 2012 et 2013 (jusqu'en juillet 2013), le consultant avait plus de 70 ans à la date de début de son contrat. Dans d'autres cas, les consultants ont eu 70 ans pendant la période couverte par leur contrat. Nombre d'entre eux étaient d'anciens fonctionnaires de l'Agence.
- 73. Étant donné que les consultants sont engagés pour donner des avis dans un domaine où les compétences ou la formation requises ne sont pas disponibles au sein du Secrétariat, il convient de prêter dûment attention au transfert de connaissances et de compétences au sein de l'Agence en vue de combler toute lacune existant à cet égard. Toutefois, les prolongations accordées aux consultants et leurs contrats successifs dans le même domaine sur une longue période font apparaître que l'Agence dépend de leurs connaissances, compétences et savoir-faire et n'est pas en mesure de les transférer ou de les développer au niveau interne. En outre, dans les contrats examinés, il n'était nullement fait mention du transfert des connaissances parmi les services/résultats attendus des consultants.

- a) Des consultants pourraient être engagés uniquement dans les domaines où l'Agence n'a pas de compétences ni de connaissances, ou des compétences et connaissances limitées, ou pour compléter les ressources humaines pour des projets spécifiques.
- b) Il serait bon d'incorporer une disposition pour le transfert des connaissances de sorte que l'Agence ne soit pas dépendante de certains consultants de manière répétée ou pour une longue durée. La nécessité d'une gestion appropriée de la relève et du transfert des connaissances aux fonctionnaires de l'Agence occupant des postes inscrits au tableau des effectifs devrait être évaluée et des mesures devraient être prises en conséquence.
- c) L'engagement d'anciens fonctionnaires et de retraités en tant que consultants pourrait être revu, l'objectif étant une planification minutieuse de la relève afin que le départ d'un fonctionnaire occupant un poste inscrit au tableau des effectifs ne crée pas de pénurie de compétences à l'Agence. La direction pourrait veiller à ce que les fonctionnaires qui approchent de l'âge de la retraite achèvent avant leur départ l'exécution des tâches qui leur ont été assignées, de manière à avoir besoin de moins de consultants.

- d) La limite d'âge supérieure des consultants devrait être scrupuleusement respectée, sauf en de rares cas approuvés par le Directeur général.
- **74.** La direction a pris note de nos recommandations et assuré qu'une disposition serait ajoutée dans la prochaine révision de la politique de l'Agence relative aux consultants pour que les besoins en transfert des connaissances soient pris en compte selon le mandat.
- **75.** La direction a en outre confirmé que le Manuel administratif a été modifié en janvier 2014 et qu'il dispose désormais que :
 - 1. Les consultants sont engagés à titre individuel pour aider le personnel du Secrétariat pendant une période limitée, généralement en contribuant par leur savoir-faire, leurs compétences ou leurs connaissances à la réalisation d'une tâche particulière ou d'un travail à caractère professionnel qui constitue une activité ponctuelle. Les consultants engagés au titre de la présente section ne sont donc ni des organismes ni des sociétés.
 - 2. Les consultants ne sont pas normalement soumis à une supervision quotidienne et ne peuvent être engagés que pour :
 - a) Effectuer des tâches bien précises aboutissant à un produit défini au préalable qui peut être considéré comme un produit final spécifique tel qu'une étude de recherche, un rapport, une traduction ou un document scientifique ; ou
 - b) Effectuer des tâches bien précises de nature consultative.
- **76.** La direction a aussi confirmé que la politique révisée dispose que tous les engagements de consultants sont limités à une durée maximale de deux ans.

Intégration des questions de parité entre les hommes et les femmes et égalité des sexes

- 77. L'Agence est soucieuse de l'égalité des sexes et met l'accent particulièrement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), où cette question apparaît comme un principe fondamental. En outre, dans ses résolutions, la Conférence générale a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre une politique d'intégration des questions de parité et d'accroître le nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs.
- **78.** Nous avons constaté qu'en août 2013 le pourcentage de femmes employées dans la catégorie des administrateurs était de 27,6 %, (contre 18 % en 2003). La moyenne sur l'ensemble du système des Nations Unies est de 40,7 %. Dans la catégorie des services généraux, le pourcentage de femmes est de plus de 63 %.
- **79.** La direction a déclaré que l'Agence poursuivait ses efforts pour accroître de manière décisive la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs.

Recommandation 12

Des efforts pourraient être faits pour accroître le pourcentage de femmes employées à l'Agence, notamment à des postes de la catégorie des administrateurs.

80. La direction a déclaré que la recommandation serait sérieusement prise en compte lors du processus de recrutement.

Code de déontologie

- **81.** Selon le code de déontologie de l'Agence, celle-ci s'engage à appliquer les plus hautes normes de déontologie dans l'exercice de son mandat. Ce code stipule en outre que tous ses fonctionnaires doivent suivre un cours de sensibilisation à la déontologie et à l'intégrité dispensé par la MTHR (les nouveaux fonctionnaires doivent le faire dans les six mois suivant leur entrée en fonctions) et devant par la suite être répété tous les cinq ans.
- **82.** Nous avons constaté que plusieurs fonctionnaires recrutés en 2012 à différents niveaux n'avaient pas suivi le cours alors que plus de six mois s'étaient écoulés depuis leur entrée en fonctions.
- **83.** En outre, selon le Manuel administratif, tous les fonctionnaires de niveau D-1 et niveau supérieur et les fonctionnaires désignés par le Directeur général pour exercer des fonctions en matière de finances, d'achats, de ressources humaines et de supervision interne (OIOS) et des fonctions juridiques sont tenus de remplir chaque année une « Déclaration d'intérêts », dans laquelle ils affirment respecter les dispositions du Statut et du Règlement du personnel et le code de déontologie en ce qui concerne :
 - > leurs activités extérieures ;
 - > leurs avoirs financiers et de participations dans des sociétés ; et
 - > l'acceptation de distinctions honorifiques et de cadeaux.
- **84.** Nous avons observé que 79 % des personnes concernées respectaient cette disposition. La direction a confirmé que, comme les années précédentes, l'AIEA assurait systématiquement un suivi des fonctionnaires n'ayant pas présenté de « Déclaration d'intérêts » ou n'ayant pas suivi la formation sur la déontologie dans les délais requis.

Recommandation 13

- L'Agence pourrait prendre des mesures supplémentaires pour s'assurer que l'ensemble de son personnel observe les dispositions de son code de déontologie.
- 85. La direction a assuré que MTHR s'intéresserait de plus près au respect des délais respectifs.

Garanties

- **86.** Le Département des garanties (SG) est chargé de la mise en œuvre du « système des garanties », qui se compose d'un vaste ensemble de mesures techniques par lesquelles le Secrétariat de l'AIEA vérifie de façon indépendante l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations faites par les États sur leurs matières et leurs activités nucléaires.
- **87.** En appliquant les garanties, l'AIEA joue un rôle décisif en matière de vérification indépendante, donnant des assurances crédibles que les engagements des États dans le domaine des garanties sont respectés. Les États concluent un accord de garanties avec l'AIEA afin d'honorer leurs engagements en matière de non-prolifération.

- **88.** Chaque État non doté d'armes nucléaires (ENDAN) partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est tenu de conclure un accord de garanties généralisées (AGG) avec l'AIEA. En vertu d'un AGG, l'État s'engage à accepter des garanties de l'AIEA sur toutes les matières brutes et tous les produits fissiles spéciaux dans toutes les activités nucléaires pacifiques exercées sur son territoire, sous sa juridiction, ou entreprises sous son contrôle en quelque lieu que ce soit. Pour sa part, l'AIEA a le droit et l'obligation correspondants de s'assurer que des garanties sont appliquées sur ces matières et produits à seule fin de vérifier qu'ils ne sont pas détournés vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.
- **89.** De nombreux États ayant un AGG ont peu, ou n'ont pas, de matières nucléaires. Ces États peuvent conclure un protocole, appelé « protocole relatif aux petites quantités de matières » (PPQM), qui suspend l'application de la plupart des procédures de contrôle décrites dans un AGG.
- **90.** Les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP ont conclu un accord de soumission volontaire avec l'AIEA. En vertu du TNP, ils ne sont pas tenus d'accepter les garanties mais s'y soumettent à titre volontaire. Conformément à ce type d'accord, ils proposent l'ensemble ou une partie des matières nucléaires et/ou des installations de leur cycle du combustible nucléaire civil que l'AIEA sélectionnera pour y appliquer des garanties.
- **91.** Les trois États non parties au TNP ont conclu des accords de garanties relatifs à des éléments particuliers basés sur le document INFCIRC/66/Rev.2. Ces accords spécifient les matières nucléaires, les matières non nucléaires, les installations et/ou les équipements qui doivent être soumis aux garanties, et interdisent d'utiliser les articles spécifiés d'une quelconque manière pouvant servir à des fins militaires.
- **92.** Tout État ayant un accord de garanties peut aussi conclure un protocole additionnel (PA) à cet accord. En vertu d'un PA, un État ayant un AGG doit donner à l'AIEA un accès plus large que ce qui est prévu dans un AGG concernant les informations et les emplacements liés à son cycle du combustible nucléaire.
- 93. À la fin de chaque année, l'Agence tire, pour chaque État dans lequel des garanties sont appliquées, une conclusion relative aux garanties. Dans le cas des États ayant un accord de garanties généralisées (AGG), l'Agence cherche à conclure que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques. Pour établir une telle conclusion, il faut que le Secrétariat s'assure de l'absence d'indices, premièrement, de détournement de matières nucléaires déclarées d'activités pacifiques et, deuxièmement, de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État dans son ensemble. Pour s'assurer de l'absence d'indices de matières ou d'activités nucléaires non déclarées dans un État et pouvoir finalement tirer la conclusion élargie que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques, l'Agence analyse les résultats de ses activités de vérification et d'évaluation menées dans le cadre des AGG et des PA. En conséquence, pour qu'elle puisse tirer cette conclusion élargie, il faut que l'État ait à la fois un AGG et un PA en vigueur et qu'elle ait achevé toutes les activités de vérification et d'évaluation nécessaires.
- **94.** S'agissant des États pour lesquels la conclusion élargie a été tirée et une méthode de contrôle au niveau de l'État a été approuvée, l'Agence applique des garanties intégrées, c'est-à-dire la combinaison optimale des mesures disponibles au titre des AGG et des PA pour optimiser l'efficacité et l'efficience dans le respect des obligations qui lui incombent en matière de garanties.

Gestion des risques

95. L'Agence travaille dans un environnement difficile et est exposée à des menaces tant internes qu'externes qui peuvent avoir des répercussions sur sa performance et sa réputation. Pour faire face à

ces menaces, une approche systématique de la gestion des risques a été mise en place afin d'améliorer encore la prise de décisions et de donner aux parties prenantes de l'Agence l'assurance que les risques importants auxquels elle est exposée sont pris en compte de manière appropriée. Par conséquent, une politique de gestion des risques comprenant des principes et directives a été lancée en mars 2012.

- **96.** Nous avons constaté que le Département des garanties tenait deux registres des risques, le sien propre, dont les origines sont antérieures à la politique de gestion des risques de l'Agence, et celui de l'Agence, qui intègre les risques de ce département. Le Département des garanties a procédé à un exercice rigoureux d'évaluation des risques en 2010.
- **97.** Nous avons analysé les risques recensés par le Département en 2010 et ceux figurant dans le registre des risques de l'Agence (en août 2013) et constaté ce qui suit :
 - ➤ Le registre des risques de l'Agence comptait 46 risques, contre 61 dans le registre des risques du Département. Les raisons de ce nombre inférieur dans le registre de l'Agence n'étaient pas consignées.
 - La méthode de calcul du nombre de risques était différente dans les deux registres.
 - > Selon la politique de gestion des risques, le « surveillant du risque » est la personne chargée de gérer ce risque. Nous avons constaté que les surveillants de risques n'étaient pas identifiés pour la plupart des risques propres à certains projets.

Recommandation 14

- a) Le Département pourrait envisager de ne plus gérer son propre registre des risques.
- b) Le Département pourrait veiller à ce que la totalité des risques qu'il recense figure dans le registre des risques de l'Agence.
- c) Le Département pourrait veiller à ce que les surveillants de risques soient identifiés dans tous les cas.
- **98.** La direction a accepté notre recommandation.

Méthode de contrôle au niveau de l'État

- **99.** L'expression « concept de contrôle au niveau de l'État » a été utilisée pour la première fois en 2004 pour désigner une application des garanties qui est basée sur des méthodes de contrôle au niveau de l'État, vise des « objectifs en matière de garanties » identiques pour tous les États ayant des accords de garanties généralisées (AGG) et tient compte de certains facteurs propres à l'État. Ces objectifs sont les suivants :
 - Détecter toute matière ou activité nucléaire non déclarée dans l'ensemble de l'État ;
 - ➤ Détecter toute production ou transformation non déclarée de matières nucléaires dans des installations ou des emplacements hors installation (EHI) déclarés où des matières nucléaires sont habituellement utilisées ; et
 - Détecter tout détournement de matières nucléaires déclarées dans des installations ou des EHI déclarés.

- **100.** Pour mettre au point les méthodes de contrôle au niveau de l'État, l'Agence recense des « voies d'acquisition », fixe et hiérarchise des « objectifs techniques » pour ces dernières recensées, et définit des mesures de contrôle pour atteindre les objectifs techniques.
- **101.** D'après le Rapport sur l'application des garanties (SIR) pour 2004, le concept de contrôle au niveau de l'État devait être étendu à tous les États ayant un AGG. Le Département s'était fixé un objectif interne d'élaboration de ces méthodes pour tous les États à l'horizon 2014.
- 102. Nous avons analysé le processus de mise au point des méthodes de contrôle au niveau de l'État et constaté qu'en décembre 2012, le nombre total d'États ayant un AGG s'établissait à 171. Cependant, de telles méthodes approuvées n'existaient que pour 53 États (51 États soumis à des garanties intégrées pendant toute l'année et 2 États pour lesquels la conclusion élargie avait été tirée pour la première fois). Le Département a déclaré que dans l'immédiat, l'objectif était d'améliorer les méthodes existantes et d'en élaborer de nouvelles pour les États pour lesquels la conclusion élargie avait été tirée pour la première fois, et que les méthodes pour les autres États progresseraient en fonction des ressources et du temps disponibles. Une des divisions a déclaré que les États ayant un protocole relatif aux petites quantités de matières (94 sur 179) pourraient ne pas avoir besoin de méthode « complète » de contrôle au niveau de l'État. En outre, nous avons été informés qu'un nouveau guide avait été élaboré pour les méthodes de contrôle au niveau de l'État et devait encore faire l'objet d'une approbation définitive.
- **103.** Nous estimons que le Département doit formuler une politique claire sur la mise au point des méthodes de contrôle au niveau de l'État. Cette politique devrait déterminer clairement le nombre d'États pour lesquels ces méthodes devraient être élaborées ainsi que les délais et les besoins en ressources à cet égard.
- **104.** Pour établir les conclusions relatives aux garanties, l'Agence détermine si les activités menées dans le domaine des garanties au cours de l'année en question ont atteint certains objectifs de performance. Il a été constaté que dans les 53 méthodes de contrôle au niveau de l'État approuvées, ces objectifs de performance étaient définis selon le type d'installations, ce qui ne cadrait pas avec le concept de contrôle au niveau de l'État.
- **105.** Nous estimons que la méthode de contrôle au niveau de l'État doit prendre en compte des facteurs propres aux États pour atteindre les objectifs techniques fixés pour les voies d'acquisition de sorte qu'elle se distingue de la méthode de contrôle intégrée.

- a) Le Département pourrait énoncer clairement sa politique d'élaboration et d'application des « méthodes de contrôle au niveau de l'État ».
- **b)** Le Département pourrait définir des objectifs de performance pour les méthodes de contrôle au niveau de l'État basées sur des objectifs techniques hiérarchisés à l'intention des États.
- **106.** La direction a accepté notre recommandation.

Opérations

107. Le Département compte trois divisions des opérations, à savoir SGOA, SGOB et SGOC, qui sont essentiellement chargées de l'application des garanties. Nous avons analysé les dossiers relatifs aux processus des garanties dans ces divisions et avons constaté ce qui suit :

- Les processus adoptés pour l'application des garanties par ces divisions n'étaient pas uniformes et s'écartaient parfois de la procédure établie par le Département.
- Les plans annuels de mise en œuvre (AIP) sont un outil de contrôle important et les documents AIP doivent donc être complets et avoir une structure normalisée. Nous avons cependant constaté qu'il n'y avait pas d'approche/de modèle standard pour ce qui est de la nature et du type d'activités à inclure dans les plans annuels de mise en œuvre. Nous avons aussi constaté l'absence d'un rang de priorité approprié pour la gestion et la mise à jour opportune des plans annuels de mise en œuvre.
- ➤ Il y avait des cas de retards dans la communication aux États des résultats et des conclusions relatifs aux activités d'inspection.
- Les indicateurs de performance sont des critères d'évaluation de la réalisation des effets. Dans le programme et budget pour 2012-13, nous avons constaté que pour les États où des garanties intégrées n'étaient pas appliquées, l'indicateur de performance mentionné dans les sous-programmes¹ des Divisions des opérations A, B et C était le suivant : « pour les États non soumis à des garanties intégrées, pourcentage de réalisation des composantes quantitative et temporelle de l'objectif des inspections, telles que définies dans les critères des garanties ». Nous avons néanmoins constaté que, dans le programme et budget pour 2014-2015, l'indicateur de performance était devenu le « pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été pris en considération ». Nous estimons qu'un indicateur de performance doit être spécifique, mesurable et suffisant, comme c'était le cas dans le programme et budget pour 2012-2013, pour que l'on puisse s'assurer que les objectifs des garanties ont été atteints.

- a) Les divisions des opérations pourraient continuer d'harmoniser leurs pratiques et processus avec les processus du Département pour assurer la cohérence dans l'application des processus des garanties.
- **b)** Un ensemble d'activités standard assorties d'échéanciers appropriés pourrait être transcrit dans le modèle AIP aux fins d'un contrôle efficace.
- c) Des échéanciers pourraient être fixés pour le processus de communication aux États des résultats et des conclusions relatifs aux activités d'inspection.
- d) Les indicateurs de performance pour les États où des garanties intégrées n'ont pas été mises en œuvre pourraient être revus afin de les rendre spécifiques.
- **108.** La direction a accepté notre recommandation.

¹Sous-programmes (4.1.2., 4.1.3. et 4.1.4.)

Suivi

- **109.** Depuis 2000, l'Agence suit une approche basée sur les résultats pour l'élaboration du programme. La formulation des effets et des indicateurs de performance est une étape fondamentale de cette approche. L'AIPSPLAN est un outil de TI dont se sert l'Agence pour assurer un suivi de la performance du programme et en rendre compte.
- 110. Nous avons analysé les données AIPSPLAN par rapport aux indicateurs de performance du Programme et budget pour les cycles biennaux 2012-13 et 2014-15 et avons constaté que les données de référence concernant les objectifs et la réalisation pour tous les effets et indicateurs de performance n'étaient pas à jour. Par ailleurs, les chiffres des indicateurs de performance pour l'examen à miparcours du programme et budget pour 2012-13 n'étaient pas enregistrés. Cela laisse entendre que les données ne sont pas mises à jour régulièrement dans l'AIPSPLAN et que le suivi est sporadique.

Recommandation 17

L'intégrité des données AIPSPLAN pourrait être assurée, et les données de référence, les effets, les indicateurs de performance et les objectifs pourraient être définis et actualisés régulièrement pour en faciliter un suivi régulier.

111. La direction a accepté notre recommandation et déclaré que l'intégrité des données était un problème pour le cycle biennal 2012-13 en raison des différences structurelles entre les systèmes PROBIS et AIPSPLAN. Ces questions d'intégrité des données ont été résolues pour le cycle biennal 2014-15. Le Département fournirait les valeurs pour 2013 des indicateurs de performance à utiliser comme références pour le cycle biennal 2014-15 qui seraient saisies dans l'AIPSPLAN. Il a été aussi déclaré que le Département se mettrait à communiquer régulièrement les mesures des indicateurs de performance et les progrès faits vers la réalisation des effets dans l'AIPSPLAN conformément aux « lignes directrices sur la performance des programmes ».

Comptabilisation des coûts

- 112. Un modèle de calcul des coûts a été institué au Département des garanties en 2009 afin que celui-ci dispose d'une approche cohérente et transparente pour calculer les coûts des activités des garanties et des produits sur lesquels se baserait la direction pour prendre des décisions. On l'a mis au point pour estimer les coûts de divers « produits » au sein du Département, en affectant les coûts encourus aux activités des garanties menées en faveur des États et en comparant les économies réalisées à la suite de l'application des garanties.
- 113. L'idée était que le modèle servirait à a) établir des points de comparaison à partir desquels il serait possible d'évaluer le résultat de l'amélioration future des processus et à déterminer les économies réalisées de ce fait ; b) faciliter l'utilisation de ces points de comparaison pour déterminer les possibilités d'améliorer l'efficience et de faire des économies ; c) comparer les incidences financières d'autres scénarios et approches ; et d) déterminer les économies découlant du perfectionnement et du renforcement des processus. Toutefois, nous avons constaté que le modèle n'était pas encore utilisé pour toutes les activités susmentionnées.
- **114.** Les coûts alloués sont des coûts communs que l'on identifie difficilement avec un produit. Nous avons constaté que sur l'ensemble des coûts s'élevant à 101,29 millions d'euros, ils se chiffraient à 41,74 millions d'euros. Ceci laisse entendre que le Département n'a pas achevé l'exercice visant à faire correspondre une bonne partie des coûts communs à des activités

identifiables. Nous estimons que le niveau des coûts alloués (41,21 *pour cent* de l'ensemble des coûts) était très élevé, ce qui pourrait ne pas faciliter l'identification de gains d'efficience internes.

Recommandation 18

- *a)* Le Département pourrait utiliser le modèle de calcul des coûts pour établir des critères internes afin de déterminer des possibilités de gains d'efficience et d'économies.
- b) Le Département pourrait entreprendre de réduire les coûts alloués en faisant correspondre ces coûts à des activités spécifiques.
- 115. La direction a accepté notre recommandation.

Gestion du matériel

- 116. La Division des services techniques et scientifiques (SGTS) du Département fournit un appui sous forme de matériel aux activités des garanties. En vertu de la politique de suivi de la performance et de l'utilisation du matériel des garanties, la division des opérations concernée est tenue de soumettre un document de travail concernant le matériel à la SGTS où les données d'inventaire permettent de mettre à jour l'inventaire du matériel des garanties sur le terrain. En cas de perte de matériel/d'articles, le dépositaire des avoirs doit déposer une demande pour les passer par profits et pertes.
- 117. Nous avons passé en revue 392 cas d'inspections effectuées sur le terrain et constaté que dans 109 d'entre eux, aucun document de travail concernant le matériel n'avait été soumis par les divisions des opérations à la SGTS, et de ce fait des données n'avaient pas été mises à jour ou l'avaient été avec retard. Nous avons aussi relevé des cas où des articles avaient été déclarés « disparus » dans le document de travail concernant le matériel de l'inspecteur. Par la suite, la division des opérations n'avait pas non plus soumis un tel document pour ces articles perdus.

Recommandation 19

Le Département pourrait veiller à ce qu'un contrôle approprié soit exercé sur l'inventaire du matériel et que la base de données sur le matériel soit mise à jour dans les délais pour refléter l'état du matériel sur le terrain.

118. La direction a accepté notre recommandation.

Formation pratique

- 119. Comme les concepts, les méthodes, les pratiques et les techniques associés à l'application des garanties ne cessent d'évoluer, il devient essentiel de mettre à niveau la base de connaissances du personnel aux fins d'une application efficace des garanties. Le Département dispense donc systématiquement une formation aux inspecteurs et à d'autres fonctionnaires du Département ainsi qu'au personnel des États Membres concerné par ces développements.
- **120.** En 2012, sur un total de 5 508 journées de formation organisées, 5 044 (91 %) l'ont été à l'intention de membres du personnel de l'Agence. Au total, 122 cours ont été organisés pendant l'année, dont 44 en dehors du Siège de l'Agence.
- 121. Nous avons constaté l'absence dans le Département de tout document en bonne et due forme pour l'analyse des besoins de formation, bien que ceux-ci soient analysés tous les ans. Un tel document constitue un apport important pour recenser les aptitudes actuelles des membres du

personnel et acquérir les compétences nécessaires à l'avenir en vue des changements escomptés dans les cycles du combustible nucléaire des États et d'autres progrès technologiques.

122. Par ailleurs, le Département gère une base de données sur la formation aux garanties qui contient des données sur la participation à toutes les formations officiellement parrainées et sur ceux qui les ont menées à terme. Il a été constaté que personne ne s'en servait pour établir des rapports sur la formation qui pourraient ensuite étayer la conception et l'exécution des futurs programmes de formation. Cet exercice était fait manuellement, car des améliorations devaient être apportées à la base de données

Recommandation 20

Le Département pourrait envisager de systématiser ses procédures pour l'analyse des besoins de formation afin de mieux cerner les compétences et les processus appliqués dans le Département et d'optimiser la gestion du personnel pour une mise en œuvre efficace des garanties, et la base de données gérée par la Section de formation pourrait être améliorée pour être plus utile au Département.

123. La direction a accepté notre recommandation.

Projet ECAS

- **124.** Le projet ECAS a été mis sur pied pour que les services d'analyse pour les garanties fournis par le Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) et le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) puissent continuer d'apporter, en temps voulu, l'appui nécessaire en matière d'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement de manière rentable et fiable. Il se décompose en deux grands sous-projets, à savoir a) le projet d'annexe de la salle blanche et b) le projet de Laboratoire des matières nucléaires (NML).
- **125.** La construction de l'annexe de la salle blanche s'est achevée en 2011. Le nouveau NML, en construction à Seibersdorf, devrait être pleinement opérationnel fin 2014 et remplacera l'actuel laboratoire des garanties, en service depuis les années 1970.

Financement

126. Le projet ECAS est financé dans le cadre du programme sectoriel (PS) 4 « Vérification nucléaire ». Le montant total du budget prévu nécessaire au projet s'établissait à 80,83 millions d'euros. Sur ce montant, des ressources s'élevant à 66,79 millions d'euros ont été allouées, la part non financée du projet revenant à 14,04 millions d'euros. L'Agence a déclaré que ce déficit serait comblé par des ressources extrabudgétaires.

Suivi

127. Assurer le suivi de l'évolution financière et matérielle du projet est déterminant pour la réussite du projet. La qualité du suivi et de la supervision dépend beaucoup de celle des informations présentées aux organes directeurs. L'équipe chargée de l'ECAS a conçu un modèle standard de rapport mensuel subdivisé en plusieurs parties qu'elle a développées au fil du temps : schéma directeur, courbe des dépenses, activités, activités en cours, problèmes et préoccupations, dépenses par ressources attribuées, mise à jour de l'état des achats faits pour l'ECAS et rapport comptable sur l'ECAS.

128. Nous avons constaté que ce modèle de rapport ne comportait aucune rubrique pour consigner des informations vitales comme « Objectif matériel et financier » et « Réalisation ». Souvent, le modèle prescrit n'était pas suivi. En l'absence d'objectifs, les rapports ne pouvaient pas constituer un outil de suivi efficace. En outre, les indicateurs de performance mentionnés par l'Agence dans les documents relatifs au programme et budget ne figuraient pas non plus dans les rapports d'étape mensuels.

Recommandation 11

Le système des rapports d'étape mensuels pourrait être renforcé en y incorporant des objectifs financiers et matériels clés, pertinents pour les projets, ce qui aiderait à évaluer les réalisations.

129. Tout en acceptant la recommandation, la direction a déclaré que désormais le rapport d'étape mensuel comprendrait une section récapitulant les questions de respect des échéanciers (activités exécutées avant/après la date prévue et justification), y compris les répercussions directes en termes de coûts pour les activités essentielles et/ou les activités charnières.

Gouvernance

- 130. En janvier 2010, un Comité du projet a été créé et chargé de superviser le projet et d'autoriser les grandes décisions concernant sa planification et sa mise en œuvre, sous la présidence du DGA-SG. Il a constitué une équipe principale de gestion (EPG) et nommé deux gestionnaires de projet, l'un pour celui de l'annexe de la salle blanche et l'autre pour celui du Laboratoire des matières nucléaires (NML). L'EPG avait pour mission de préparer le plan du projet et de l'exécuter dans les délais, d'établir et de contrôler le budget et d'assurer la coordination avec d'autres projets concernant *entre autres* l'infrastructure, la sécurité et les travaux de R-D afférents sur le site de Seibersdorf. Les gestionnaires de projet étaient notamment chargés de l'exécution quotidienne de leur projet afin que les produits livrables spécifiés dans la définition de ce dernier puissent être fournis.
- **131.** En juin 2010, un groupe de gestion du projet (GGP) a été créé pour gérer de manière professionnelle et détaillée les questions d'architecture, de génie civil et de construction. Il avait pour mission de se concerter étroitement avec les gestionnaires de projet pour la supervision des travaux de génie civil et de construction, en liaison avec MTPS et MTBF, tout en facilitant et en canalisant les communications quotidiennes sur le projet avec les entreprises.
- **132.** Un examen de la structure de gestion et de gouvernance mise en place pour l'ECAS a révélé que l'intervalle entre deux réunions du Comité du projet variait entre 8 et 148 jours. Dans dix cas, sur les 24 réunions, l'intervalle était supérieur à 60 jours. Il a été constaté que le mandat du comité ne précisait pas clairement la périodicité de ses réunions. Nous estimons qu'étant donné que certaines d'entre elles sont trop espacées, il est possible que des questions relatives à la gestion du projet ne soient pas traitées à temps.

Recommandation 12

- L'Agence pourrait envisager d'établir des mandats précis pour la périodicité des réunions du Comité du projet en vue d'améliorer son efficacité.
- **133.** La direction a accepté notre recommandation et déclaré que l'Agence programmerait une réunion du Comité du projet tous les trimestres jusqu'à la fin du projet ECAS, ainsi que des rapports d'étape mensuels et des réunions spéciales du comité pour que celui-ci statue sur des questions clés en cas de besoin.

Achats

- 134. En vertu du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA, les contrats d'achat doivent être attribués sur la base d'une mise en concurrence juste, transparente et efficace et conformément à la stratégie d'évaluation décrite dans le dossier d'appel d'offres pertinent afin d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs programmatiques de l'Agence. Alors qu'en général, l'autorité et la responsabilité des achats de fournitures, matériel, services et autres incombent à MTPS, dans le cas du projet ECAS, un spécialiste des achats fait partie intégrante du groupe de gestion du projet. Des plans d'achat sont requis par écrit avant la transmission des dossiers d'appel d'offres pertinents pour tous les achats dont la valeur estimée est supérieure à 25 000 euros. Ces plans précisent notamment la stratégie d'achat à suivre, la portée de l'appel d'offres et la méthode retenue pour celui-ci, le mode d'évaluation des offres et, le cas échéant, des indicateurs liés au contrat et des indicateurs de performance pour la gestion du marché après son attribution. Le processus d'achat est censé respecter le plan d'achat (PA) à différents stades. De plus, un comité d'examen des achats (PRC) a été mis en place pour examiner toutes les propositions d'attribution de contrat de biens et services comportant des engagements cumulés d'une valeur estimée de quelque 150 000 euros ou plus par sous-traitant, ou toute autre proposition d'achat que le DIR-MTPS estime très risquée pour l'Agence, et pour faire des recommandations sur l'approbation, le report ou le rejet desdites propositions.
- 135. Nous avons observé que les PA étaient documentés et traitaient du sujet pertinent. Il existait des listes de contrôle appropriées tant pour le plan que pour l'approbation requise. Des efforts évidents avaient aussi été accomplis afin d'assurer la nature concurrentielle du processus d'attribution. L'examen des dossiers pertinents a montré que les efforts d'analyse de la structure du marché et d'identification de fournisseurs potentiels étaient bien documentés.
- **136.** Depuis 2009, 47 contrats ont été passés dans le cadre du projet ECAS, outre les quatre contrats principaux (annexe de la salle blanche, NML, infrastructure et sécurité du site du NML et acquisition du spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie). Nous avons procédé à l'examen détaillé de quinze (15) contrats dont les ordres de grandeur variaient de 3 000 à 975 000 euros et des quatre contrats principaux mentionnés plus haut. Nos observations sont détaillées ci-après.

A. Évaluation technique des soumissionnaires dans le cadre du projet d'agrandissement de la salle blanche

- **137.** Une déclaration d'intérêt en vue de la conception et de la construction de l'annexe de la salle blanche a été publiée sur le site web du Portail mondial pour les fournisseurs de l'ONU en août 2009 et 19 soumissionnaires potentiels ont été recensés. Le cahier des charges et la demande de propositions ont été achevés le 9 septembre 2009.
- 138. La demande de propositions a été envoyée à six entreprises. Toutefois, seules quatre ont en fin de compte soumis une offre. L'évaluation technique des offres a été basée sur une matrice élaborée par le consultant recruté pour le projet. Chaque soumissionnaire a fait l'objet d'une évaluation qualitative (acceptable/pas acceptable) portant sur 7 paramètres. L'évaluation n'était pas quantitative. Autrement dit, elle n'attribuait pas de note numérique pour chaque paramètre aux soumissionnaires. Sur la base de la matrice d'évaluation, trois des quatre offres ont été rejetées d'un point de vue technique, un seul soumissionnaire, Bartosek (Vienne), étant considéré comme techniquement acceptable.

- **139.** Le rapport d'évaluation technique présenté par le responsable du projet a été examiné par le Bureau des services d'achat (MTPS). Compte tenu des différences de prix considérables entre les soumissionnaires, MTPS a demandé une réévaluation des offres techniques.
- **140.** Sur la base des instructions de MTPS, la matrice d'évaluation a été modifiée. Cinq des sept paramètres d'évaluation ont été changés. Parmi les modifications importantes, on trouvait les suivantes :
 - ➤ Le paramètre « Compréhension avérée du projet L'offre démontre-t-elle que l'équipe a une compréhension acceptable du projet et qu'elle est en mesure de fournir un produit conforme aux besoins de l'Agence ? » est devenu « L'offre et l'entrevue ont-elles démontré que l'équipe a une compréhension acceptable du processus de conception/construction et des exigences de l'Agence pour fournir un produit conforme aux besoins de celle-ci ? ».
 - ➤ Le paramètre « Description synthétique des éléments à livrer L'offre décrit-elle clairement et logiquement les éléments à livrer dont le sous-traitant sera responsable ? » est devenu « L'offre et l'entrevue décrivent-elles clairement et logiquement la conception et le processus, les méthodes et les matériaux de construction que le sous-traitant a l'intention d'intégrer au projet ? ».
 - ➤ Le paramètre « Plan de gestion de la qualité » a été modifié de telle sorte que l'accent est passé de la « réception satisfaisante du projet » à l'« adéquation de la gestion de la qualité dans l'offre ».
- **141.** Sur la base de la matrice d'évaluation révisée, le comité d'évaluation technique a considéré Sedlak comme étant « techniquement acceptable ». La décision révisée du comité technique a été communiquée à MTPS le 24 novembre 2009.
- **142.** Lors de sa réunion du 10 décembre 2009, le Comité d'autorisation des achats (PAC) a recommandé l'attribution du marché au soumissionnaire techniquement acceptable ayant présenté l'offre la plus basse, en l'occurrence Sedlak (Autriche), pour un montant total de 4 213 756,48 euros. Toutefois, le PAC, tout en recommandant l'attribution du marché, a noté les sujets de préoccupation ci-après s'agissant du processus de sélection suivi :
 - La modification apportée au paramètre cinq, « Description synthétique des éléments à livrer », s'assimilait à un changement de la description des spécifications techniques qui a eu pour résultat que Sedlak est devenu techniquement acceptable.
 - ➤ Le fait que le membre de l'équipe d'évaluation technique a fait référence à l'offre de Sedlak comme celle qui optimisait le coût du projet n'était pas pertinent dans le cadre de l'évaluation technique.
- **143.** Le contrat d'exécution du projet a été signé avec Sedlak le 22 décembre 2009. Nous avons analysé la procédure d'évaluation technique et avons fait les observations suivantes :
 - Au stade de la demande de propositions, 6 des 7 paramètres d'évaluation ont été communiqués aux soumissionnaires. Les raisons de la non-communication d'un paramètre, « Compréhension avérée du projet », ne figuraient pas dans les dossiers. Sur les 6 paramètres communiqués, 4 ont été modifiés pendant la deuxième évaluation. Nous n'avons pas pu déterminer, sur la base des dossiers disponibles, si les modifications des paramètres d'évaluation avaient été communiquées à tous les soumissionnaires.

- Deux paramètres n'ont pas été modifiés pendant la deuxième évaluation. Nous avons observé, en ce qui concerne ces deux paramètres, que pour le paramètre « Calendrier du projet », Sedlak a été évalué comme « Pas acceptable » dans la première évaluation et comme « À peu près acceptable » dans la deuxième. Les raisons du changement de l'évaluation malgré le maintien du paramètre initial ne figuraient pas dans les dossiers.
- Nous avons noté que même si le PAC avait décrit le processus d'évaluation technique comme étant défectueux sur plusieurs points, aucune mesure corrective n'avait été prise.
- **144.** L'Agence a répondu qu'en ce qui concerne le processus d'évaluation technique des projets de grande valeur, un mécanisme d'évaluation bien défini et objectif pouvait être intégré dans les futures procédures de gestion de projets.

- a) L'Agence pourrait élaborer une procédure d'évaluation technique bien définie qui fixe clairement sa stratégie de communication avec les soumissionnaires et qui fasse ressortir la nécessité de formuler des paramètres en fonction desquels les soumissionnaires pourraient être évalués objectivement de manière à garantir la transparence et l'équité dans la prise des décisions.
- b) Un système pourrait être mis en place pour l'application des observations formulées par le PAC en vue d'assurer la transparence dans l'évaluation des soumissions et l'attribution des contrats.
- **145.** La direction, tout en prenant note de la recommandation, a affirmé qu'elle avait élaboré et mis en œuvre une procédure standard d'évaluation technique qui repose sur des modèles appropriés. De plus, MTPS propose le cas échéant assistance et formation aux évaluateurs techniques. En ce qui concerne l'application des observations formulées par le PAC, l'Agence a accepté la recommandation et a affirmé qu'elle en tiendrait compte dans un système de vérification.

B. Valeur du contrat relatif au Laboratoire des matières nucléaires

146. Le contrat portant sur la conception détaillée, la construction et la mise en service du NML a été attribué à la société PORR Bau GmbH après une évaluation technico-commerciale des offres. Nous avons remarqué que le projet de contrat fourni aux soumissionnaires faisait référence à un « coût d'objectif pour la construction » de 26 millions d'euros pour les phases 1 et 2. Sachant que PORR Bau GmbH a fait une offre de 3,068 millions d'euros pour la conception détaillée et de 22 millions d'euros pour la Phase 2, le marché aurait dû être attribué avec un « coût d'objectif pour la construction » révisé de 25,068 millions d'euros et non de 26 millions d'euros. Cela donne une marge inutile au sous-traitant.

Transition

Calendrier de la transition

147. Un calendrier de lancement définissant les phases successives de la transition vers le nouveau NML a été élaboré par le responsable du laboratoire afin de coordonner le transfert des activités du laboratoire des matières nucléaires. Ce calendrier avait comme dates initiales de « début » la fin juillet 2013 et de « fin » le 31 mars 2015. Nous avons comparé ce document au calendrier fixé pour la transition du NML, qui avait été élaboré par le GGP et qui comprenait toutes les activités relatives à la transition (y compris la transition opérationnelle). Nous avons remarqué qu'il y avait des retards de deux à trois mois dans le lancement de certaines activités, comme indiqué ci-après :

N°.	Phase	Calendrier de lancement	Calendrier de la transition
		du nouveau NML	du NML
1.	Phase d'essais	du 01-08-2013 à la dernière	du 01-11-2013 au 28-11-2013
		semaine de novembre 2013	
2.	Essais en inactif	du 01-09-2013 au 30-09-2013	du 01-11-2013 au 28-11-2013
3.	Essais en actif	du 01-10-2013 au 31-05-2014	du 29-11-2013 au 22-08-2014
4.	Réception et essais de	du 01-07-2013 à la dernière	du 11-09-2013 au 13-03-2014
	T4	semaine de novembre 2013	
5.	Déménagement et	du 01-12-2013 au 28-02-2014	du 14-03-2014 au 11-06-2014
	essais de T3		
6.	Déménagement et	de la dernière semaine de mars	du 12-06-2014 au 05-09-2014
	essais de T2	2014 à la dernière semaine de	
		juin 2014	
7.	Phase de conversion	de la dernière semaine de	du 07-03-2014 au 22-05-2015
		décembre 2013 à la dernière	
		semaine de mars 2015	

Un examen ultérieur a révélé ce qui suit :

- Alors que l'exploitation du NML dépend de l'octroi d'une licence par le gouvernement hôte, celle-ci n'avait pas encore été accordée en novembre 2013. Nous n'avons pas pu déterminer avec précision à partir des réponses du personnel du projet ECAS quand cette licence serait accordée ni si cela aurait un quelconque impact sur le calendrier du NML. Nous estimons que cela constitue un risque important en vue du respect du calendrier fixé pour la transition.
- Les boîtes à gants et la surveillance continue de l'air sont, dans un laboratoire nucléaire, des dispositifs de sûreté nécessaires, sans lesquels les opérations/essais « en actif » ne peuvent commencer. Nous avons remarqué qu'alors que d'après le calendrier de transition du NML les essais « en actif » devaient commencer le 29-11-2013, les boîtes à gants ne seraient installées que le 14-04-2014 et le système de surveillance de l'air le 03-03-2014. En conséquence, il ne serait pas possible de commencer la phase d'essais en actif tant que ces dispositifs de sûreté n'étaient pas installés.
- ➤ Certains éléments sont essentiels à l'exploitation du NML. Ainsi, la canalisation d'eaux usées actives devrait être pleinement opérationnelle lorsque débutera la phase de conversion le 07-03-2014. Suivant le calendrier, elle devrait être prête pour le 06-03-2014. Toutefois, le bon de commande établi à l'intention du sous-traitant indiquait le 07-04-2014 comme date de livraison. Manifestement, le délai ne pourra pas être respecté à ce niveau, ce qui constitue un risque pour le calendrier fixé pour la transition.

Coordonnateur chargé de la transition

148. Le coordonnateur chargé de la transition de l'ECAS avait pour responsabilité de coordonner et d'appuyer la planification et l'orientation des activités critiques nécessaires aux opérations relatives au laboratoire, à l'infrastructure du site et à la sécurité de celui-ci. Nous avons observé que le coordonnateur avait été recruté à l'extérieur et devait faire office de consultant chargé spécifiquement de la préparation et de la planification détaillées de toutes les activités liées à la transition, de manière à assurer coordination et intégration. À cette fin, l'Agence a recruté un consultant (M. Hans Schiffer) en mai 2013, avec une prolongation de contrat jusqu'au 30 août 2013. En novembre 2013, le contrat

avait expiré et n'avait pas été renouvelé. Nous pensons que compte tenu du calendrier fixé, l'absence d'un coordonnateur chargé de la transition est préoccupante.

Équipe chargée de la transition

149. Afin de répondre aux exigences liées au calendrier fixé pour la transition, il fallait recruter du personnel spécialisé supplémentaire, dont des techniciens de laboratoire, des spécialistes du maniement d'un spectromètre de masse et des radioprotectionnistes. Sur six postes de ce type, nous observons avec inquiétude qu'un seul avait été pourvu en novembre 2013.

Achat de matériel relatif à la transition

- **150.** L'achat de matériel relatif à la transition, d'une valeur de 3,74 millions d'euros, devait être achevé en novembre 2013. Nous avons observé qu'au 30 novembre 2013, seuls deux bons de commande, pour un montant de 280 000 euros, avaient été établis pour ce type de matériel.
- **151.** Sur la base des constatations ci-dessus, nous pensons qu'il existe plusieurs sujets de préoccupation qui, à moins d'être solutionnés rapidement, pourraient constituer un obstacle majeur au respect du calendrier fixé pour la transition.

Recommandation 24

- a) Le groupe de gestion du projet (GGP) ECAS pourrait actualiser le calendrier fixé pour la transition afin de refléter la situation.
- b) Le GGP ECAS pourrait signaler les retards dans les rapports d'étape mensuels, comme partie intégrante du modèle.
- c) Le GGP ECAS pourrait intensifier ses efforts pour finaliser la prolongation des services du coordonnateur chargé de la transition.
- d) Le GGP ECAS pourrait accélérer le recrutement de personnel pendant la transition en tenant compte des besoins pour cette transition et de la situation concernant le respect du calendrier.
- **152.** La direction a accepté ces recommandations.

Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)

153. Une proposition relative à la mise en œuvre de l'AIPS, présentée aux États Membres en 2007, prévoyait le remplacement de la plupart des systèmes existants (les « systèmes anciens ») par un système de planification des ressources (ERP) pour un coût estimé à l'époque à 24 millions d'euros. L'argumentation en faveur de la mise en œuvre de l'AIPS reposait essentiellement sur une étude de faisabilité détaillée que le Secrétariat avait confiée en 2006 à une société extérieure de conseil en gestion ayant l'expérience des organismes du secteur public. Selon une estimation prudente, une fois achevée la mise en service complète de tous les nouveaux processus et systèmes d'appui, 5,8 millions d'euros d'économies nettes par an seraient réalisées dans toute l'Agence. Ces économies devaient provenir de trois sources : l'abandon de 45 applications d'appui, la rationalisation des achats grâce à

une gestion intégrée des fournisseurs et — l'élément le plus important — les gains de temps de travail résultant de l'amélioration des processus.

- **154.** La proposition établie pour l'AIPS en fonction de l'étude de faisabilité indiquait que la mise en œuvre d'un système ERP constituait la base la plus appropriée, la plus facile de maintenance et la plus rentable pour créer un système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme et que le logiciel ERP serait aussi le vecteur le plus efficace en vue de l'intégration des bonnes pratiques extérieures et de l'amélioration de la transparence opérationnelle. Par conséquent, l'étude de faisabilité avait conclu que le logiciel ERP devait constituer la base du système intégré.
- **155.** Le système AIPS devait être introduit en quatre « phases ».
- **156.** À la suite d'une évaluation comparative, la suite bureautique Oracle e-Business a été choisie comme système ERP pour l'AIPS. Un contrat a été conclu avec Oracle pour ce logiciel en avril 2009. En août 2009, une équipe chargée exclusivement du projet AIPS a été créée et une structure de gestion a été mise en place. Le projet est conduit par le Département de la gestion, sa direction rassemble tous les départements de l'Agence et est appuyée par des experts venant de l'ensemble de l'organisation.
- 157. La mise en œuvre de la première phase de l'AIPS a concerné les modules de la finance, des achats, de la gestion des actifs et du transport, mais aussi le processus secondaire d'application et de suivi du module de gestion des programmes et des projets. Elle a notamment porté sur la mise en œuvre de la suite bureautique Oracle e-Business (version 12), en particulier les composantes liées à la finance, aux achats, aux actifs, aux projets Oracle et à la gestion des subventions. La première phase du projet AIPS a été mise en service en janvier 2011 et a permis à l'Agence d'adopter les normes IPSAS dès 2011. L'Oracle Business Intelligence Enterprise Edition (OBIEE) a été choisie et mise en œuvre comme plateforme d'établissement de rapports et d'autres produits de TI tels qu'Oracle Database Vault et Oracle Enterprise Manager ont été installés.
- **158.** La deuxième phase du projet AIPS a été lancée en août 2011, après la mise en service de la première et la résolution des difficultés en résultant. Après consultation avec les propriétaires des processus opérationnels et approbation formelle par le comité du projet AIPS, il a été convenu que le champ d'application de la deuxième phase couvrirait la gestion des contacts et la formulation du programme et budget, ainsi que les processus secondaires d'évaluation de la gestion des programmes et des projets. Le document de lancement de la deuxième phase présentait la conception détaillée des modules de gestion des programmes et des projets et de gestion des contacts. Le champ d'application de cette deuxième phase comprenait principalement les éléments suivants :
 - ➤ Le module de gestion des programmes et des projets : mise en œuvre d'Oracle Hyperion Planning pour la planification, la prévision et l'évaluation des programmes et des projets de l'Agence d'un point de vue budgétaire.
 - ➤ Le module de gestion des contacts : mise en œuvre des composantes d'Oracle EBS aide en ligne à la clientèle, plateforme pour les fournisseurs, plateforme pour la clientèle et marketing pour assurer la migration de fichiers de contacts de l'Agence répartis entre diverses anciennes applications vers une base de données centrale dans l'AIPS en vue d'améliorer la gestion, le contrôle de la qualité et la mise en commun des informations relatives aux contacts dans l'ensemble de l'AIEA.
 - Des améliorations techniques comme la mise en place du système d'authentification unique d'Oracle et le déploiement des nouvelles versions de la suite Oracle e-Business et de la plateforme d'établissement de rapports OBIEE pour une mise à niveau.

Impact de l'AIPS sur les effectifs d'agents des services généraux

- **159.** Le projet AIPS était censé déboucher sur des gains d'efficience, la plus grande partie des économies/avantages résultant de gains de temps de travail du fait de l'amélioration des processus.
- **160.** Conformément aux principes directeurs du programme et budget (2014-2015), tous les départements étaient censés réduire avant la fin de 2015 le nombre de leurs postes d'agents des services généraux de 5 % ou plus par rapport au nombre de postes prévus dans la mise à jour du budget pour 2013. Nous avons appris que cette réduction de 5 % n'était pas un critère obligatoire et que les différents départements avaient proposé des réductions conformes aux activités qu'ils avaient prévues et à une évaluation subjective de l'impact de l'AIPS sur leurs activités.
- **161.** Nous avons observé qu'il était impossible de conclure que la réduction du nombre de postes G proposée dans le programme et budget pour 2014-2015 pouvait être attribuée principalement à un quelconque gain d'efficience consécutif à la mise en œuvre de l'AIPS. Nous avons noté qu'aucune étude formelle n'avait été effectuée pour évaluer l'amélioration de la performance résultant des modules de l'AIPS déjà mis en œuvre. Une analyse des gains d'efficience aurait pu être faite, du moins en ce qui concerne les phases qui avaient déjà été mises en service et stabilisées.

Recommandation 25

Une évaluation des bénéfices pourrait être effectuée pour déterminer l'impact des processus opérationnels de l'AIPS sur les besoins en personnel.

162. La direction a accepté notre recommandation.

Mise en œuvre du module Contacts

- **163.** L'AIEA détenait des informations sur plus de 200 000 contacts, aussi bien des établissements que des individus, dans plusieurs systèmes différents avant la mise en œuvre de l'AIPS. Ces contacts étaient des parties qui avaient différents types de relation avec elle, et comprenaient des établissements de contrepartie, des experts, des stagiaires, des consultants, des clients de publications, des destinataires de bulletins d'information, des participants aux réunions, etc. Il y avait à l'AIEA plus de 20 applications anciennes utilisées pour les informations relatives aux contacts.
- **164.** Le module Gestion des contacts de l'AIPS visait à fournir d'une part un logiciel de système répondant aux besoins de l'Agence dans le domaine de la gestion des contacts tant aujourd'hui que dans un avenir prévisible, d'autre part un processus révisé d'organisation des données.
- **165.** Le module Contacts de l'AIPS a été lancé en mars 2013, et tous les contacts de l'Agence ont été centralisés dans l'application de l'AIPS et les interfaces appropriées ont été établies en vue des interactions des applications anciennes avec les informations relatives aux contacts de l'AIPS.
- **166.** Les objectifs de haut niveau du logiciel de gestion des contacts de l'AIPS présentés dans le document relatif au logiciel du système peuvent se regrouper en trois catégories:
 - > Groupe 1 d'objectifs : Mettre en œuvre un système de gestion des contacts avec certaines caractéristiques spécifiques
 - > Groupe 2 d'objectifs : Intégrer la nouvelle application et les systèmes anciens de gestion des contacts
 - ➤ Groupe 3 d'objectifs : Améliorer les processus de gestion des données et la qualité des données

Système de gestion des contacts

- **167.** Les informations relatives aux contacts ont été importées avec succès de trois systèmes clés de détention de données le système d'information sur les contacts (CIS), le système de données sur les experts et les adresses en radioprotection (EARP) et la base de données des adresses de la Section des données nucléaires (AdList). Le logiciel de gestion des contacts a été mis au point à l'aide de technologies Oracle, avec une certaine adaptation.
- **168.** Une fonctionnalité importante dans l'utilisation des informations relatives aux contacts est le maintien des listes de diffusion pour permettre aux utilisateurs de créer des groupes pour l'envoi de messages électroniques. Ce module, appelé SLiM, ou système de gestion de la liste des abonnés, a été lancé en juillet 2013. Nous avons examiné la fonctionnalité de l'AIPS pour ce module, et les fonctionnalités actuelles fournies par les trois systèmes EARP, AdList et CIS.
- 169. Il a été observé que toutes les applications anciennes étaient étroitement intégrées avec Microsoft Outlook, qui est le logiciel client de messagerie communément utilisé à l'AIEA. Les possibilités offertes par l'AIPS pour le système SLiM ne s'intègrent pas directement avec MS Outlook, et comportent des caractéristiques plus complexes que celles des applications anciennes. Au cours de nos entrevues avec les utilisateurs, ces deux aspects ont été soulignés comme étant les principales raisons expliquant la difficulté perçue dans l'utilisation de SLiM et le fait qu'ils continuent d'utiliser les systèmes anciens (EARP, AdList). Toutefois, conformément à la vision de centralisation des informations relatives aux contacts dans un système unique, il est essentiel d'accroître l'utilisation du système SLiM et d'en faire le logiciel central de la liste de distribution en formant les utilisateurs et en les persuadant de l'adopter.

Recommandation 26

Une formation supplémentaire pourrait être dispensée sur le système SLiM pour persuader les utilisateurs de s'en servir pour la gestion des listes de diffusion/de la distribution.

170. La direction a accepté notre recommandation.

Retrait d'applications anciennes

- **171.** La proposition relative à l'AIPS présentée en 2007 aux États Membres était basée sur l'étude de faisabilité du projet AIPS qui a conclu que celui-ci avait des avantages financiers dans trois domaines, y compris la consolidation de la TI. Il était prévu que la mise en œuvre de l'AIPS débouche sur le retrait de 45 des 60 applications d'appui actuellement utilisées à l'AIEA.
- **172.** Toutefois, seules huit applications pouvaient être ciblées pour un abandon total aux phases 1 et 2 dans la mesure où les autres seront nécessaires pour des phases futures (phase 3 : RH, et phase 4 : Gestion des réunions et voyages) ou ont été intégrées plutôt que retirées après évaluation détaillée de leurs fonctions.
- 173. Dans le cas des deux applications anciennes EARP et AdList, qui étaient censées être totalement abandonnées et retirées après le lancement du module Gestion des contacts, nous avons constaté grâce aux entrevues avec les principaux utilisateurs de ces systèmes, que les systèmes anciens étaient encore utilisés. En l'absence d'un lien/d'une interface actifs avec l'AIPS, il y avait aussi doublonnage dans la mesure où ces utilisateurs actualisaient les informations relatives aux contacts dans ces applications anciennes en plus de le faire dans l'AIPS. La première faille déterminée par les utilisateurs a trait au mécanisme de gestion de la liste de diffusion (SLiM) de l'AIPS.

174. En réponse à nos observations, l'Agence a déclaré que ces systèmes étaient désormais uniquement des systèmes en lecture, qu'aucun nouveau contact ne pouvait être créé et qu'ils servaient essentiellement aux fonctions de la liste de diffusion pour les données existant précédemment dans le système.

Recommandation 27

Une feuille de route claire pour des applications anciennes actuellement utilisées pourrait être préparée à partir de l'expérience acquise avec la mise en service d'AIPS, et communiquée à toutes les parties prenantes en interne.

175. La direction a accepté cette recommandation et déclaré qu'elle serait mise en œuvre après que la conception de la phase finale du projet serait achevée.

Exclusion de certaines applications ayant trait aux informations relatives aux contacts du processus actuel

- 176. Nous avons noté que deux applications, à savoir le système électronique d'appui au programme (EPSS) utilisé par le Secrétariat pour planifier et suivre l'exécution d'un grand nombre de projets relatifs à la sécurité nucléaire, et le système de gestion des commandes (OHS) utilisé par les Laboratoires de l'environnement (NAEL), Département des sciences et des applications nucléaires de l'AIEA, pour traiter les commandes liées à la vente de matières de référence à une série de clients, continuaient de maintenir des bases de données indépendantes sur les contacts et n'étaient pas pleinement intégrées à l'AIPS comme initialement prévu.
- 177. En réponse aux observations ci-dessus, l'AIEA a indiqué qu'étant donné que de nouvelles entrées n'étaient pas créées dans l'EPSS et que le volume des transactions de nouvelles entrées/de mises à jour était faible (environ 200-300 par an) dans l'OHS, l'AIPS était de fait l'entrepôt central des informations relatives aux contacts à l'Agence. Toutefois, celle-ci examinera la nécessité d'intégration dans ce domaine lorsque les équipes concernées conviendront de sa viabilité.

Recommandation 28

La faisabilité d'intégrer les applications anciennes restantes qui utilisent les informations relatives aux contacts et qui sont actuellement en service indépendamment d'AIPS pourrait être réexaminée, et une décision définitive pourrait être prise sur la base du rapport coûts—avantages de cette intégration.

178. La direction a accepté cette recommandation et déclaré qu'elle serait mise en œuvre après que la conception de la phase finale du projet serait achevée.

Qualité des données

- 179. Comme indiqué dans les objectifs de haut niveau, la centralisation des données dans AIPS permet de mieux gérer ces données et, ce faisant, d'en améliorer la qualité. L'un des avantages attendus de la mise en service du module Contacts était d'avoir des améliorations visibles de la qualité des données relatives aux fournisseurs et aux clients en tirant parti des solides caractéristiques de qualité des données de l'application.
- **180.** Nous avons été informés que l'AIPS n'avait pas de paramètre intégré d'évaluation de la qualité des données basé sur les diverses caractéristiques de données existantes. Nous avons donc conçu une mesure indépendante pour évaluer la qualité des données en examinant toutes les informations relatives aux contacts concernant les entités du type « Personnes » et « Organisations ».

181. Nous avons mis au point, pour évaluer la qualité des données, un modèle dans lequel différentes pondérations ont été affectées à diverses caractéristiques des données relatives aux contacts. Nous avons déterminé 16 caractéristiques clés dans le cas des personnes et neuf caractéristiques dans celui des organisations, pour l'évaluation de la qualité des données. Les 16 caractéristiques relatives aux personnes ont été regroupées en six catégories différentes. De même, les neuf caractéristiques liées aux organisations ont été regroupées en cinq catégories différentes.

Évaluation de la qualité des données pour les contacts du type « Personnes »

- **182.** Nous avons analysé la qualité des données relatives à 191 590 entrées du type « Personnes » qui nous ont été fournies à partir de l'AIPS. La qualité moyenne des entrées de ce type disponibles dans le système AIPS était de 63 (sur 100).
- **183.** Nous considérons qu'un résultat de 63 pour ce paramètre peut être largement amélioré par l'obtention et l'actualisation des informations relatives aux contacts, ce qui permettra d'atteindre l'objectif central du module Contacts. La part des différents groupes de caractéristiques dans le résultat total montre les domaines dans lesquels les améliorations peuvent être envisagées. Le tableau ci-dessous présente la situation :

Paramètre	Valeur	Observations
Résultat général de l'évaluation de la qualité (sur 100)	63	
Groupe de caractéristiques Nom Résultat en % (sur 20)	99,1 %	
Groupe de caractéristiques Informations personnelles Résultat en % (sur 28)	52,4 %	Des informations personnelles supplémentaires aident à déterminer correctement les contacts et à écarter les doublons
Groupe de caractéristiques Adresse Résultat en % (sur 20)	71,8 %	
Contacts web (courriel/URL) Résultat en % (sur 12)	41 %	Au moins 50 % des contacts ne comportaient pas de courriel. Il faut améliorer cette caractéristique de qualité de manière planifiée.
Téléphone Résultat en % (sur 10)	51 %	Au moins 50 % des contacts ne comportaient pas de numéro de téléphone. Il faut améliorer cette caractéristique de qualité de manière planifiée.
Qualité des relations Résultat en % (sur 10)	41,5 %	Ce paramètre mesure l'étendue des relations avec les organisations/personnes. Il est crucial pour déterminer l'utilité du contact pour l'AIEA.

Évaluation de la qualité des données pour les contacts ayant trait aux organisations

- **184.** Comme dans le cas des « Personnes », nous avons analysé la qualité des données relatives à 143 157 entrées de parties du type « Organisations » qui nous ont été fournies à partir de l'AIPS. La qualité moyenne des entrées de ce type disponibles dans le système AIPS était de 37,1. Ce chiffre est très inférieur à celui de la qualité des données relatives aux « Personnes ».
- **185.** Nous considérons qu'un résultat général de l'évaluation de la qualité de 37,1 pour les contacts des « Organisations » est très en deçà de ce que l'AIEA devrait considérer comme acceptable, en ayant présent à l'esprit que les informations relatives aux contacts constituent des ressources organisationnelles partagées importantes.

Paramètre	Valeur	Observations
Résultat général de l'évaluation de la qualité (sur 100)	37,1	
Groupe de caractéristiques Nom Résultat en % (sur 10)	100 %	
Groupe de caractéristiques Adresse Résultat en % (sur 20)	90,6 %	
Contacts web (courriel/URL) Résultat en % (sur 25)	4,8 %	La plupart des contacts relatifs aux organisations ne comportent pas d'URL ni d'adresse électronique. Ceux-ci deviendront les premiers modes de communication dans l'ère numérique actuelle. Il faut améliorer cette caractéristique de qualité de manière planifiée.
Téléphone/fax Résultat en % (sur 25)	6,6 %	La plupart des contacts des organisations ne comportent pas de numéros de téléphone ou de fax, qui font partie des premiers moyens de communication. Il faut améliorer cette caractéristique de qualité de manière planifiée.
Qualité des relations Résultat en % (sur 20)	30,5 %	Ce paramètre mesure l'étendue des relations avec les organisations/personnes. Il est crucial pour déterminer l'utilité du contact pour l'AIEA.

186. Nous avons en outre observé qu'il y avait une équipe spéciale de trois membres travaillant sous l'égide d'un spécialiste de l'application ERP dans la structure de l'équipe du projet AIPS pour la gestion des données de référence (MDM). Cette équipe n'œuvrait pas pour améliorer la qualité

générale des données en obtenant des informations supplémentaires sur les divers contacts de l'AIPS, et n'était pas chargée de cette tâche.

187. Alors que le module Contacts de l'AIPS a été lancé depuis maintenant six mois, les questions relatives à la qualité des données n'ont toujours pas été abordées.

Présence de doublons dans les entrées de contacts

- **188.** On savait qu'il y avait certains doublons dans les systèmes anciens contenant les informations relatives aux contacts. Il avait été prévu de déterminer et d'éliminer les entrées doubles aussi bien de l'AIPS que des systèmes anciens avant l'importation dans l'AIPS.
- **189.** Nous avons évalué l'étendue des doublonnages possibles compte tenu des quatre domaines déterminés par l'AIEA comme obligatoires pour les types « Personnes » et « Organisations » dans l'AIPS, et noté que les doublons dans ces domaines concernaient 24 667 contacts de personnes et 1350 contacts d'organisations. Nous avons été informés qu'il avait été prévu que l'exercice de fusion des données, qui permettrait d'éliminer les doublons, serait lancé en octobre 2013. Toutefois, nous avons observé que la fusion des données dans l'AIPS avait été effectuée à une échelle limitée, un total de 60 contacts ayant été fusionnés au cours des six derniers mois.
- **190.** En réponse à nos observations relatives à la qualité des informations relatives aux contacts, l'AIEA a déclaré ce qui suit :
 - L'exhaustivité des caractéristiques des données n'est pas une exigence opérationnelle ni un critère de qualité. L'AIEA n'a pas besoin, pour ses activités, que toutes les caractéristiques des informations relatives aux contacts soient uniformes dans toutes les entrées. Ces informations ont des utilisations multiples répondant à divers besoins opérationnels exigeant différentes caractéristiques de contacts.
 - L'AIEA a revalidé le degré d'exhaustivité des informations relatives aux contacts de l'AIPS en demandant aux principales parties prenantes, MTCD et CT, si celles figurant précédemment dans les systèmes anciens et qui sont actuellement dans l'AIPS répondent à leurs besoins en matière de gestion. Ces parties ont confirmé qu'aucun processus opérationnel ne souffrait de l'absence de quelques caractéristiques dans ces informations.
 - ➤ Un grand nombre d'entrées de parties importées du système ancien CIS dans l'AIPS étaient détenues dans celui-ci pour des raisons historiques et n'étaient pas activement utilisées, et seul un sous-ensemble de contacts du CIS était ordinairement utilisé, même s'il serait difficile de déterminer lequel.
- 191. Nous convenons que différentes utilisations opérationnelles nécessiteront différentes caractéristiques de contacts, et que ce ne sont pas toutes les caractéristiques qui seront requises tout le temps, mais ce serait difficile de prédire toutes les relations de travail que l'AIEA pourrait jamais avoir avec un contact donné. Compte tenu de cet aspect, notre modèle de qualité des données a été basé sur des domaines de caractéristiques clés choisis, et non sur toutes les caractéristiques qui peuvent être enregistrées pour toute entité de contact dans l'AIPS. Les contacts sont actuellement classés comme contacts de personnes ou d'organisations et non par le type de relation exclusive du contact avec l'AIEA. Toutes les informations relatives aux contacts sont détenues dans une seule base de données. Seules quatre caractéristiques, à savoir nom, adresse, ville et pays (pour les personnes : nom de famille, ligne 1 de l'adresse, ville et pays. Pour les organisations : nom, ligne 1 de l'adresse, ville et pays) ont été spécifiées comme obligatoires dans l'AIPS, ce qui est simplement insuffisant pour différencier les contacts. Nous avons observé dans un précédent paragraphe qu'il y avait

d'importants doublonnages dans la base de données des contacts de l'AIPS, et que seules 60 entrées doublonnées ont été fusionnées au cours des six derniers mois. Les doublons ne peuvent être déterminés et éliminés que s'il y a suffisamment de détails disponibles pour les contacts. À cet effet, il faut une mesure uniforme de la qualité des données pour déterminer à quel point l'AIEA connaît le contact, ce qui à son tour donne l'assurance du caractère avéré dudit contact.

Recommandation 29

- a) Des paramètres de qualité des données pourraient être définis pour évaluer la qualité des informations liées aux contacts.
- b) L'application AIPS pourrait être renforcée pour suivre l'amélioration, par des utilisateurs, de la qualité des informations, et un processus pourrait être mis en place pour inciter les utilisateurs à améliorer la qualité des informations relatives aux contacts.
- c) L'Agence pourrait veiller à ce que l'unité MDM assume les responsabilités qui lui ont été confiées pour améliorer la qualité des informations relatives aux contacts, en plus de son rôle actuel centré sur la gestion des données relatives aux fournisseurs.
- d) Des objectifs appropriés, à atteindre dans des délais donnés, pourraient être définis pour améliorer la qualité des données en collectant et actualisant les informations sur des sujets clés et en éliminant les doublons.
- **192.** La direction a accepté nos recommandations et indiqué que l'Agence examinerait la mesure dans laquelle des paramètres de qualité des données pourraient être conçus et normalisés pour tous les types de contact.

Interface « Contacts Online »

- **193.** Le dispositif « Contacts online » d'AIPS fournit une interface essentielle de recherche sur les contacts. Bien qu'il utilise une logique floue pour extraire les résultats sur la base des critères d'entrée et donne un indice de concordance (jusqu'à 100 %) indiquant le niveau de correspondance avec les critères de recherche, l'algorithme de recherche utilise encore un mode d'opération simple « AND » pour la recherche au lieu de « AND/OR ».
- 194. La fonctionnalité de recherche actuelle n'est pas spécifiquement adaptée à la recherche pour les contacts de l'AIEA avec des caractéristiques multiples qui sont pertinentes pour une entité comme l'AIEA. Nous avons été informés que les caractéristiques liées aux personnes comme leurs domaines de spécialisation et leurs domaines d'intérêt n'ont pas été importés dans le système de contacts d'AIPS. En l'absence de ces caractéristiques, et d'une interface permettant de les utiliser pour la recherche, le module Contacts ne fournit pas actuellement une série complète de fonctionnalités pour une recherche efficace sur les contacts.
- **195.** Le CIS, principal système ancien duquel ont été importés l'essentiel des informations relatives aux contacts, était administré par le biais de l'application des contacts de l'Agence. L'interface de recherche des contacts de l'Agence a une fonctionnalité de recherche plus riche avec de multiples critères qui peuvent être appariés par des opérations « AND/OR ».

L'outil de recherche pour les contacts, tel qu'il est disponible dans les contacts en ligne, pourrait être amélioré pour offrir une plus grande souplesse. Une amélioration suggérée est de proposer l'option « AND/OR » pour les paramètres de recherche multiple, comme cela existe déjà dans le système des contacts de l'Agence.

196. La direction a accepté notre recommandation et déclaré que l'Agence allait examiner la faisabilité technique de l'élargissement de la fonction de recherche, et la mettre en œuvre en conséquence.

Mise en œuvre du module de gestion du programme et des projets

- 197. Le module de gestion du programme et des projets à couvert la gestion du cycle de vie des projets à l'Agence. En ce qui concerne le champ d'application complet du logiciel de ce module, ce logiciel devrait, entre autres, faciliter la mise en œuvre du cycle complet de gestion basée sur les résultats en permettant d'intégrer étroitement tous les processus liés à la gestion du programme et des projets, y compris le suivi financier, l'évaluation et l'établissement de rapports ainsi que la capacité de soumettre des rapports normalisés aux donateurs versant des contributions extrabudgétaires.
- 198. La mise en œuvre du module de gestion du programme et des projets s'est étendue sur deux phases successives. Au cours de la première phase, le logiciel sur l'exécution et le suivi des projets a été mis au point dans l'AIPS à l'aide d'Oracle Grants Accounting et d'Oracle Projects. Au cours de la deuxième phase, le logiciel de gestion du programme et des projets a été mis en œuvre en utilisant Oracle Hyperion Planning pour la gestion des processus d'élaboration du programme et budget de l'Agence, et d'évaluation continue de la planification et de la performance. Il devait être logiquement intégré à la stratégie à moyen terme ainsi qu'aux processus d'exécution et de suivi du programme et budget déjà mis en place au cours de la phase 1.
- **199.** Le nouveau système de planification et de suivi des projets, appelé « AIPS Planning » (planification AIPS), a été lancé le 27 août 2012. Avec l'exécution de la phase 2, tous les éléments dont la mise en œuvre est prévue dans le système AIPS pour appuyer chaque étape du cycle de programme étaient en place. Cela donne l'occasion d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs fixés ont été atteints. Cette évaluation a été faite suivant les grands axes ci-après :
 - Elaboration du programme et budget à l'aide du logiciel Hyperion d'AIPS.
 - > Suivi du programme et des projets
 - Evaluation du programme et des projets dans le cadre de l'approche basée sur les résultats
- **200.** Notre évaluation était basée sur l'examen de tous les descriptifs de projets de la phase 2 du module de gestion du programme et des projets, l'AIPS et le logiciel Hyperion utilisé pour mettre au point le logiciel et des entrevues avec 16 gestionnaires de projets choisis au hasard sur un total de 128 gestionnaires de projets liés à divers projets dans le cadre de l'élaboration du programme et budget pour 2014-2015.

Élaboration du programme et budget à l'aide du logiciel Hyperion d'AIPS

201. La principale activité de planification à l'AIEA est l'élaboration du document biennal du programme et budget. Le budget 2014-2015 a été établi avec succès à l'aide du logiciel Hyperion

d'AIPS nouvellement déployé. Ce logiciel a des fonctionnalités additionnelles de coûts normalisés pour la plupart des articles, ce qui a grandement simplifié le processus d'élaboration du budget.

202. Nous sommes heureux d'annoncer que l'utilité du logiciel et sa facilité d'utilisation pour l'élaboration du budget ont été validées par nos interactions avec un échantillon de 16 gestionnaires de projets.

Suivi des programmes et des projets

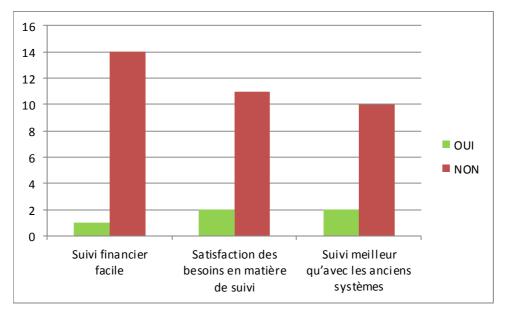
- **203.** Après l'approbation du document sur le projet de programme et budget par la Conférence générale, sa version définitive est transférée dans le système AIPS aux fins de l'enregistrement des dépenses et du suivi des projets. Le suivi des allocations et des projets financés est assuré dans l'AIPS du début jusqu'au rapport final via les modules Oracle Grants Accounting et Oracle Projects.
- **204.** PMBOK², la norme mondiale en matière de gestion de projets, définit un projet comme « une activité temporaire visant à créer un produit, un service ou un résultat unique ». Le projet lui-même est scindé en composantes plus petites, plus faciles à gérer appelées tâches et sous-tâches, de façon à ce que soit créée une structure de répartition du travail (SRT). Par définition³, la SRT est une structure décroissante axée sur les produits livrables qui décompose hiérarchiquement le travail à effectuer par l'équipe de projet afin d'atteindre les objectifs du projet et de créer les produits livrables requis, dont chacun des niveaux correspond à une définition du travail lié au projet plus détaillée qu'au niveau précédent.
- **205.** La décomposition des projets en tâches et les effets et produits qui y sont associés sont enregistrés dans le logiciel Hyperion. Nous avons constaté que l'AIEA a simplifié la structure des projets en n'autorisant qu'un seul niveau de définition des tâches pour les projets relevant du budget ordinaire et trois niveaux pour les projets de CT. Les informations sur le budget des projets et la structure de ces derniers sont importées dans le système AIPS pour exploitation ultérieure par le responsable de projets.
- **206.** Le système AIPS a mis en place deux modules, Oracle Projects et Oracle Grants Accounting, pour faciliter la gestion des projets. Le premier permet aussi de modifier la structure des projets en créant de nouvelles subdivisions au niveau des tâches et sous-tâches. Il existe en outre le logiciel Hyperion qui permet d'élaborer le programme et budget y compris les projets qui le constituent. L'utilisateur doit donc employer deux systèmes pour créer et gérer la structure des projets : le module Oracle Projects et le logiciel de planification Hyperion. Nous avons constaté que les deux systèmes n'étaient pas actuellement étroitement intégrés. Bien qu'il existe un système de mise à jour hebdomadaire entre l'AIPS et l'Hyperion transférant les modifications dans la structure des projets, celles apportées aux allocations budgétaires ne sont pas transférées.
- **207.** Des rapports sur la gestion des projets ont été mis à la disposition de tous les utilisateurs grâce à l'interface mise au point avec l'OBIEE (Oracle Business Intelligence Enterprise Edition). Les deux tableaux de bord concernant la PPM créés au moyen de cet outil, « Planification » et « PPM », sont les principales sources d'informations sur les budgets, les charges et les résultats des projets.
- **208.** Nous avons constaté que les rapports concernant la PPM accessibles par le biais de ces tableaux de bord ne contenaient que des informations/données financières. Celles-ci étaient en outre trop détaillées et ne donnaient pas instantanément aux responsables de projets les renseignements qui les

² PMBOK: Project Management Body of Knowledge, by PMI (http://www.pmi.org/)

³ PMBOK

intéressaient. Les rapports ne fournissaient aucun retour d'information, que ce soit au responsable de projets ou à ses supérieurs, sur l'état général d'avancement des projets par rapport aux paramètres financiers et non financiers. Alors que les informations sur la performance financière sont stockées dans le système AIPS, les indicateurs non financiers (produits, effets et réalisation des indicateurs de performance) sont enregistrables avec le logiciel de planification Hyperion. Dans l'état actuel des choses, les utilisateurs sont donc censés se servir de deux systèmes distincts pour enregistrer ces deux aspects différents, mais liés, du suivi des projets.

- **209.** En réponse à cette observation, l'AIEA a déclaré que des travaux étaient en cours pour finir d'intégrer l'Hyperion et l'OBIEE afin que soit visible l'état d'obtention des produits livrables non financiers.
- **210.** L'usage limité des tableaux de bord concernant la PPM pour le suivi des projets a été souligné par pratiquement tous les responsables de projets pendant les entretiens que nous avons eus avec les utilisateurs. Si nous avons constaté une large approbation de la part des responsables de projets en ce qui concerne a) l'adéquation de la formation et b) l'utilisation de l'Hyperion pour l'élaboration du programme et budget de l'Agence (2014-2015), nous exposons dans le diagramme ci-après les résultats de l'enquête menée sur l'efficacité de la solution actuelle proposée par l'AIPS pour la gestion des projets par rapport à d'autres domaines clés, qui montrent que la solution actuellement en vigueur pour le suivi financier et le suivi des projets est loin d'être avantageuse :



- 211. Nous avons constaté que la solution actuellement en vigueur freine l'établissement d'une structure élaborée de la répartition du travail pour un projet, en partie parce qu'elle exige que tous les projets financés par le budget ordinaire n'aient qu'un niveau de tâches. Nous avons analysé la structure des tâches de projets telle que définie dans le système Hyperion pour le programme et budget pour 2014-15 (pour l'exercice 2014) et avons noté que 22 % des projets n'avaient qu'une seule tâche définie et que 55 % en avaient quatre, voire moins. Avec moins de tâches définies pour un projet et même avec les limites financières imposées au niveau d'un projet et non au niveau des tâches, la configuration actuelle de l'application ne permet pas facilement aux responsables de projets de suivre dans l'AIPS les dépenses afférentes à ceux-ci avec le degré de précision souhaité.
- **212.** Le logiciel exige que l'intitulé de chaque tâche (numéro de tâche) dans un projet n'excède pas 25 caractères. Compte tenu de la convention de numérotation des tâches consistant à inscrire d'abord

l'année puis le numéro de séquence, il reste 17 caractères pour définir correctement une tâche. Des intitulés mal définis induisent une mauvaise lisibilité des rapports financiers pour le suivi des dépenses afférentes aux projets.

- **213.** Nous estimons que la facilité d'utilisation des rapports revêt une importance accrue à l'AIEA où, conformément à sa politique, le renouvellement des administrateurs est fréquent. Une structure simplifiée des projets avec un seul niveau hiérarchique pour ces derniers et un intitulé de tâches limité dans sa longueur ne permettent pas de faire coïncider une véritable gestion des projets et l'obligation de décomposition. Cela a amené des utilisateurs à gérer leurs projets en dehors du système AIPS en se servant d'Excel et d'autres outils (Microsoft Project, SharePoint).
- **214.** Outre la constatation précédente, nous avons aussi noté le développement d'un système parallèle structuré pour la gestion de projets dans une division de l'AIEA. À la mi-2012, soit près d'un an et demi après la mise en œuvre du composant Suivi des projets du domaine PPM pendant la phase 1, le Bureau de la sécurité nucléaire (NSNS) a consciemment décidé d'assurer le suivi des tâches et des activités au moyen de SharePoint, en raison de sa facilité d'utilisation. Il a pris cette décision après avoir essayé plusieurs fois d'utiliser l'AIPS à cette fin.
- **215.** Une enquête menée auprès des gestionnaires de projets fait ressortir que 9 sur 12 de ceux qui ont répondu considéraient que l'application AIPS/Hyperion constituait un recul par rapport aux anciennes applications pour ce qui est du suivi des projets. Ils ont tous déclaré que le suivi financier d'un projet n'était pas facile et que le suivi de ses effets non financiers était tout à fait impossible.
- **216.** À une question précise quant à la capacité de la solution PPM de l'AIPS de promouvoir la transparence sur les indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs d'un projet, certains ont répondu par l'affirmative. Il n'en reste pas moins que la plupart ont déclaré qu'il était difficile de trouver les informations pertinentes et de les synthétiser en raison de la complexité de la structure et du grand nombre de chiffres.
- 217. En réponse aux observations formulées précédemment, l'Agence a répondu que l'AIPS (Oracle EBS et Hyperion) n'était pas censé remplacer les outils de gestion de projets opérationnels comme Microsoft Project, mais plutôt de fournir aux responsables d'appui et à d'autres membres du personnel une structure commune et une vue d'ensemble pour l'utilisation, le contrôle et la déclaration des ressources financières et des résultats de leur utilisation. Désigner chaque travail en tant que tâche et subdiviser toutes les dépenses en conséquence, y compris au niveau du personnel, engendrerait de nouveaux frais administratifs généraux considérables pour un résultat incertain en termes de précision. Il est donc estimé qu'une prolifération des tâches n'est pas souhaitable et qu'il faudrait par contre encourager un recours accru aux « produits ».
- **218.** Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par l'AIEA dans la mise en œuvre du projet AIPS et des concessions à faire pour intégrer le domaine PPM. Toutefois, nous avons constaté que sauf pour l'élaboration du programme et budget à l'aide du logiciel Hyperion de l'AIPS, les responsables de projets interrogés dans le cadre de l'audit ont exprimé un certain mécontentement à propos de l'adéquation et de la facilité d'utilisation des rapports de suivi financier des projets, ce qui les a conduits à continuer d'utiliser d'autres outils pour leurs besoins de suivi financier.

- a) Une formation importante pourrait être dispensée sur l'utilisation correcte des éléments de projets Hyperion et Oracle pour la gestion et le suivi des projets. Le contenu de la formation pourrait être préparé conjointement par des spécialistes de la technologie et des entrepreneurs (utilisateurs professionnels) particuliers pour déterminer les ensembles de fonctionnalités corrects à utiliser à partir de chacune des deux solutions logicielles qui constituent l'offre PPM (gestion de programmes et de projets) de l'AIPS. Cette formation devrait couvrir tous les aspects des activités de gestion et de suivi de projets qui sont censées être effectuées pour un projet donné. Elle devrait inclure la structure de projet idéale en termes de tâches/sous-tâches, etc. et ses liens avec les activités, les produits, et les calendriers couvrant les deux composants distincts de Projets Oracle et du logiciel Hyperion.
- b) L'actuelle série de rapports accessible par le tableau de bord PPM et par le tableau de bord Planification pourrait être revue. Le tableau de bord pourrait être reconfiguré pour refléter les pratiques optimales standard des tableaux de bord en combinant judicieusement un affichage visuel et des données numériques/textuelles.
- c) Les tableaux de bord pourraient être personnalisés pour différentes catégories d'utilisateurs.
- *d)* Les nouveaux rapports de contrôle financier pourraient devenir accessibles sur le tableau de bord, lequel donne instantanément les informations pertinentes aux responsables de projets.
- e) Les rapports sur le tableau de bord pourraient réduire l'excès de données en se basant sur l'identité de l'utilisateur connecté au système pour afficher uniquement les données qui le concernent. Par exemple, pour un responsable de projet travaillant sur trois projets, l'état financier de ces trois projets seulement pourrait être affiché en premier lieu.
- f) Le tableau de bord devrait présenter comme il convient l'état d'avancement à la fois financier et non financier du projet.
- g) Les rapports pourraient devenir interactifs par des agrandissements de parties d'écran au moyen des fonctionnalités de rapports analytiques et des fonctionnalités graphiques disponibles de l'OBIEE.
- **219.** Acceptant nos recommandations, la direction a déclaré a) qu'un programme standard de formation serait régulièrement dispensé à tout le personnel affecté aux projets, b) que l'Agence reconnaissait la nécessité d'améliorer la solution proposée actuellement pour les rapports dans le tableau de bord PPM et le tableau de bord Planification, c) qu'une étude de l'AIEA sur les besoins en informations financières avait fait ressortir plusieurs points à traiter et d) que l'on s'efforcerait de déterminer s'il était techniquement possible de réduire l'excès de données.
- **220.** La direction a aussi déclaré que le domaine PPM n'était pas censé remplacer des outils de gestion de projets comme MS Project et SharePoint. Ces outils complètent le suivi financier pour lequel le domaine PPM est conçu.

Évaluation des programmes et des projets

- **221.** La mise en œuvre de la solution PPM de l'AIPS à l'aide du logiciel Oracle Hyperion Planning avait notamment pour objet :
 - ➤ de gérer les processus de formulation du programme et budget de l'Agence, de planification continue et d'évaluation de la performance ;
 - de trouver une solution à intégrer logiquement avec la stratégie à moyen terme ;
 - ➤ de trouver une solution pour respecter et mettre à profit le cadre existant pour la gestion basée sur les résultats et les principes convenus avec les États Membres pour l'exécution du programme de l'Agence.
- **222.** Le logiciel de planification Hyperion enregistre toutes les données concernant le suivi du programme et budget tel que défini dans le rapport de l'AIEA au Conseil intitulé « Nouvelle approche de l'Agence pour l'élaboration du programme »⁴ qui a été complété par un autre rapport au Conseil intitulé « Présentation des résultats du programme dans le cadre de l'approche basée sur les résultats »⁵.
- **223.** Le logiciel Hyperion permet aussi de relier chaque projet aux sous-objectifs de la stratégie à moyen terme de l'Agence. Il a des fonctionnalités pour la prévision du budget, permettant d'aménager les ressources pour montrer différents scénarios de disponibilité du budget.
- **224.** Selon le document de l'Agence intitulé « Présentation des résultats du programme dans le cadre de l'approche basée sur les résultats »⁶, on peut dire que les résultats ont été obtenus lorsque les objectifs ont été atteints, les effets obtenus ou les produits fournis. Dans l'approche basée sur les résultats, les indicateurs de performance sont conçus de telle sorte qu'il soit possible d'évaluer l'obtention des effets à la fin d'un cycle biennal. Évaluer l'exécution du programme, c'est donc déterminer la mesure dans laquelle les programmes de l'Agence ont eu les effets voulus.
- **225.** Le suivi non financier d'un projet consiste pour une bonne partie à assurer le suivi de ses produits et des indicateurs de performance qui lui sont associés. Cela présuppose toutefois que les objectifs escomptés, les effets, les produits et les indicateurs de performance ont été correctement reliés entre eux.
- **226.** Pour déterminer si l'approche basée sur les résultats est bien mise en œuvre, nous avons étudié les indicateurs de performance de tous les projets financés par le budget ordinaire pour l'exercice 2014, figurant dans le programme et budget pour 2014-15.
- **227.** Conformément à la nécessité d'être SMART (spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents et assortis de délais), les indicateurs de performance sont tous quantifiés (mesurables), et des points de comparaison ont été définis et des objectifs fixés dans le formulaire d'évaluation des projets du logiciel de planification Hyperion au début du cycle biennal de planification. Le logiciel prévoit une évaluation par rapport aux points de comparaison à l'achèvement du cycle biennal ainsi qu'une évaluation annuelle (à mi-parcours) des progrès accomplis.

⁴ GOV/2000/13 daté du 4 avril 2000

⁵ GOV/INF/2002/5 daté du 26 avril 2002

⁶ GOV/INF/2002/5 daté du 26 avril 2002

228. Pour 2014, il y avait 898 indicateurs de performance pour un total de 267 projets. Nous les avons étudiés essentiellement du point de vue de leur pertinence pour les effets, et donc de leur capacité à prédire dans quelle mesure les projets atteignaient leurs objectifs. Cet examen a fait ressortir que, sur un total de 898, 328, soit 36,5 % d'entre eux, étaient insuffisants à certains égards et méritaient donc d'être réexaminés par les responsables de projets et de programmes concernés. Ces indicateurs à revoir sont globalement classés en six groupes comme indiqué ci-dessous.

Catégories des insuffisances des indicateurs de performance	Nbre de cas	% de cas
Type 1: Indicateurs de performance incorrects	40	12,2 %
Type 2: Indicateurs de performance ayant la valeur zéro aussi bien pour le point de comparaison que pour l'objectif	26	7,9 %
Type 3: Indicateurs de performance pour lesquels les valeurs du point de comparaison et de l'objectif n'ont pas été fixées	14	4,3 %
Type 4: Indicateurs de performance pour lesquels la valeur du point de comparaison pourrait être erronée	32	9,8 %
Type 5: Indicateurs de performance pour lesquels les valeurs des points de comparaison sont incorrectes	203	61,9 %
Type 6: Indicateurs de performance qui ne semblent pas pouvoir être quantifiés	13	4 %
TOTAL	328	

- **229.** Comme nous l'avons exposé dans les paragraphes précédents, un pourcentage important d'indicateurs de performance fixés pour divers projets dans le logiciel de planification Hyperion ont besoin d'être revus. S'il est possible de corriger certains aspects en attribuant une valeur appropriée aux points de comparaison et aux objectifs, fondamentalement, c'est aux utilisateurs qu'il incombe de régler cette question.
- 230. Un aspect important du logiciel Hyperion est la fonctionnalité dont il dispose pour mettre à jour l'état d'avancement par rapport à chaque indicateur de performance au moyen de couleurs appropriées : rouge/orange/vert (signalisation ROV). Cela donne un autre moyen d'évaluer les réalisations pour les indicateurs de performance qui ne sont pas facilement quantifiables. Pendant nos entretiens avec certains responsables de projets, une grande majorité d'entre eux ont répondu que les effets des projets avaient des éléments qualitatifs qui ne pouvaient pas être mesurés en termes quantitatifs. En outre, les effets d'un projet se matérialisent souvent bien après l'horizon déterminé par un cycle biennal.
- **231.** Le document de 2002 de l'Agence intitulé « Présentation des résultats du programme dans le cadre de l'approche basée sur les résultats »⁷ stipule que dans l'approche basée sur les résultats, les indicateurs de performance sont conçus de telle sorte qu'il soit possible d'évaluer l'obtention des effets à la fin d'un cycle biennal. Nous comprenons que les résultats ne sont visibles qu'après une longue période de gestation, ce qui a été confirmé par les divers gestionnaires de projets pendant nos

_

⁷ GOV/INF/2002/5 daté du 26 avril 2002

entretiens. Nous estimons cependant que pour les projets ayant une longue période de gestation, on peut utiliser, une fois par trimestre, la signalisation ROV par rapport à chaque indicateur de performance pour mettre à jour l'aspect qualitatif de l'obtention des effets.

Recommandation 32

- a) Les indicateurs de performance définis pour les projets pour 2014-15 pourraient être revus. Les projets qui ont nécessairement des indicateurs de performance qualitatifs pourraient être recensés, et ces indicateurs pourraient être modifiés en conséquence.
- b) La fréquence de mise à jour des indicateurs de performance pourrait être revue.
- c) La signalisation ROV, accessible dans Hyperion, pourrait être utilisée par rapport à chaque indicateur de performance pour mettre à jour chaque trimestre l'aspect qualitatif de l'obtention des effets. L'accomplissement des indicateurs de performance et l'état rouge/orange/vert pourraient être affichés clairement sur le tableau de bord pour mettre en évidence tant la performance financière que la performance non financière des programmes et des projets.
- **232.** Acceptant notre recommandation, la direction a déclaré que a) l'objectif de l'Agence était toujours de faire en sorte que tous les indicateurs de performance soient SMART. D'autres efforts continueraient d'être déployés pour former le personnel et améliorer le processus d'examen et b) l'Agence étudierait la possibilité de mettre à jour périodiquement les indicateurs de performance.

Sécurité de l'AIPS

- **233.** L'hébergement de l'application AIPS a été externalisé au Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies. L'Agence a conclu un accord-cadre de fourniture de services avec le CIC de Genève en juillet 2012 pour l'hébergement de l'application et de la base de données AIPS pendant le cycle biennal 2012-13 pour un coût de 2,49 millions de dollars É.-U. Avec l'introduction du logiciel Hyperion dans la phase 2 s'est rajouté un montant de 960 000 \$ É.-U. pour l'hébergement de ce dernier.
- **234.** Nous avons examiné les rapports de l'OIOS sur la vérification de la sécurité ainsi que les mesures prises par l'Agence. En février 2013, l'OIOS a fait procéder par un tiers à une vérification de la sécurité de la base de données Oracle de l'AIPS. Plusieurs recommandations ont été faites en ce qui concerne les risques ou les vulnérabilités qui avaient été relevés à cette occasion. L'équipe du projet AIPS a pris immédiatement des mesures correctives et un plan a été établi en juillet 2013 pour remédier aux problèmes constatés. Si la majorité d'entre eux ont été réglés, il reste maintenant deux recommandations à suivre, ce qui devrait être fait d'ici à décembre 2013. L'équipe du projet AIPS a aussi décidé, comme recommandé, de procéder à un essai indépendant de la sécurité avant le lancement de la phase 3.
- **235.** En réponse à un examen antérieur de la séparation des tâches entrepris par l'OIOS, l'équipe du projet AIPS a étayé le processus de demandes d'accès et la liste des utilisateurs en fonction de leurs responsabilités. Les responsabilités en matière de transaction du personnel de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS ont été supprimées lorsque c'était possible, le reste étant actuellement examiné avec les utilisateurs professionnels et consigné.
- **236.** L'hébergement de l'application hors des locaux de l'Agence est un choix conscient qui a été fait sans passer par un processus d'appel d'offres. Les produits livrables de reprise après sinistre ont été intégrés dans l'accord-cadre de fourniture de services sous forme d'objectif de temps de reprise

(RTO) et d'objectif de point de reprise (RPO) qui ont été définis. Bien qu'au moins deux essais de reprise après sinistre soient planifiés par an, nous avons été informés que l'infrastructure de reprise après sinistre n'avait été testée que dans le cadre du démarrage de chacune des phases du projet. Aucun rapport distinct sur ces essais ne nous a été communiqué. L'équipe du projet AIPS a déclaré que de tels essais étaient prévus au quatrième trimestre de 2013.

Autres questions

Cas de fraude et de présomption de fraude

237. La direction nous a indiqué que, bien que les contrôles internes puissent encore être améliorés, le Bureau des services de supervision interne (OIOS) n'a trouvé aucune preuve de fraude clairement marquée. Quatre cas de présomption de fraude à l'encontre de l'Agence lui ont été signalés en 2013. Tous ces cas étaient liés aux achats et deux font toujours l'objet d'une enquête ; les deux autres ont été classés faute de preuves. Sans préjudice des enquêtes en cours, aucune perte liée à une fraude n'a donc été détectée jusqu'à présent.

Pertes d'avoirs, passation par profits et pertes, et versements à titre gracieux

238. Un montant de 243 366,07 € a été passé par profits et pertes en 2013, à savoir :

Nº	Description	Montant
1	Déclarations de sinistre en instance auprès des assureurs	163 564,09 €
2	Avances au titre de réunions	35 604,66 €
3	Frais de téléphone	15 807,61 €
4	Cours, services d'experts et autres éléments de la CT	11 003,20 €
5	Créances – factures des laboratoires	10 552,55 €
6	Articles liés aux voyages	5 116,79 €
7	Créances – publications	1 357,49 €
8	Émoluments	359,68 €
	Total	243 366,07 €

Perte de matériel

239. Des articles de matériel du Département des garanties portés à l'actif, d'une valeur initiale de 49 038,08 € et d'une valeur comptable de 573,41 €, ont été déclarés perdus en 2013. Deux de ces articles ont été retirés du registre des actifs immobilisés en 2013, et les sept autres en seront retirés en 2014. En outre, deux articles passés en charges d'une valeur initiale de 624 € ont été déclarés perdus pendant l'exercice.

Versements à titre gracieux

240. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2013.

Réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur

241. La réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur figure à l'annexe II.

Remerciements

Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la coopération et l'assistance qu'ils m'ont prodiguées durant la vérification que j'ai effectuée.

(signé)

Shashi Kant Sharma

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde Vérificateur extérieur 21 Mars 2014

Annexe I

Ventilation des fonds de l'AIEA au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

Fonds propres	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Banque d'uranium faiblement enrichi	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	Fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux	Total
Total - Fonds propres	(19 123)	65 438	194 182	87 960	29 067	2 815	360 339
Incluant :							
Réserves	32 276	26 878	15 636	73	7 028	117	82 008
Fonds de roulement	15 218						15 218
FIM	41 539						41 539
Fonds pour la sécurité nucléaire			36 562				36 562
Fonds subsidiaire pour les dépenses d'appui au programme			4 271				4 271
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche et Fonds pour le remplacement du matériel						2 698	2 698
Soldes des fonds disponibles	(108 156)	38 560	137 713	87 887	22 039	-	178 043
Passif au titre des avantages du personnel	203 398	15	3 517	91	-	-	207 021

Annexe II

Réponse de la direction indiquant les mesures prises pour donner suite aux recommandations antérieures du Vérificateur extérieur

Rapport de vérification pour l'exercice	Recommandation	Réponse de la direction
2012		
Questions	financières	
Rec. n°		
1	Mettre en place un système de vérification physique couvrant une portion raisonnable de l'ensemble des actifs en vue de suivre la disposition du Manuel administratif de l'Agence selon laquelle la vérification des actifs devrait avoir lieu sur une période correspondant à un cycle de deux ans.	L'ASU a mis au point une fonction d'autovérification dans l'AIPS pour tous les actifs non afférents aux garanties. Cette fonction doit être testée par la Division des services généraux. Lorsqu'elle l'aura été dans son intégralité, elle sera mise à la disposition du personnel de l'Agence en plusieurs étapes, de manière à couvrir une portion importante des actifs non afférents aux garanties sur une période de deux ans. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
2	Adopter la présentation des informations par secteur, conformément à la norme IPSAS 18, pour les activités relatives au fonctionnement de la banque d'UFE.	Des mesures ont été engagées pour une présentation des informations par secteur dans l'AIPS. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
3	Revoir la politique et mettre au point un traitement comptable approprié pour le remboursement des contributions non dépensées, conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 1.	La politique de comptabilisation des produits a été révisée conformément aux discussions avec le Vérificateur extérieur. La direction considère que la recommandation est appliquée.
Services d	es achats	
4	Adopter un processus plus ouvert et plus dynamique pour mieux faire collaborer les administrateurs de l'AIPS et les utilisateurs afin que le système fonctionne avec l'efficacité et l'efficience optimales.	MTPS et AIPS ont instauré des réunions hebdomadaires entre les membres de leur personnel en vue d'apporter des améliorations à l'AIPS, auxquelles s'ajoute une réunion bihebdomadaire entre leurs directions pour faire le point sur la mise en œuvre du système et les actions à mener. La direction considère que la recommandation est appliquée.

5	Mesures pour une meilleure organisation des fichiers électroniques de commande et pour une intégration et une harmonisation complètes des systèmes AIPS et « Livelink ».	Des modèles de présentation de fichiers ont été mis en place pour tous les fichiers ; le système Livelink a été appliqué dans toute l'Agence. La direction considère que la recommandation est appliquée.
6	Mesures pour que la fonctionnalité intégrée de l'AIPS prenne en compte en temps réel le traitement des commandes, la réception des marchandises, les paiements effectués et les dépenses totales encourues en incluant des contrôles de validation efficaces.	Des rapports ont été produits à l'aide de l'OBIEE, donnant aux utilisateurs des définitions de champs correctes et des données consolidées. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
7	Système efficient de suivi de l'exécution des contrats octroyés pour contrôler efficacement la réception des marchandises, la réception des factures, la mise en correspondance des factures avec les commandes et les paiements aux fournisseurs.	Des rapports ont été produits à l'aide de l'OBIEE, donnant aux utilisateurs des définitions de champs correctes et des données consolidées. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
Coopérati	on technique	
8	L'Agence souhaitera peut-être examiner les aspects des projets traitant de questions semblables/similaires dans différentes régions afin de tirer le meilleur parti des ressources humaines et financières limitées à sa disposition.	Lors de l'élaboration du programme de CT pour 2014-2015, la direction de la CT a redoublé d'efforts pour éviter tout chevauchement d'activités. La direction considère que la recommandation est appliquée.
9	Coopération étroite avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'exploiter les synergies et de tirer le meilleur parti des projets menés en partenariat.	D'autres organismes des Nations Unies ont été associés à la formulation de projets pour la période 2014-2015, sans que l'on perde de vue que la coordination avec ces derniers dépend aussi de leur programme de travail et de leurs mécanismes, ainsi que des intérêts de leurs États Membres respectifs. La direction considère que la recommandation est appliquée.
10	L'Agence doit aider plus activement les États Membres à mieux concevoir les documents clés (matrice du cadre logique, plans de travail).	Des ateliers sur l'élaboration de bons descriptifs de projets ont été organisés avec des contreparties et des agents de liaison nationaux (NLO) dans les quatre régions de la CT. La direction considère que la recommandation est appliquée.

11	Nécessité d'impliquer plus activement les États Membres afin que les contreparties prennent et parachèvent en temps voulu les mesures qui leur incombent.	Assumant la responsabilité conjointe, avec les contreparties, d'exécuter les projets à temps, la direction de la CT et les responsables de programmes continueront d'encourager régulièrement les États Membres à verser les CPN pour faciliter le démarrage des projets dans les délais. La direction considère que la recommandation est appliquée.
12	Pour mesurer l'état d'avancement d'un projet, l'Agence peut envisager d'adopter un indicateur de performance plus précis comme le rapport entre les apports fournis (ressources humaines, matériel etc.) et les apports prévus.	Le Département de la CT définit et établit actuellement d'autres indicateurs plus significatifs pour la mise en œuvre des projets (par ex., produits obtenus par rapport aux produits prévus). La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
13	L'Agence pourrait continuer d'œuvrer avec les États Membres à la mise en place d'un mécanisme de communication d'informations périodiques, comme les rapports obligatoires d'évaluation de l'avancement des projets, afin de pouvoir en suivre les progrès durant leur mise en œuvre.	Le système de rapports d'évaluation de l'état d'avancement des projets a été remodelé et le taux de présentation de tels rapports par les États Membres s'est amélioré. Les États Membres n'en ayant pas soumis continuent d'être encouragés à le faire dans les meilleurs délais. La direction considère que la recommandation est appliquée.
14	Une évaluation systématique des résultats des projets achevés devrait être intégrée au cycle des projets pour que ce type d'examen puisse se dérouler comme prévu dans le cycle du programme de CT.	Un mécanisme efficient d'établissement de rapports dûment étayés sur les résultats des projets de CT devrait être disponible d'ici à 2014. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
15	L'Agence pourrait s'en tenir à la limite fixée pour le nombre de projets en cours dans un pays et continuer de rationaliser le nombre de projets du programme de CT; cet élément est essentiel pour améliorer encore leurs résultats et leur impact dans l'intérêt des États Membres.	Le Département de la CT continuera d'œuvrer, avec les États Membres, à l'élaboration de projets cadrant avec des programmes de pays bien définis et mentionnés dans les PCN. Un examen global de la qualité par le Secrétariat en 2013 servira à renforcer encore l'entreprise de rationalisation. La direction considère que la recommandation est appliquée.
16	L'Agence peut collaborer proactivement avec les États Membres pour que les montants minimums requis au titre des CPN soient versés en temps voulu de manière à respecter le calendrier fixé pour les projets.	Le Département de la CT ne cesse d'encourager les États Membres à verser les CPN dans les délais pour que les projets puissent démarrer comme prévu dans le plan de travail. Une application plus stricte du mécanisme de la due prise en compte est prévue pour 2016 et devrait se traduire par une amélioration

		de la question des paiements tardifs. La direction considère que la recommandation est classée.
17	L'Agence peut envisager de procéder à une évaluation des effectifs dont elle a besoin pour s'acquitter des obligations existantes concernant les projets puis d'y donner suite en demandant des effectifs supplémentaires si nécessaire.	Le Département de la CT a entrepris un examen de la gestion avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS). La direction considère que la recommandation est appliquée.
18	Les rapports des boursiers devraient faire l'objet d'un suivi centralisé pour que l'utilité des bourses puisse être évaluée.	Des rapports sont téléchargés dans le système TC PRIME, où ils peuvent être consultés et évalués. La direction considère que la recommandation est classée.
Sûreté et s	sécurité nucléaires	
19	L'Agence souhaitera peut-être entreprendre un exercice pour déterminer les domaines, actuellement financés par des ressources extrabudgétaires, dans lesquels les variations des ressources auraient un impact négatif sur ses activités.	Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires a demandé à l'OIOS d'entreprendre, dans le cadre de son plan de travail pour 2014, un examen approfondi de tous les domaines actuellement financés par des ressources extrabudgétaires, dans lesquels les variations des ressources auraient un impact négatif sur ses activités. L'OIOS l'a inclus dans son plan de travail pour 2014. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
20	L'Agence peut envisager d'évaluer la faisabilité et l'amplitude d'une réduction des fonds extrabudgétaires et de mettre au point une stratégie appropriée pour combler cette baisse.	L'Agence, s'appuyant sur les résultats de l'examen de l'OIOS (inclus dans son plan de travail pour 2014), adoptera une stratégie appropriée pour la mise en œuvre de cette recommandation. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
21	L'Agence peut envisager de réévaluer la classification des risques en fonction de la « probabilité » et, si nécessaire, de les réajuster lors du prochain examen trimestriel.	Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires a examiné la probabilité et l'impact de tous les risques figurant dans le registre des risques et proposé des changements dans 3 cas (2 pour la probabilité et 1 pour l'impact) avec un ajustement correspondant de leur classification. La direction considère que la recommandation est appliquée.
22	L'Agence peut en outre envisager de redéfinir, si besoin est, l'élément de risque de manière plus appropriée pour qu'il soit plus restrictif.	Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires a examiné les intitulés et les descriptions de tous les risques figurant dans le registre des risques et proposé d'en reformuler quatre. Cinq

		autres descriptions ont été un peu mieux détaillées.
		La direction considère que la recommandation est appliquée.
23	L'Agence peut envisager de revoir les stratégies existantes d'atténuation des risques lorsqu'un risque se concrétise.	La direction considère que la recommandation est appliquée.
24	L'Agence peut procéder à un examen des risques qui se répètent tant au niveau du programme sectoriel 3/département que de l'Agence puis, en consultation avec le groupe de gestion du risque et l'administrateur principal chargé de la stratégie, décider de la suite à donner en pareil cas.	Dans le nouveau système AIPS, il n'y aura pas de duplication des risques (internes) au niveau de l'Agence et de ceux d'éléments de programmes (programme sectoriel, programme, etc.). Chaque élément de programme aura un ensemble de risques qui lui seront propres et pourra en outre contribuer à l'atténuation d'un risque interne. Cette approche a été suivie lors de l'élaboration du projet de programme et budget pour 2014-2015. La direction considère que la recommandation est
		appliquée.
25	L'Agence peut envisager de ne plus faire figurer les risques archivés dans le registre des risques.	Suivant les recommandations du Vérificateur extérieur, les risques archivés seront exclus de l'examen du registre des risques pendant les réunions trimestrielles. Ils n'ont pas été transférés au système de planification de l'AIPS lors de l'élaboration du projet de programme et budget pour 2014-2015. La direction considère que la recommandation est appliquée.
26	L'Agence peut envisager de reformuler les indicateurs de performance existants, lorsqu'il y a lieu, pour qu'ils soient bien conformes au cadre « SMART ».	Il sera demandé à l'avenir à l'OIOS de revoir ces indicateurs de performance pour que l'on puisse se faire une idée objective de leur conformité au cadre « SMART ». L'OIOS a été prié de revoir les indicateurs de performance dans le cadre de son plan de travail pour 2014. La direction considère que la recommandation est appliquée.
27	L'Agence peut envisager de réexaminer les indicateurs de performance au niveau des projets pour qu'ils soient définis en cohérence avec ceux institués aux niveaux des sous-programmes et des programmes.	Le Vérificateur extérieur a fait ses recommandations en se basant sur les indicateurs de performance du programme pour 2012-2013. Lors de l'élaboration du programme 2014-2015, les indicateurs de performance ont été revus. La direction considère que la recommandation est appliquée.

28	L'Agence peut envisager un cadre temporel raisonnable pour la réalisation du Plan d'action sur la sûreté nucléaire et l'incorporation ultérieure des principales activités dans les opérations courantes de l'AIEA.	Dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (GOV/INF/2013/8-GC(57)/INF/5), du 21 août 2013, le Secrétariat a annoncé que 2015 serait considérée comme une année de transition pour les activités menées au titre du Plan d'action et celles qui y sont associées. Des projets spéciaux du Plan d'action qui doivent se poursuivre après 2015 seront suivis par les départements/divisions de l'AIEA concernés. La direction considère que la recommandation est appliquée.
29	La nature des activités en cours est telle que certaines d'entre elles peuvent être absorbées dans les activités courantes de l'AIEA et faire l'objet d'un suivi en conséquence.	Le Secrétariat a fini de recenser les activités qui seront transférées en 2015 aux divisions correspondantes de l'AIEA mais une analyse ultérieure est prévue. En outre, des projets spéciaux du Plan d'action ont été inscrits dans le programme et budget de l'AIEA. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
30	Pour une plus grande transparence, l'état d'avancement de toutes les activités du Plan d'action de l'AIEA peut être consigné dans le « tableau de bord ».	En août 2013, toutes les activités du Plan d'action ont été mises à jour et consignées dans le « tableau de bord » après la publication du rapport GOV/INF/2013/8-GC(57)/INF/5 du 21 août 2013 et des informations complémentaires à ce rapport. La direction considère que la recommandation est appliquée.
31	L'Agence peut envisager de demander aux États Membres de communiquer des informations sur les progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action.	Certains États Membres communiquent des informations à l'Agence sur leurs activités de mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire. L'Agence continuera d'encourager d'autres États Membres à faire de même. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
32	L'Agence peut envisager de faire rapport, à intervalles appropriés, à la Conférence générale/au Conseil des gouverneurs sur les progrès réalisés par les États Membres dans la mise en œuvre du Plan d'action.	L'Agence continuera de présenter dans le « tableau de bord » des informations sur les activités menées par les États Membres dans le cadre du plan d'action, avec le consentement de l'État Membre concerné. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour diffuser des informations sur les activités des États Membres en publiant des rapports d'examen par des pairs, des rapports de missions d'experts et des rapports de réunions d'experts internationaux. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.

33	L'IEC peut poursuivre ses efforts pour faire mieux connaître son rôle de coordonnateur dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique.	Mesures prises à ce jour : • Consolidation du rôle du Centre des incidents et des urgences (IEC) comme centre de coordination de l'Agence, grâce à ses activités de formation du personnel du Système des incidents et des urgences (IES), à des réunions régulières du Groupe de liaison pour la préparation aux situations d'urgence, et à des réunions régulières entre le DGA du NS et l'IEC. • Consolidation du rôle de l'IEC comme centre de coordination mondial grâce à l'élaboration du Manuel des opérations de communication en cas d'incident et d'urgence (EPR-IEComm2012) et du Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (EPR-JPLAN2013). La direction considère que la recommandation est appliquée.
34	L'IEC peut continuer à mettre à jour les informations détaillées concernant les autorités nationales compétentes/points de contacts/points de contact nationaux en cas d'alerte pour s'assurer que le dispositif de communication fonctionne bien.	Mesures prises à ce jour : • Conduite de tests avec les points de contact des États Membres et des organisations internationales pertinentes (ConvEx-1a, ConvEx-1c) sur divers modes de communication (fax, courriel, site web de l'USIE et textos) pour les vérifier avec les contreparties. • Suivi continu des problèmes de communication recensés, avec d'autres coordonnées, par l'intermédiaire des missions permanentes des États Membres et des organisations internationales pertinentes. La direction considère que la recommandation est appliquée.
35	L'IEC peut veiller à ce que les récapitulatifs des mesures prises soient établis selon le modèle prescrit immédiatement après un événement.	La direction considère que la recommandation est appliquée.
36	L'Agence peut intensifier ses efforts pour assurer l'enregistrement de données plus nombreuses dans le RANET.	Mesures prises: Promotion du RANET lors de la 6 ^e réunion des autorités compétentes, dans le cadre d'une présentation et d'un atelier spéciaux et d'échanges avec des contreparties. Invitation de sept États Parties de la région Asie, ayant des capacités d'intervention d'urgence avancées, à participer à l'atelier sur le RANET en mai 2013. Quatre de ces États y ont participé. Amélioration de la visibilité du RANET auprès des points de contact officiels des États Membres et des organisations internationales par l'intégration de sa

		base de données dans l'USIE.
		La direction considère que la recommandation est appliquée.
37	L'Agence peut envisager a) d'examiner les contrats conclus pour les consultants et b) de s'assurer à l'avenir que des consultants sont engagés uniquement lorsque les compétences ne sont pas disponibles au sein du département afin de respecter entièrement les critères établis dans le Manuel administratif.	Lors de l'examen des demandes de services de consultants, on prête maintenant davantage attention aux compétences disponibles en interne afin de se conformer pleinement au manuel administratif. La direction considère que la recommandation est appliquée.
38	Les bases de données devraient faire l'objet d'un examen par des équipes composées de membres du personnel de sections autres que celles qui les tiennent à jour (examen par des pairs). Il pourra aussi être demandé à l'OIOS de les évaluer et de les examiner.	L'OIOS a examiné certaines des bases de données mentionnées dans son rapport paru en mars 2013 sur l'évaluation des ressources scientifiques et techniques de l'AIEA et formulé des recommandations utiles qui sont actuellement mises en œuvre mais, compte tenu de la recommandation du Vérificateur extérieur, NS lui demandera de revoir toutes les bases de données qu'il a mises au point et qu'il utilise. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
Activités d	 le laboratoires à Seibersdor	
39	Il faut réexaminer le risque identifié par NAHU pour le Laboratoire de dosimétrie de l'AIEA dans le registre des risques pour intégrer ceux qui sont liés aux étalonnages.	Une réunion a eu lieu avec DGOC pour examiner les risques existants consignés dans le registre des risques. La direction considère que la recommandation est appliquée.
40	Le plan de modernisation peut être réexaminé pour prendre en compte un élargissement des capacités, intégrer les risques recensés et couvrir les besoins en matériel, en locaux et en ressources humaines.	L'Agence a répondu que NA avait préparé un concept initial pour la rénovation de ses laboratoires, qui exige davantage de matériel et d'espace. Un certain nombre d'activités préparatoires ont été menées afin de préparer le projet ReNuAL et d'en lancer l'exécution avant la mi-2014. Les résultats des études techniques réalisées jusqu'à ce jour seront pris en compte dans le plan stratégique pour le projet ReNuAL. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
41	Il serait bon de trouver un bon moyen d'indiquer dans le registre des risques que l'élément de risque « Fourniture de services de laboratoires » s'applique à	Une réunion a eu lieu avec le DGOC pour examiner les risques existants consignés dans le registre des risques.

	tous les laboratoires de NA.	La direction considère que la recommandation est appliquée.
42	Le risque de manque de coordination identifié au niveau administratif aux laboratoires de Seibersdorf et les mesures envisagées pour l'atténuer peuvent être mis à jour de manière appropriée dans le registre des risques.	 Une réunion a eu lieu avec DGOC pour examiner les risques existants consignés dans le registre des risques. Un poste de coordonnateur de laboratoire créé temporairement en avril 2013 a été approuvé en tant que poste à durée déterminée dans le programme et budget pour 2014 et officiellement pourvu le 1^{er} janvier 2014. La direction considère que la recommandation est appliquée.
43	Il serait bon de détailler le plan de modernisation des laboratoires de NA, dont il a été reconnu qu'il contribuerait largement à atténuer les risques.	 Cette mesure a été prévue dans le programme et budget pour 2014-15 et approuvée pour un montant de 2,6 millions d'euros. Le Secrétariat élabore actuellement un plan stratégique concret pour le projet ReNuAL. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
44	Les risques identifiés pour le SGAS peuvent être définis formellement et inscrits dans le registre des risques avec des mesures d'atténuation à mesure qu'ils sont examinés et établis.	Le registre des risques sera mis à jour tous les ans, conformément à la politique de gestion des risques de l'Agence (ainsi qu'à chaque exercice biennal, à l'occasion de la planification du programme et budget). La direction considère que la recommandation est appliquée.
45	Les NAEL doivent réviser le plan d'action élaboré après l'analyse des écarts internes effectuée en juin 2010 et fixer de nouvelles étapes pour atteindre l'objectif d'accréditation d'ici au deuxième trimestre 2014.	1) Lancement du projet d'accréditation en octobre 2012 2) Constitution de l'équipe chargée de la mise en œuvre 3) Rédaction en cours de documents de qualité et plusieurs mesures prises pour répondre aux prescriptions de la norme ISO 17025 et du guide ISO 34 4) Préparatifs en cours pour l'homologation des NAEL (Seibersdorf et Monaco). La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
46	Les laboratoires FAO/AIEA doivent procéder, en consultation avec le gestionnaire des systèmes qualité, à une analyse des écarts entre les procédures existantes de gestion de la qualité et les	Les prescriptions relatives à l'homologation de certains laboratoires de la NAFA sont en cours d'examen. La direction considère que l'application de la

	exigences formelles prévues en matière d'homologation.	recommandation est en cours.
47	Le Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires peut procéder, en consultation avec le gestionnaire des systèmes qualité, à une analyse des écarts entre les procédures existantes de gestion de la qualité et les exigences formelles prévues en matière d'homologation.	L'application des procédures du gestionnaire des systèmes qualité a commencé à être examinée. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
48	Des délais pour chaque étape du processus de traitement des échantillons des différentes catégories de matières nucléaires et de l'environnement peuvent être fixés par le Département des garanties et consignés dans le manuel qualité de SGAS pour autant que ces étapes les concernent.	Les indicateurs de performance clés concernant les délais à chaque étape du processus d'analyse d'échantillons ont été définis par SGAS et intégrés dans le manuel qualité de ce bureau. Des délais ont été fixés pour chaque étape et publiés. Ils seront revus chaque année lors de la réunion d'examen de la gestion de la qualité. La direction considère que la recommandation est appliquée.
49	SGAS peut examiner la question de l'harmonisation des délais pour le traitement des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement dans les laboratoires de NWAL.	La différence observée dans la définition des délais de communication des résultats d'analyse pour les échantillons de matières nucléaires et pour ceux de l'environnement, au titre de l'inclusion du temps d'expédition, était due au fait que, pour les échantillons de l'environnement, le délai d'expédition est minime par rapport à celui des matières nucléaires et n'est donc pas un facteur décisif. Toutefois, il fait l'objet d'un suivi par SGAS et peut être inclus dans les délais d'analyse des échantillons de l'environnement à des fins de cohérence avec les délais d'analyse des matières nucléaires. Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, SGAS applique ce changement pour son suivi interne des délais. La direction considère que la recommandation est appliquée.
50	Les données conservées aux différentes étapes du processus de traitement des échantillons peuvent être interconnectées au sein du Département des garanties en vue de la mise en place d'un processus de suivi des échantillons de bout en bout.	SGAS a décidé de suivre une approche graduée pour la mise en œuvre d'un système de suivi des échantillons de bout en bout. Pendant la première phase, il a fini de constituer une base de données complète pour le suivi logistique des échantillons à tous les stades de leur analyse. Pendant la deuxième phase, les outils seront regroupés dans un système de suivi de bout en bout des échantillons de l'environnement et des échantillons pour analyse destructive.

		La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
51	Le Département des garanties peut étudier la faisabilité d'une évaluation des coûts par échantillon.	SGCP a mis au point un modèle de calcul des coûts par échantillon tenant compte des éléments fixes et variables.
		La direction considère que la recommandation est appliquée.
52	Les problèmes à court terme concernant les délais d'expédition de matériel et d'échantillons pour les garanties pourraient être réglés après d'autres consultations avec MTPS. Sur le long terme, des critères de performance clairs et mesurables devraient être fixés pour le transitaire en ce qui concerne les expéditions pour les garanties.	MTPS applique, depuis le 1 ^{er} mars 2013, un arrangement provisoire d'un an conclu avec un partenaire de fret aérien, suivant un cahier des charges répondant aux besoins en matière de garanties. Cela a permis d'améliorer sensiblement les délais d'expédition de matériel et d'échantillons pour les garanties. La direction considère que la recommandation est appliquée.
53	La solution à court terme retenue pour la solidification des déchets liquides peut continuer d'être appliquée par SGAS dans les délais prescrits.	La solidification des solutions de procédé concentrées est en cours. En décembre 2013, 68 % des bouteilles contenant de telles solutions avaient été traitées ou étaient en cours de traitement (soit 15 sur 22). Les autres sont entreposées de manière sûre dans des conteneurs étanches en attendant leur traitement. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
54	Les mesures destinées à faire face aux incidents radiologiques à l'Agence, comme les instructions et procédures des départements/divisions sur la manière de procéder en pareil cas, couvrant divers domaines répertoriés dans le rapport intérimaire peuvent être mises en œuvre selon un calendrier déterminé.	Les améliorations de la culture de sûreté se sont traduites par la mise en œuvre de nouvelles procédures et activités, au niveau de SGAS, du Département et même de l'Agence et sont rapportées à l'équipe spéciale de suivi de l'incident de Seibersdorf (SITF). SGAS est convenu avec NSRW, le coordonnateur du département pour la santé et la sûreté, et les services médicaux du VIC et de Seibersdorf, d'une procédure pour la décontamination des personnes faisant une description des premières mesures de contrôle. La direction considère que la recommandation est appliquée.
55	Le système de suivi des formations de SGAS peut être conçu et appliqué pour simplifier et renforcer la formation à la radioprotection.	SGAS a enrichi son programme de formation à la radioprotection d'un cours de perfectionnement destiné au personnel exposé professionnellement, de sessions sur les enseignements tirés à communiquer au personnel de laboratoire à la réunion de

56	La formation à la radioprotection peut être relancée et des dispositions appropriées peuvent être prises pour une supervision des procédures et pratiques	coordination hebdomadaire, de séminaires sur la culture de sûreté, et de cours spéciaux sur la radioprotection à l'intention de certains membres du personnel. La direction considère que la recommandation est appliquée. Programme et budget. Des superviseurs de la radioprotection ont été désignés dans les quatre divisions de NA et ont reçu une formation du Département de la sécurité nucléaire
	de radioprotection par les responsables/assistants de radioprotection.	au 4 ^e trimestre 2013. Une formation générale à la radioprotection a également été dispensée au personnel concerné de NA au quatrième trimestre 2013. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
57	La mise en réseau des ordinateurs servant aux mesures peut être effectuée avec MTIT.	MTGS travaille activement avec MTIT sur le projet intitulé « Secure zoning » visant à relier de manière sûre tous les ordinateurs servant aux mesures au réseau commun de l'Agence. Ce projet devrait être mis en œuvre pendant le premier trimestre 2014. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
58	Il faudrait répertorier les équipements anciens et obsolètes et demander à MTGS de les passer par profits et pertes. Les modalités de conservation d'éléments obsolètes dans les stocks à d'autres fins peuvent être examinées avec MTGS.	Le Conseil de surveillance des biens a approuvé, lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2013, le remplacement ou la prolongation de 5 à 7 ans de la durée de vie utile du matériel de laboratoire, et ce à partir du 1 ^{er} janvier 2014. Les responsables de laboratoires et MTGS ont étudié et approuvé les modalités de conservation du matériel/des articles obsolètes. La direction considère que la recommandation est appliquée.
59	La durée de vie prévue des équipements de laboratoire peut être inscrite dans le registre des actifs et des mesures peuvent être prises dans le système AIPS pour produire des listes des actifs de tous les laboratoires et permettre à chacun de visualiser celle qui le concerne.	La direction considère que la recommandation est appliquée.
2011		
5	Finaliser le plan de gestion du risque. Instaurer une culture claire de	Le plan de gestion du risque de l'AIEA a été finalisé conformément aux prescriptions de la SMT

	responsabilité et de responsabilisation pour optimiser l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne.	pour 2006-2011. L'AIEA a révisé et mis à jour sa politique de gestion du risque et élaboré des lignes directrices pour sa mise en œuvre avant fin 2011. Le registre des risques a été pris en compte lors de la planification (à l'aide du logiciel Hyperion) du programme et budget pour 2014-2015. La direction considère que la recommandation est appliquée.
Questions	financières	
6	Annexion d'un rapport de contrôle interne dans les états financiers.	MTBF a commencé à documenter de manière structurée les risques auxquels elle est exposée dans le domaine spécifique de l'information financière et les contrôles internes connexes visant à les atténuer. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
7	Tester l'efficacité des contrôles internes appliqués lors de l'établissement d'un rapport de contrôle interne.	Lorsque le projet (lancé en 2012) visant à documenter de manière structurée les contrôles internes essentiels de l'Agence dans le domaine de l'information financière aura officiellement recensé tous ceux qui sont appliqués, un plan d'évaluation sera élaboré pour attester de manière appropriée que ceux-ci peuvent être jugés efficaces aux fins de l'établissement d'un rapport de contrôle interne. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
8	Améliorer la délégation des responsabilités dans le contexte de l'élaboration d'un rapport de contrôle interne.	MTBF prévoit, dans le cadre de son contrôle interne du projet relatif à l'information financière, d'examiner le domaine connexe de la séparation des tâches. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
Gestion de	es ressources humaines	
18	Continuer de rationaliser le processus de recrutement pour atteindre l'objectif de raccourcissement de la durée.	Dans le cadre des prescriptions et de la phase de conception de l'AIPS, MTHR continue de rationaliser le processus de recrutement, notamment en supprimant des étapes redondantes. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
19	Envisager d'autres modes de contributions à la caisse des pensions pour les fonctionnaires en poste pendant	MTHR a formulé un projet d'amendement aux règles relatives aux prestations de retraite de l'Agence et en a fait connaître la teneur à la CCPPNU pour

	moins de cinq ans.	observations. Il est donc demandé de prolonger le délai d'application de la recommandation du Vérificateur extérieur jusqu'au 30 juin 2014. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.	
Questions	relatives à la banque de cor	nbustible à l'UFE	
22	Achever la stratégie intégrale de gestion des risques pour la banque de combustible à l'UFE	À l'issue d'une évaluation détaillée des risques ont été répertoriés 36 risques. Il a été pris note des mesures déjà prises pour atténuer les risques et d'autres ont été recommandées. La direction considère que la recommandation est appliquée.	
23	Conduire des études sur le poids de l'Agence en tant qu'acteur du marché du combustible nucléaire, sur la sûreté et la sécurité des sites, et sur la viabilité budgétaire de la banque de combustible à l'UFE.	a) MTPS a évalué l'impact de l'achat d'UFE de l'AIEA sur les marchés et élaboré une approche dynamique en matière d'achats dans le plan prévu dans ce domaine; b) la sûreté et la sécurité des sites ont été évaluées de manière approfondie dans le cadre de missions régulières de l'AIEA; et c) pour assurer la stabilité financière, il est proposé de garder en réserve des fonds versés par les donateurs. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.	
Questions	de communication		
25	Appliquer la nouvelle politique sur les relations avec les médias, plus prudente, approuvée en 2010.	Les pages d'information du site OASIS sur les règles concernant les relations avec les médias ont été mises en ligne au premier trimestre 2013. La direction considère que la recommandation est appliquée.	
Sûreté et s	sécurité nucléaires		
29	Accélérer l'adoption du nouveau processus de gestion au NSNS.	Un mémorandum interne est en cours de révision afin que la nouvelle augmentation proposée dans le programme 3.5. pour 2014 soit prise en compte. La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.	
Coopérati	Coopération technique		
31	Tendre à une programmation commune à long terme et harmoniser les bilans communs de pays et le programme-cadre national.	Plusieurs activités de programmation conjointes ont été lancées, notamment avec la FAO en faveur du Partenariat mondial sur les sols, avec l'UNESCO dans le domaine de la gestion des ressources en eau, et avec l'UNICEF sur des questions de nutrition. Des	

		arrangements pratiques ont été signés avec la CNULCD, l'ONUDI et l'OPS. La direction considère que la recommandation est appliquée.
40	Donner des orientations claires aux NLO et aux contreparties sur leur rôle dans les procédures des achats.	Des procédures d'expédition de matériel ont été élaborées en juillet 2012 et mises à la disposition des responsables de la gestion des programmes (RGP) et des administrateurs techniques dans la base de documents de la CT. La direction considère que la recommandation est appliquée.
44	Continuer d'informer les coordonnateurs nationaux de projets sur la manière dont ils peuvent tirer parti des centres régionaux désignés.	Dans leurs échanges avec les NLO et les contreparties, les RGP font régulièrement référence aux avantages des centres régionaux désignés. Ces consultations se poursuivront.
		La direction considère que la recommandation est appliquée.
Technolog	gie de l'information	
47	Adapter l'infrastructure de reprise après sinistre (IRS) aux normes internationales en matière de sécurité de la TI et adopter une « approche de l'organisation unique » en unifiant les IRS du Département des garanties et du Département de la gestion à Seibersdorf.	Un effort conjoint doit être fait par MTIT et SGIS pour adopter une « approche de l'organisation unique ». MTIT gère l'IRS pour l'ensemble des services de l'Agence, hébergée dans le centre de données restreint de Seibersdorf. Cela pose les fondements de l'approche de l'Agence dans le domaine de la reprise après sinistre en cas d'incident menaçant le CIV.
		La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.
Garanties		
48	Exécuter la phase III du projet de centre de données sans plus tarder, en appliquant l'approche de l'« organisation unique ».	SGIS a créé un nouveau comité de projet qui a adopté un nouveau plan de projet et désigné un responsable de projet faisant rapport, lors de chaque réunion du comité, sur le budget, le calendrier et les produits obtenus pendant la période passée, les risques, les problèmes et les produits à obtenir pendant la période à venir. Des réunions ordinaires du comité de projet ont été organisées et devraient se poursuivre tout au long du projet.
		La direction considère que l'application de la recommandation est en cours.

Questions financières		
50	Préparer l'AIPS à répondre aux exigences de la budgétisation en comptabilité d'exercice.	Si un consensus sur l'adoption d'une budgétisation en comptabilité d'exercice se dégage, l'Agence réexaminera les options qui s'offrent à elle et prendra les mesures nécessaires pour pouvoir adopter toute nouvelle approche. La direction a différé l'application de la recommandation.



Imprimé par l'Agence internationale de l'énergie atomique Juillet 2014